



**Association des
centres jeunesse
du Québec**

**PORTRAIT DES INTERVENTIONS
VISANT LA PRÉPARATION À LA VIE AUTONOME
ET L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
POUR LES JEUNES DES
CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC**

**Par :
Martin Goyette
Candidat au doctorat
École de service social, Université Laval**

Octobre 2003

À propos de l'auteur

Martin Goyette détient un baccalauréat en criminologie (Université de Montréal), une maîtrise en service social (Université de Montréal) et un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en administration sociale (Université de Montréal). Il est candidat au doctorat en service social de l'Université Laval, sa thèse porte sur l'insertion socioprofessionnelle et la préparation à la vie autonome de jeunes ayant connu un placement en milieu substitut. Il occupe la fonction de professionnel de recherche à l'École de service social de l'Université de Montréal et ses travaux s'intéressent notamment à l'évaluation d'interventions en partenariat dans le domaine de la santé mentale et de la jeunesse et à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté. Récemment, il a ainsi été l'auteur de certains rapports de recherche : *La concertation et le partenariat aux Centres jeunesse de Montréal : des pratiques à soutenir* (2000) avec Benoit Bouffard et Claude Larivière; *Le partenariat dans un centre jeunesse à l'aune des approches-milieu* (2003) avec Nicole Dallaire et Jean Panet-Raymond et *Le développement de pratiques partenariales favorisant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes : l'évaluation du Projet Solidarité Jeunesse* (2003) avec Jean Panet-Raymond et Céline Bellot.

Remerciements

Cette démarche de recherche exploratoire n'aurait été possible sans la contribution de plusieurs personnes.

Merci d'abord à Céline Bellot, professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal pour m'avoir appuyé dans toutes les démarches liées à ce projet, de la rédaction du devis initial à la révision du rapport final.

Nous tenons à remercier Jean Boislard de l'Association des centres jeunesse du Québec pour son soutien indéfectible et sa confiance tout au long de ce processus. Un gros merci va également à Amélie Morin, coordonnatrice provinciale du projet pilote qualification des jeunes qui, par son intérêt pour la problématique à l'étude et sa connaissance du terrain, a facilité notre collecte de données.

Merci aux membres de la Table Clientèle de l'Association des centres jeunesse du Québec pour avoir bien voulu cibler des informateurs clés dans leur région.

Merci à celles et ceux qui ont bien voulu prendre de leur temps précieux pour nous expliquer leur intervention et valider le portrait que nous en faisons. Ce document n'aurait pu voir le jour sans votre contribution essentielle :

Gilles Bacon, Les Entreprises jeunesse de la Montérégie, Région Montérégie
Claudia Benoit, Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent
Alain Breton, Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Outaouais
André Cadieux, Centres jeunesse de la Montérégie
Yvon Daigneault, Centre jeunesse Laval
René Forgues, Centre de réadaptation La Maison Rouyn-Noranda, Centres jeunesse Abitibi-Témiscamingue
Linda Fournier, Gestion jeunesse, Région de Québec
Serge Joncas, Centre jeunesse de Montréal
Linda Kostiuk, Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw
André Labelle, Centres jeunesse de Lanaudière
Serge Labrie, Travail jeunesse, Région Chaudière-Appalaches
Jean Lalonde, Vallée jeunesse, Région Outaouais
Richard Leblanc, Centre jeunesse de Québec
Claude Lévesque, Boscoville 2000
Tony Maciocia, Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw
Claude Marcotte, Centre jeunesse de Québec
Louis McClish, Centre jeunesse de Québec
Amélie Morin, Projet Qualification des jeunes
Francine Paquette, Centre jeunesse de Montréal
Luc Pelletier, Centre jeunesse de l'Estrie
Jeannot Richard, Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent
Dany Rogers, Centres jeunesse Abitibi-Témiscamingue
Yollande Roy, Foyer L'Envol, Centre jeunesse de l'Estrie.

Merci à Richard Allaire et Valérie Fleurent, étudiants à l'École de service social de l'Université de Montréal pour votre soutien dans l'opération de collecte de la littérature et de mise en forme des données bibliographiques.

Enfin, merci à l'Association des centres jeunesse du Québec pour son soutien financier et ses ressources. Le travail acharné de Denise Boily pour assurer la relance a été indispensable tout autant que la révision linguistique et la mise en forme finale du rapport.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Jeunesse et insertion : l'enjeu du passage à la vie adulte autonome	2
1.1. Les mutations sociales et l'insertion socioprofessionnelle	2
1.2. Les jeunes au Québec	3
1.2.1. D'une vision de la sociologie de la jeunesse.....	3
1.2.2. ...à une lecture des jeunes en termes de facteurs de risque et de protection	6
2. La méthodologie	10
3. Les pratiques visant la préparation à l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle recensées	12
3.1. Le Programme de développement des compétences reliées à l'employabilité, Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent.....	13
3.2. Le programme de préemployabilité, Centre jeunesse de Québec	15
3.3. Gestion jeunesse, Région de la capitale nationale/Québec	18
3.4. Projet Travail jeunesse (programme d'employabilité), Centre jeunesse de l'Estrie. 20	
3.5. Le Programme intégration vers l'appartement, Centre jeunesse de l'Estrie	23
3.6. The Support Link program. Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw	25
3.7. Le Service de réadaptation par le travail, Centre jeunesse de Montréal	27
3.8. Le projet VISA, Centres jeunesse de Montréal (de juin 2000 à janvier 2001)	31
3.9. Vallée-jeunesse, Région Outaouais.....	33
3.10. Le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) de l'Outaouais	39
3.11. Protocole d'intégration socioprofessionnelle clientèle J.D.A.	42
3.12. Travail individuel, par le bénévolat et dans la communauté	45
3.13. Travail jeunesse, Région Chaudière-Appalaches.....	47
3.14. Le Programme Études / travail (PRET), Centre jeunesse de Laval	49
3.15. La ferme d'animation éducative de St-Paul de Joliette - un projet d'insertion sociale par l'activité économique pour les 16-25 ans.....	51
3.16. Les Entreprises jeunesse de la Montérégie	54
3.17. Développement d'un programme d'apprentissage à l'autonomie - Les Centres jeunesse des Laurentides et Boscoville 2000	58
3.18. Projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec (PQJ)	60
3.19. Le Protocole d'entente entre le MESSF, MEQ et l'ACJQ.....	62
4. L'analyse transversale des pratiques à l'étude	63
4.1. Le contexte de l'intervention des projets à l'étude	63
4.2. Les objectifs des projets à l'étude.....	66
4.3. La clientèle-cible des pratiques à l'étude	66
4.4. Les interventions développées dans le cadre des pratiques à l'étude	67
Conclusion	70

BIOGRAPHIE EXTENSIVE

ANNEXE I - Le questionnaire

Introduction

La question de la jeunesse est depuis plusieurs décennies au cœur de travaux s'intéressant aux profondes transformations du passage à la vie adulte (Rouleau-Berger et Gauthier, 2001). Au cœur de ce foisonnement d'études sur la jeunesse, l'enjeu de l'insertion socioprofessionnelle occupe une place centrale dans la mesure où elle redéfinit les rapports de l'individu à la société.

En effet, en retenant l'hypothèse d'une transformation profonde du passage à la vie adulte des jeunes actuellement, la question de l'insertion devient cruciale dans la mesure où elle constitue un des éléments clé caractérisant la vie adulte. Si, ces dernières années, le marché de l'emploi permet plus aux jeunes de s'insérer dans des formes d'emploi précaires et atypiques, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes quittant un placement substitut paraît encore plus difficile en raison de leurs difficultés psychosociales, de leur manque de préparation à la vie autonome et des exigences du marché de l'emploi. Bien que ces jeunes conservent une marge de manœuvre, des compétences et des ressources, dans cette transition difficile, l'absence de revenu les mène souvent vers l'assistance-emploi.

Dans cette perspective, le présent document vise à rendre compte de certaines interventions existantes ou ayant existé dans les centres jeunesse du Québec et représente une partie d'un mandat qui nous a été confié par l'Association des centres jeunesse du Québec¹.

De façon plus concrète, ces interventions peuvent avoir pour objectif, la préemployabilité et l'employabilité, le soutien et le « counseling » du jeune en transition (et de sa famille), l'hébergement temporaire dans des appartements supervisés avec soutien communautaire, les stages en emploi parrainés, le suivi et le soutien du jeune après ses 18 ans, etc. Ces interventions peuvent être élaborées et dispensées par les ressources des centres jeunesse exclusivement ou en collaboration avec des organismes du milieu.

Après avoir précisé certains éléments de notre problématique, nous aborderons la question de notre démarche méthodologique et ses limites. Ensuite, nous présenterons un portrait des activités développées dans certains centres jeunesse pour assurer l'insertion des jeunes. À la lumière de ce portrait, il nous sera possible d'envisager les pratiques les plus susceptibles de favoriser une transition réussie vers l'autonomie.

¹ La première partie de ce mandat a été de soutenir les promoteurs du Projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec (Projet qualification des jeunes, PQJ) dans l'implantation du projet. Dans ce cadre, nous avons notamment accompagné les promoteurs du PQJ dans leur recherche d'un bailleur de fonds de recherche. À la suite de diverses démarches, l'ACJQ a pu compter sur une contribution supplémentaire importante du CNPC (Justice Canada) pour bonifier leur intervention. Ce même bailleur de fonds a lancé un appel d'offres permettant à l'ACJQ de voir son projet évalué par une équipe externe.

1. Jeunesse et insertion : l'enjeu du passage à la vie adulte autonome

1.1. Les mutations sociales et l'insertion socioprofessionnelle²

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail constituent depuis quelques années un enjeu majeur pour les pays occidentaux. Les changements structurels provoqués par les différentes crises économiques, la mondialisation et la globalisation des marchés et l'avènement de nouvelles technologies ont modifié les conditions et la nature des emplois dans les pays industrialisés. Ces mutations exigent pour la main-d'œuvre plus de flexibilité et de précarité (Fournier et Monette, 2000). Plus globalement, ces mutations alimentent la crise de la société salariale, qui accroît la précarité sociale et économique, voire même l'exclusion en créant des " inutiles au monde " (Castel, 1995). Dans ce contexte, l'émergence de nouvelles figures de la pauvreté (jeunes, femmes, chômeurs de longue durée) témoigne de ces dynamiques d'exclusion (Paugam, 1996; Thomas, 1997). En effet, les auteurs s'entendent pour considérer que la question de l'emploi ne renvoie pas simplement à des difficultés économiques mais aussi à des difficultés sociales dans la mesure où l'absence d'emploi limite une insertion pleine et entière. Qualifiées de désaffiliation sociale (Castel, 1994), de désinsertion (de Gaulejac et Taboada-Léonetti, 1994) ou de disqualification sociale (Paugam, 1991), les situations décrites renvoient toujours à une lecture de la pauvreté en termes économique, mais aussi culturel et social.

De surcroît, les mutations sociales (transformations du marché du travail, restructuration de l'État-providence, transformations de la famille (Canada, 1998) sont venues bouleverser le passage à la vie adulte des jeunes des sociétés postindustrielles. Ainsi, les études se multiplient pour décrire les difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Gauthier, 2001; Molgat, 1999; Roulleau-Berger et Gauthier, 2001). En effet, les jeunes apparaissent comme une catégorie particulièrement vulnérable aux répercussions des transformations du marché du travail, notamment parce qu'ils sont les premiers affectés par la précarité et la flexibilité des emplois (Fournier et Monette, 2000; Gauthier, 1996; Gauthier, 2001).

Or, penser en termes d'insertion sociale et professionnelle les problèmes de la jeunesse, c'est s'inscrire dans une compréhension de l'effritement ou de l'affaiblissement des liens sociaux, notamment dans les rapports entre les jeunes et la société, l'insertion demeurant la clé de la cohésion et de la reproduction sociale (Dubar, 1991; Molgat, 1999; Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995). En outre, évoquer de manière conjuguée insertion sociale et professionnelle vient rappeler à quel point le travail est déterminant de la situation sociale des personnes (Castel, 1995; Dubar, 1991). En effet, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes génèrent des situations de précarité, d'imprévisibilité et de discontinuité qui nuisent à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière (Fournier et Monette, 2000).

La question du lien social, notamment dans les rapports entre les jeunes et la société devenue centrale, oriente les discours et les pratiques sociales vers la logique de l'insertion plutôt que celle de l'intégration (Guyennot, 1998; Molgat, 1999; Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995). À cet égard, les politiques publiques, comme les

² Quelques passages de cette problématisation sont inspirés de Panet-Raymond, Bellot, Goyette (2003) et constituent le point de départ de notre thèse doctorale.

pratiques sociales, doivent tenir compte de cette nouvelle donne et mettre en place des dispositifs à vocation multiple pour répondre à l'éclatement des difficultés rencontrées par les jeunes lors de leur passage vers la vie adulte autonome (Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995).

Pour Coles (1996), il y a trois transitions qui marquent le passage de la vie d'adolescent à celle d'adulte autonome : la transition de l'école vers le travail, celle de la famille d'origine vers une nouvelle famille et la transition du logement des parents vers un logement indépendant. Dans ses analyses, il utilise ces trois lignes de carrières (*career lines*) pour comprendre les différents changements qui, dans les années 90 ont rendu plus difficile le passage à la vie adulte dans la société. Il cherche à montrer que ces transitions sont importantes et jouent de manière interdépendante tout comme d'autres auteurs (Lesemann, 2000).

1. 2. Les jeunes au Québec

1. 2.1. D'une vision de la sociologie de la jeunesse...

Les études sur la jeunesse québécoise témoignent de difficultés semblables à celles de la jeunesse d'autres pays occidentaux, notamment en révélant une croissance de la pauvreté chez les jeunes. Cette pauvreté peut se lire de différentes façons. Si pour certains, elle est momentanée et s'explique par un maintien dans un cursus scolaire plus long que pour les générations antérieures et donc, par un report de l'entrée dans la vie active, pour d'autres jeunes, cette pauvreté exprime non plus un report d'entrée dans la vie active mais une difficulté à s'inscrire dans les exigences nouvelles du marché du travail (Fournier et coll., 2002; Rose, 2000).

Cette pauvreté liée à des caractéristiques individuelles des jeunes et des exigences du marché du travail se révèle dans les taux de chômage et d'assistance des jeunes. Ainsi, alors qu'en 1999, les 15-29 ans représentaient 26,5% de la population, on dénombrait, « pour ce même groupe d'âge, près de quatre chômeurs sur dix (36,3%) » (Blondin et coll., 2001 : 22). De plus, les 15-29 ans comptaient 46,5% de travailleurs atypiques contre 33,1% pour les plus de 30 ans (Blondin et coll., 2001 : 23). Par ailleurs, en octobre 2000, le nombre de jeunes de 25 ans et moins à la sécurité du revenu au Québec représentait 11% des adultes prestataires. Parmi ces 11%, plus du tiers avait moins de 21 ans.

Mais, là encore, derrière ces chiffres, il importe de lire l'existence de plusieurs jeunesses (Gauthier, 2000b). En effet, l'ensemble de ces taux de chômage et d'assistance diminue au fur et à mesure que les jeunes présentent un degré de scolarisation plus élevé. Par exemple, en 1998, le taux de chômage des jeunes de 15-29 ans qui ont une huitième année ou moins est de 23,3% tandis que le taux de chômage des jeunes ayant un diplôme universitaire est de 5,8% (Statistique Canada, dans (Québec, 1999). À cet égard, mentionnons que plus le taux de scolarisation est élevé, moins leur situation au plan de l'insertion socioprofessionnelle paraît difficile (Saint-Pierre, 1997; Trottier, 2000).

De la même façon, les disparités régionales renforcent les difficultés d'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Ainsi, par exemple, en 1998, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine avait un taux de chômage des jeunes de 15-29 ans de 31,1%, celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 22,1%, tandis que la Montérégie et

Montréal connaissent des taux de 12% et de 14,6% respectivement (Statistique Canada, dans (Institut de la statistique du Québec, 1999).

Enfin, la situation des jeunes femmes paraît contraster avec celle des jeunes hommes. Si leur taux de participation ne cesse d'augmenter depuis 1991, elles occupent encore généralement des professions traditionnellement féminines avec des conditions de travail et de rémunération souvent inférieures à celle des hommes ou alors des emplois à temps partiel (Tessier, 2000). Mais, le taux de fréquentation scolaire des jeunes femmes, plus élevé que celui des hommes à tous les niveaux d'enseignement à partir du secondaire, pourrait aussi rétablir un certain équilibre à condition que les jeunes femmes accèdent aux emplois auxquels elles aspirent et que le marché du travail arrive à respecter le sens que les jeunes femmes accordent au travail. En effet, au-delà des différences d'inscription dans le marché du travail, les jeunes femmes aspirent à un mode différent de rapport au travail où la carrière est bien moins envisagée de manière linéaire que comme une sorte de spirale, qui permet de concilier les aspects professionnels et familiaux de leur trajectoire de vie (Spain et coll., 2000).

Les disparités décrites montrent que les difficultés rencontrées dans les transitions vers une vie adulte autonome n'affectent pas tous les jeunes de la même façon. À ce titre, il importe de considérer tout autant les caractéristiques sociodémographiques des jeunes tout comme la situation locale et celle globale du marché du travail dans lequel ils souhaitent s'insérer. La question de l'insertion socioprofessionnelle paraît donc constituer la clé qui distingue, en fonction de la scolarisation, du genre, du lieu d'habitation mais aussi du contexte familial et social, une jeunesse qui réussit d'une jeunesse qui échoue en se retrouvant dans la catégorie des " sans emploi " (Assogba, 2000; Gauthier, 2000b; Trottier, 2000). Dès lors, l'insertion socioprofessionnelle doit être appréhendée de manière multidimensionnelle, en faisant intervenir autant des caractéristiques individuelles que structurelles.

D'ailleurs, si l'insertion est définie actuellement comme un processus long et complexe, les différentes trajectoires se diversifient selon trois types de variables qu'il n'est pas facile de hiérarchiser : les caractéristiques individuelles (sexe, âge, nationalité, origine sociale, statut professionnel des parents, événements marquants vécus dans l'enfance, modèles familiaux et projets parentaux, appartenance à des réseaux, attitudes et stratégies d'insertion), les caractéristiques de la formation suivie (spécialité, diplôme, parcours, orientation) et les facteurs structurels (politiques des entreprises, contexte socio-économique local, réseaux d'accès à l'emploi, organismes d'intervention en insertion auprès de la jeunesse).

À ces barrières rencontrées par les jeunes en regard de leur insertion professionnelle, se superposent parfois des difficultés d'intégration sociale puisque le travail demeure un espace de construction d'une identité professionnelle et sociale (Castel, 1995; Dubar, 1991). Par conséquent, il importe de s'attarder à la manière dont les jeunes font face à ces difficultés en s'intéressant aux nouvelles formes identitaires que tissent les jeunes, formes identitaires qui révèlent leur marge de manœuvre face aux difficultés qu'ils connaissent et aux politiques et pratiques d'intervention dont ils sont l'objet (Dubar, 1991).

Nos sociétés contemporaines, font de la construction de l'identité, une tâche plus difficile à accomplir surtout pour les jeunes qui ne parviennent pas à accéder aux rôles sociaux valorisés et à des revenus (Kokoreff, 1996). Ils ne peuvent donc pas

fonder leur identité sur des modèles de consommation ou de travail (Boulte, 1995). Le contexte est alors une source d'une souffrance identitaire et d'une insécurité qui semblent se répercuter sur la santé des jeunes. Selon l'enquête Santé Québec de 1998, 28,2% des jeunes adultes (15 à 24 ans) présentent un niveau élevé de détresse psychologique, niveau le plus élevé comparativement aux autres groupes d'âge. Ces chiffres alarmants, associés au taux de suicide, contribuent à s'interroger sur les liens entre la santé mentale et les conditions d'insertion des jeunes adultes dans la société québécoise. Pour certains jeunes, la dépression pourrait être perçue comme une «réaction aux demandes excessives de l'environnement, à l'impossibilité de s'insérer socialement et professionnellement et à l'impossibilité d'actualiser les rêves et les projets jugés les plus significatifs» (Desmarais et coll., 2000 : 29).

Or, dans cette perspective, les jeunes issus des centres jeunesse deviennent un groupe particulièrement vulnérable aux difficultés d'insertion socioprofessionnelle. En plus de ces barrières structurelles rencontrées par l'ensemble des jeunes, l'insertion relationnelle, professionnelle, identitaire et politique (René et coll., 2001) des jeunes quittant un placement substitut à leur majorité paraît encore plus difficile en raison de leurs difficultés psychosociales (Comité aviseur de Solidarité jeunesse, 2002; Nadeau, 2000; Bouchard et coll., 1996) et de leur manque de préparation à la vie autonome d'autant plus que le déficit de soutien à leur sortie du milieu substitut à la majorité, les laisse seuls pour faire face à toutes ces difficultés (Nollan et Dows, 2001; Nollan, 2000; Mech, 2000).

Dans cette perspective, un groupe de travail ministériel chargé d'étudier la question des ressources pour les jeunes en difficulté a identifié l'importante priorité du développement d'expertise d'intervention et de recherche concernant les jeunes qui quittent les centres jeunesse (Québec, 2001). De même, l'Association des centres jeunesse du Québec déposait, à l'automne 2002, un mémoire à la Commission parlementaire des affaires sociales sur le projet de loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce mémoire met en relief l'importance du développement d'intervention visant la qualification des jeunes des centres jeunes pour contrer le recours aux ressources de l'assistance sociale au sortir du milieu substitut. (ACJQ, 2002).

Au Québec, l'étude des caractéristiques des jeunes nouveaux demandeurs à l'aide sociale montre qu'un nombre important d'entre eux ont connu des placements dans des milieux substituts durant leur enfance (Ducharme et Fonseca, 2002, Lemieux et Lanctôt, 1995). Dans cette veine, l'évaluation du programme Solidarité Jeunesse (Panet-Raymond et al, 2003) confirme ces constats dans la mesure où un nombre important de jeunes nouveaux demandeurs de l'aide sociale rencontrés lors de l'étude ont connu des expériences de placement. D'ailleurs, le plus souvent, les jeunes rencontrés dans cette étude disaient que l'atteinte de la majorité signifiait faire une demande d'aide sociale faute d'autres choix, ce qui est confirmé par l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ, 2002).

En effet, les caractéristiques individuelles de ces jeunes, comme celles de leur formation et celles des structures d'intervention dans lesquelles ils sont placés les éloignent plus qu'elles ne les rapprochent du marché du travail. Ainsi, par exemple aux États-Unis, le Conseil de Recherche sur les enfants placés dans le système de protection juvénile conclut que : « Adolescents who pass through the child welfare system are at high risk of educational failure, unemployment, emotional disturbance and other negative outcomes » (National Research Council, 1993 : 4).

En effet, pour la plupart des jeunes placés en centre jeunesse, la « sortie » de la prise en charge signifie un passage brutal et rapide à la vie autonome alors qu'ils y sont peu préparés (Biehal et Wade, 1996). Si, pour la plupart des jeunes, les transitions vers la vie d'adulte autonome se font de plus en plus progressivement et exigent davantage d'habiletés personnelles et d'acquis solides, les jeunes pris en charge par le système de protection juvénile sont contraints en général de vivre ce passage plus rapidement avec moins de support, de compétences acquises et un héritage de difficultés économiques, sociales et psychologiques.

1.2.2. ...à une lecture des jeunes en termes de facteurs de risque et de protection

Ces dernières années, la multiplication des études sur la situation des jeunes pris en charge par la protection de la jeunesse en général et des jeunes en milieu substitut amorçant la transition vers l'autonomie ont permis de faire ressortir différents facteurs individuels, familiaux et communautaires susceptibles de faciliter (ou de nuire) l'insertion socioprofessionnelle et donc le passage vers la vie adulte autonome. Ces facteurs s'inscrivent dans une lecture large des facteurs psychosociaux de risque d'inadaptation (Prilleltensky et coll., 2001; Shaw, 2001). Ainsi, Dallaire (1998) rappelle que le modèle écologique insiste sur l'examen des relations complexes qui relie l'individu à son environnement. Par son analyse holistique, il permet d'élargir le spectre des facteurs de risque ou des opportunités en insistant sur le rôle important des environnements éloignés dans le développement des problèmes sociaux tels l'inadaptation, la délinquance. Par exemple, il faut tenir compte de la «synergie qui existe dans une configuration de facteurs de risque (loi de multiplication des effets) ainsi que du poids relatif et changeant d'un déterminant, compte tenu des facteurs qui sont simultanément présents (loi de relativité)» (Dallaire, 1998 : 97).

À partir de cette lecture écologique, Peirson et coll. (2001) organisent les facteurs de risque autour de plusieurs niveaux. **Au niveau sociétal**, la pauvreté, le chômage (Baker et coll., 2001, Biehal et coll., 1994; Mech, 1994), l'immigration, la tolérance à la violence, les stéréotypes sexuels sont corrélés avec le risque de maltraitance et de négligence (Peirson et coll., 2001). De plus, Biehal et coll. (1994) mentionnent que la gentrification dans les grandes zones urbaines, diminuant l'accessibilité aux loyers abordables, rend les jeunes sans soutien particulièrement à risque de se retrouver dans des réseaux marginaux. Par ailleurs, les restrictions apportées dans plusieurs régimes d'assistance publique exacerbent les difficultés de se trouver un logement (Biehal et al, 1994; Milne, 2002; René et coll., 2001). Pour Milne (2002) le faible revenu peut également mener les jeunes à la pauvreté et au décrochage scolaire. La transition d'un jeune vers l'autonomie non soutenue peut donc représenter une somme additionnelle à long terme importante. Ces considérations amènent Milne (2002) à proposer le soutien financier systématique des jeunes quittant un milieu substitut. Le bénéfice à long terme du soutien financier de la transition est important puisque son absence peut contribuer à concrétiser une trajectoire vers l'assistance publique et/ou un mode de subsistance marginal ou criminel (Milne, 2002).

Par ailleurs, devant l'importante charge financière que l'installation et le maintien en logement représentent, plusieurs jeunes en transition d'un milieu substitut peuvent changer leur projet de vie axé sur le retour à l'école pour s'orienter vers des secteurs d'emploi demandant peu de qualification représentant un terminus où l'amélioration du niveau de vie est difficile (Milne, 2002; Panet-Raymond et coll., 2003).

Au niveau communautaire, le déficit de cohésion sociale, de ressources familiales, de soins à l'enfance, de milieu d'hébergement adéquat et sécuritaire sont identifiés comme étant les principaux facteurs de risque (Jourdan-Ionescu et coll., 1998, Mech 1994). De plus, le fonctionnement sain des familles est menacé par la dégradation du tissu social communautaire sécuritaire (Jourdan-Ionescu et coll., 1998; Shaw 2001). Ainsi, la concentration de problèmes sociaux tels la criminalité, la consommation abusive de drogues et les autres manifestations violentes témoignent d'une communauté qui ne parvient pas à fournir aux enfants et aux familles une protection efficace (Baker et coll., 2001; Festiger, 1996; Iglehart, 1995; Mech, 1994; Peirson et coll., 2001). De la même manière, le manque d'accès aux services de soins de santé physique et mentale rend les populations à risque d'une dégradation de leur bien-être (Baker et coll., 2001, Owen et al, 2000). Ainsi, le développement de l'enfant «les relations familiales, les soins reçus, le milieu et les conditions de vie ont une importance cruciale pour la santé physique et mentale et pour le développement social et intellectuel». (Shaw, 2001).

Quant au niveau familial, les principaux facteurs de risque identifiés sont la taille de la famille et sa structure (Peirson et al, 2001). Ainsi les enfants issus de grandes familles et où les enfants nés très successivement sont plus à risque de voir leur développement compromis (Peirson, 2001). De plus, le fait d'être seul parent au foyer est à de maintes reprises dans la littérature corrélé avec un plus grand risque de maltraitance (Bouchard et Cloutier, 2002; Moreau et coll., 2001). Dans cette optique l'ELNEJ confirme que les enfants de mères monoparentales «sont particulièrement vulnérables, surtout si les mères ont des comportements parentaux inefficaces» (Canada, 1998 voir aussi Baker et coll., 2001; Biehal et al, 1994). De plus, l'Enquête auprès des jeunes en transition (Canada, 2002 : 2), précise que les «décrocheurs [sont] plus susceptibles que les diplômés de provenir de familles monoparentales». À ce titre, les familles monoparentales deviennent des cibles d'intervention privilégiées pour favoriser le développement social des enfants. Or, dans ce cas comme pour les autres facteurs de risque individuels, on peut se demander si «ces problèmes découlent de la monoparentalité en soi, ou bien d'une constellation de problèmes associés à la monoparentalité (pauvreté, le stress parental, l'instabilité)» (Canada, 1998 : 6; Festiger, 1996; Rutter, 2000). Lorsque les deux parents travaillent hors de la maison, Peirson et coll. (2001) mentionnent que la quantité et la qualité du temps passé en famille sont en diminution ce qui constitue un facteur de risque supplémentaire (Biehal et coll., 1994). Ce constat est appuyé par l'ÉLNEJ (Canada, 1998). Par ailleurs, les périodes de stress aigu dans les familles provoquent des risques supplémentaires pour le développement des enfants, notamment quand les supports environnementaux sont déficients (Bouchard et Cloutier, 2002 ; Jakson et Scott, 2002).

Par ailleurs, l'histoire de maltraitance des parents, l'âge précoce des parents, leur consommation abusive de drogues ou d'alcool (Baker et coll., 2001; Owen et al, 2000) et un niveau de scolarité faible (Canada, 2002) sont clairement identifiés dans la littérature comme autant de facteurs de risque familiaux de l'inadaptation (Bouchard et Cloutier, 2002; ; Prilleltenski et coll. 2001, Rutter, 2000).

Enfin, **au niveau personnel**, les enfants et les adolescents sont plus susceptibles d'être inadaptés lorsqu'ils sont nés prématurés et ont un faible poids à la naissance (Peirson et coll., 2001). De plus, une faible santé physique et mentale peut également

entraîner des difficultés comportementales (English et coll., 1994; Peirson, 2001; Rutter, 2000).

En outre, pour Shaw (2001 : 4), il y a une évolution des facteurs de risque entre le début de l'adolescence et le début de la vie adulte. Au début de l'adolescence, «ceux qui ont des mauvais rapports avec leurs parents ou le milieu scolaire tendent à se sentir exclus, maltraités, critiqués. Ils sont davantage susceptibles d'avoir des problèmes de santé mentale ou physique, de souffrir d'anxiété ou de dépression, et de développer une plus grande dépendance à l'égard du tabac ou de la drogue. À la fin de l'adolescence, durant la période cruciale de transition entre l'école et le milieu du travail, l'anxiété et la dépression peuvent causer l'abandon scolaire, l'exclusion, l'itinérance, la consommation abusive d'alcool ou de drogue, la criminalité et la victimisation, voire l'automutilation ou le suicide» (Shaw, 2001 : 4; Hahn, 1994).

Par ailleurs, des variables comme le sexe et l'âge influent sur le risque d'être maltraités et de commettre des infractions (Bouchard et Cloutier 2002; Baker et coll., 2001). Ainsi par exemple, Tourigny et al, (2002) ont remarqué que plus des deux tiers des jeunes pris en charge par les centres jeunesse ayant des problèmes comportementaux étaient des garçons. En outre, dans la plupart des pays, s'il y a surreprésentation des minorités culturelles et des Autochtones pris en charge par le système de protection de la jeunesse pour maltraitance ou négligence (Peirson et coll., 2001), Shaw (2001) mentionne qu'il y a également surreprésentation de ces populations parmi les jeunes contrevenants. Cette situation s'expliquerait en grande partie «par la pauvreté et [la] situation sociale et économique beaucoup moins avantageuse que celle de la plupart des gens, sans compter le racisme et la discrimination systémique» (Shaw, 2001 : 4). Par ailleurs, Biehal, et al, (1994) expliquent que les minorités visibles entrent plus jeunes dans le système et y demeurent plus longtemps. Cependant, ils restent à l'école plus longtemps. Enfin, le stigmate porté sur l'appartenance raciale pourrait mener à la violence (Baker et al, 2001).

Par ailleurs, plusieurs recherches ont également identifié des facteurs de risque pour les jeunes pris en charge par l'État, plus particulièrement les jeunes quittant un milieu de placement substitut à la majorité.

Pour Milne (2002) ainsi que Mallon (1998) les jeunes en milieu substitut ont souvent souffert de trouble de l'attachement. Le sentiment de confiance, de sécurité pour les jeunes en milieu substitut qui ont souffert de trouble de l'attachement laisse place à la peur et à l'anxiété face à la transition à la vie adulte. Or, pour Milne (2002), trois types de ressources (agences, communauté, pairs) concourent à la construction des habiletés sociales. Or, l'absence de lien contribue à réduire les modèles positifs de ces jeunes ce qui nuit au développement des habiletés de vie (*life skills*). Ces habiletés représentent les compétences requises pour jouer son rôle social. Celles-ci sont de deux ordres (Maluccio et coll., 1990), les habiletés tangibles (*hard skills*) réfèrent à des aspects de la gestion de la vie quotidienne (faire l'épicerie, chercher et se maintenir en emploi, etc.) et les habiletés intangibles (*soft skills*) réfèrent à des habiletés communicationnelles et émotionnelles (gestion de la colère, estime de soi, prise de décision etc.).

Or, les difficultés émotionnelles et certains déficits de compétences et de liens sociaux des jeunes sont d'autant plus importants lorsque les adolescents placés depuis

longtemps sont déplacés à de multiples reprises (Maluccio et coll., 1990; Milne, 2002). Or, les déplacements des jeunes en milieu substitut ont des impacts différents selon le moment où ils surviennent dans la trajectoire d'un jeune. Ainsi Maluccio et coll., (1990) identifient trois trajectoires présentant des enjeux différents : 1) les adolescents placés précocement, mais dont le placement a été stable, 2) les adolescents placés précocement mais dont l'histoire est marquée par de nombreuses ruptures et de la discontinuité et 3) les adolescents dont le premier placement a eu lieu au cours de l'adolescence. Pour ces derniers, la réinsertion sociale pose généralement moins de difficultés majeures. Mais pour les deux autres groupes, le changement s'avère souvent prématuré et signifie en fait quitter la seule famille et maison qu'on avait (Nadeau, 2000; Malluccio et al, 1990).

Une équipe de chercheurs américains a constaté que les jeunes placés dans une ressource d'hébergement qui atteignent la majorité et qui effectuent le passage à la vie adulte autonome sont l'objet d'un plus haut taux d'arrestation et d'incarcération, de plus d'instabilité conjugale et de divorce, de moins de diplomation (Bussey et coll., 2000). De plus, si les jeunes avec de l'éducation et des expériences en emploi sont mieux préparés à la vie autonome, les jeunes qui sont hébergés en milieu substitut ont au moins un an de retard dans leur cheminement scolaire. (Milne, 2002). Ces jeunes ont ainsi eu un cheminement scolaire avec plusieurs ruptures (Milne, 2002). Par ailleurs, ces jeunes ont des problèmes familiaux importants (Mech, 1994). Ces jeunes sont également plus sujets à l'itinérance (Biehal et al, 1994; Hahn, 1994; Iglehart, 1995), ont plus de problèmes de santé physique et mentale, font plus d'abus de drogue et connaissent plus le chômage (Bussey et coll., 2000). Plusieurs de ces constats confirment les études de Baker et coll., (2001) pour les États-Unis et de Martin et Palmer (1997) en Ontario, marquant les difficultés de la transition vers la vie adulte des jeunes placés en milieu substitut (Bussey et coll., 2000; Owen et coll., 2000).

Or, au-delà des facteurs de risque externes au système de protection, certaines recherches mettent de l'avant que le haut taux de roulement des intervenants dans le système de protection, et le manque de continuité en général entre d'une part les acteurs internes au centre jeunesse et d'autre part, entre ces intervenants du centre jeunesse et les organisations du milieu, nuit au lien de confiance entre le jeune et son intervenant et favorise l'échec des efforts de rééducation (English et coll., 1994; Rutter, 2000). De plus, plusieurs recherches identifient clairement que les jeunes font rarement l'objet d'une intervention de préparation à la vie autonome (Mech, 1994; Milne, 2002; Nadeau, 2000). Ainsi, malgré cette réalité bien connue dans les milieux de la pratique d'un déficit d'intervention visant la préparation à la vie autonome, peu ont tenté de relever le défi d'une intervention soutenue pour mieux préparer les jeunes en protection juvénile à la vie autonome et à la réalisation d'une insertion socioprofessionnelle au Québec et au Canada. Ainsi, seulement quelques recherches dans la dernière décennie ont porté sur ces programmes (Mann-Feder et al, 1999; Martin et Palmer, 1997; Milne, 2002; Nadeau, 2000) et il est difficile de dresser un tableau des services de soutien en transition d'un milieu substitut parce que ces programmes sont sous juridiction provinciale, qu'il y a des distinctions régionales et institutionnelles et que ces programmes sont développés localement (Martin et Palmer, 1997).

Aux États-Unis, depuis le début des années 1990, on assiste au développement important de programmes de préparation à la vie autonome (*independent living*) (Iglehart, 1995; Mech et Rycraft, 1995; Mech, 1994). Ce développement s'est

accentué davantage avec l'adoption du Chafee Foster Care Act de 1999 qui oblige chaque État à développer des programmes multidimensionnels de qualification et de préparation à la vie autonome dont les objectifs visent à ajouter aux interventions traditionnellement orientées vers le curatif (soigner le passé de ces jeunes), une intervention orientée vers le futur des jeunes (Dale, 2000; Mech, 2000; Nollan, 2000). Il existe à cet égard peu d'outils de recherche développés au Québec pour s'intéresser à la sortie et à l'avenir des jeunes des services de protection et les quelques recherches dans ce champ l'envisagent sous l'angle de la réunification familiale (Cabrino, 1990; Courtney et coll., 2001; Haurin et Haurin, 1997).

Devant ce portrait qui présente la diversité et la complexité de la situation des jeunes en général et des jeunes des centres jeunesse en particulier, le défi de l'intervention est grand. On ne peut espérer des réponses simples et uniformes si l'on considère l'ampleur des problèmes ainsi que les disparités entre les situations et les contextes dans lesquels évoluent les jeunes. Il s'agit donc dans cette démarche de rendre compte des différentes interventions visant la préparation à la vie autonome et l'insertion socioprofessionnelle développées dans les différents centres jeunesse du Québec. Cette étude exploratoire tente dès lors de faire le portrait de ces interventions. Avant de le présenter, quelques remarques sur la démarche méthodologique utilisée.

2. La méthodologie

Toute démarche de recherche compte sur une méthodologie dont nous devons faire ressortir les limites afin de qualifier la validité du résultat. Cette démarche s'est d'abord appuyée sur un questionnaire afin de cibler divers informateurs clés qui ont développé ou collaboré à des interventions visant l'insertion des jeunes (voir le questionnaire en annexe). Ces personnes ont été identifiées par les membres de la Table Clientèle de l'ACJQ, comité composé des dirigeants de la plupart des centres jeunesse. Une fois les personnes identifiées, les documents décrivant ces interventions ont été analysés et complétés par un entretien téléphonique auprès des informateurs clés pour confirmer les informations recueillies. Dans ce cadre, il leur était aussi demandé d'identifier à leur tour d'autres interventions et informateurs clés dans leur région selon la stratégie d'échantillonnage «boule de neige».

En plus de cette collecte de données, nous avons complété la démarche en présentant certaines interventions développées dans les centres jeunesse, que nous connaissons par d'autres démarches de recherches auxquelles nous avons collaboré (Dallaire et al. 2003; Goyette et al., 2002, Panet-Raymond et al., 2003).

Pour chacun des projets ou interventions répertoriés, une analyse de la documentation et des notes d'entrevues téléphoniques ont été réalisées dans l'objectif de colliger les informations sous forme de fiche signalétique standardisée.

Chacune de ces fiches a été soumise à un processus de validation/bonification où les informateurs clés s'assuraient que la fiche correspondait à la réalité de leur intervention. L'ensemble du processus de collecte de données a eu lieu entre le novembre 2002 et septembre 2003.

Il faut prendre en considération les limites de cette double méthodologie. D'abord, il ne s'agit en aucun cas d'évaluation de l'efficacité des programmes, cette recherche

en ayant ni la prétention, ni les moyens. Nous n'avons ainsi en aucun moment observé les pratiques ou réalisé des entrevues avec des jeunes ayant bénéficié des ces pratiques.

Ensuite, il est impossible de prétendre à un portrait exhaustif et complet de toutes les interventions visant l'insertion et la préparation à la vie autonome dans les centres jeunesse. En effet, les membres de la Table Clientèle de l'ACJQ ont identifié des informateurs clés au mieux de leur connaissance de la présence des interventions visant l'insertion dans les centres jeunesse. Or, il arrive dans certaines régions parfois qu'aucune personne clé n'ait été identifiée : certains centres jeunesse sont en réorganisation, d'autres n'ont peut-être pas d'activités visant directement l'insertion et la préparation à la vie autonome.

De plus, au-delà des interventions inscrites à la programmation d'un centre jeunesse et soutenues officiellement, plusieurs pratiques et projets sont développés par des intervenants dans le cadre de leurs tâches usuelles. Ces interventions sont parfois peu connues des dirigeants.

Enfin, comme nous le verrons, les interventions développées par plusieurs informateurs clés sont parfois au niveau de l'idéation, ou n'existent plus. Dans d'autres cas, aucune documentation n'est disponible sur les pratiques à l'étude. Compte tenu de la disponibilité réduite des intervenants déjà surchargés, et les limites de ressources allouées à cette démarche de recherche, il a été parfois difficile de documenter certaines interventions.

Ces limites présentées, l'intérêt de ce document est toujours grand dans la mesure où il identifie des pratiques diversifiées de soutien aux jeunes et laisse apparaître certaines zones où les interventions sont moins nombreuses. Il faut ainsi voir chacune des pratiques exposées comme autant d'exemples d'interventions pouvant combler les nombreux besoins des jeunes en transition vers la vie d'adulte autonome. Il s'agit d'un document qui peut être la base d'une réflexion sur l'insertion dans les centres jeunesse.

Les aspects méthodologiques de la démarche de recherche étant explicités, il nous faut exposer les différentes pratiques.

3. Les pratiques visant la préparation à l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle recensées

Les pratiques recensées sont très différentes les unes par rapport aux autres quant à leur nature, leur contenu et leur contexte organisationnel et administratif. Certaines pratiques décrivent des projets autonomes des centres jeunesse ou des interventions en collaboration avec d'autres organisations etc., d'autres sont réalisées au sein même du centre jeunesse, etc. C'est pourquoi, nous parlerons de pratiques recensées puisque certaines de ces pratiques sont composées de plusieurs interventions complémentaires visant la problématique à l'étude.

Nous présentons dans les prochaines pages, 19 pratiques en fonction des différentes régions sociosanitaires. Cette présentation standardisée porte sur le contexte d'implantation de l'intervention, son objectif, sa clientèle-cible et les interventions proprement dites. Lorsque disponible, nous renvoyons le lecteur à d'autres sources. Finalement, pour chacune des interventions, nous avons identifié un responsable et ses coordonnées afin de favoriser l'échange d'informations. Il faut bien comprendre ici que l'étendue des fiches réalisées sur chacune de ces pratiques correspond aux sources de données auxquelles nous avons eu accès. Il ne s'agit en aucun cas d'une hiérarchisation de l'importance d'une pratique par rapport à une autre.

3.1. Le Programme de développement des compétences reliées à l'employabilité, Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

Informateur clé : Jeannot Richard et Claudia Benoit
Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent
Tél. : (418) 862-1819
Courriel : jearic@ssss.gouv.qc.ca

Contexte de l'intervention

Préoccupés par les difficultés d'insertion des jeunes en réadaptation au Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent, l'établissement a implanté ce programme visant «à développer des aptitudes et des attitudes favorisant l'employabilité» (Unité de réadaptation L'Ancre, 2000 : 3). Ainsi, les intervenants de l'Unité l'Ancre ont centré le programme de réadaptation de l'unité autour de l'employabilité.

Objectifs de l'intervention

Comblent certains besoins des jeunes :

- «développer leur autonomie;
- leur apprendre à composer avec les réalités du marché du travail;
- favoriser les apprentissages et les connaissances requises pour s'autogérer;
- développer un sentiment de compétence;
- faciliter leur réinsertion sociale;
- les amener à se responsabiliser face à leurs engagements et à reprendre leur vie en main» (Unité de réadaptation L'Ancre, 2000 : 3).

Clientèle-cible

La clientèle du programme est composée de l'ensemble des jeunes admis dans l'unité de réadaptation l'Ancre du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent.

Interventions développées

Une diversité d'activités est offerte aux jeunes selon leurs besoins et leurs aspirations. Ainsi par exemple, il est mentionné que les activités suivantes sont développées :

- «La motivation et le marché du travail;
- la définition des termes liés au travail et la nouvelle tendance;
- la rédaction d'un curriculum vitae;
- les visites au centre d'emploi;
- les simulations d'entrevue;
- l'information relative :
 - aux normes de travail;
 - à l'assurance emploi;
 - à l'aide sociale;
- les compétences, forces et préférences face au marché de l'emploi;
- les réalités budgétaires;
- les stages de travail à l'interne (...);
- les stages de travail à l'externe» (...).

La durée de l'intervention est fonction de la motivation du jeune et de la présence de ce dernier sur l'unité. Les ateliers sont animés par les éducateurs de l'unité.

Des visites dans des institutions scolaires professionnelles peuvent être organisées.

Depuis mai 2003, une collaboration avec la Commission scolaire Rivière du Loup permet au jeune de participer au programme «Défi plus» alternant le travail (trois jours) avec les études (deux jours) pendant toute l'année scolaire. Dans ce cadre, un professeur de stage de la commission scolaire est en mesure d'effectuer une évaluation des besoins et aspirations du jeune et des disponibilités des entreprises sur le marché du travail. La commission scolaire offre également aux jeunes du centre jeunesse le programme « Traction » qui correspond à un stage en milieu de travail à temps plein.

Les stages de travail sont effectués notamment dans des entreprises dans le domaine de l'horticulture (serres), l'agriculture (aide fermier), la restauration, la mécanique (comme aide), le secteur manufacturier. Lors des stages, l'éducateur à l'accompagnement du jeune prend contact avec la personne désignée par le milieu de stage pour superviser le jeune. Par la suite, il effectue de façon hebdomadaire un suivi avec le superviseur sur les lieux de stages afin que la démarche soit profitable pour le stagiaire et que ce dernier réponde aux exigences du stage reliées au marché du travail. Des rencontres d'évaluation sont aussi effectuées avec le superviseur-parrain du jeune.

Lors de la collecte de données, le programme à l'étude était en restructuration.

Source d'information

Unité de réadaptation L'Ancrage (2000). *Programme de développement des compétences liées à l'employabilité*. Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent.

3.2. Le programme de préemployabilité, Centre jeunesse de Québec

Informateur clé : Louis McClish, Centre jeunesse de Québec
Richard Leblanc (Guichet unique)
Tél. : (418) 661-3707, poste 2260
Courriel : louismcclish.cj03@ssss.gouv.qc.ca

Contexte de l'intervention

Le Centre jeunesse de Québec a développé depuis 2002 un Programme de Préemployabilité pour les jeunes de l'établissement. Ainsi, si la scolarisation demeure la voie privilégiée par l'institution, plusieurs jeunes ne désirent plus poursuivre leur cheminement scolaire. Le choix du Centre jeunesse de Québec de développer cette «alternative» traduit sa préoccupation de différencier les besoins de chacun des usagers et, de ce fait, accélère l'atteinte des buts de sa mission de réadaptation» (Centre jeunesse de Québec a, non daté : 2).

Le Programme de Préemployabilité a développé un Guichet unique en 2002 pour les services d'employabilité du Centre jeunesse de Québec. Richard Leblanc est responsable du Guichet unique pour le Centre jeunesse afin d'évaluer les capacités du jeune et de la meilleure offre dans une continuité de services avec les partenaires.

Le Programme de Préemployabilité contribue au désengorgement de certains services du Centre jeunesse de Québec, notamment afin d'éviter le placement, et en diminuant la durée du placement lorsque le jeune n'est plus en situation de compromission.

Objectifs de l'intervention

Les objectifs du Programme de Préemployabilité sont de :

- «Développer des habitudes pour l'emploi;
- Développer des attitudes pour l'emploi;
- Développer le goût de l'effort;
- Développer l'intérêt à produire;
- Développer l'intérêt à être reconnu» (Centre jeunesse de Québec a, non daté : 6).

De plus, dans une période de quatre à six semaines, les activités du Programme de Préemployabilité ont pour but de «générer l'accroissement de l'estime de soi et la confiance personnelle pour une intégration à un organisme communautaire qui poursuivra l'intégration en emploi». (Centre jeunesse de Québec b, non daté : 5). Pour atteindre ce but, les intervenants du Programme de Préemployabilité visent également à «générer des activités de développement à l'emploi» dans les services du Centre jeunesse de Québec, de «développer des partenariats avec des organismes communautaires» et «l'entreprise privée» dans l'objectif d'insérer le jeune sur le marché du travail (Centre jeunesse de Québec a, non daté : 7).

Clientèle-cible

Le programme accueille des garçons et filles recevant des services du Centre jeunesse de Québec âgés de 16 ans ou plus au 30 septembre ou ceux de 15 ans ayant obtenu une dérogation scolaire.

La clientèle admise au Programme de Préemployabilité «ne peut accéder aux programmes communautaires par manque d'habiletés», ont un «cumul important de retard scolaire» et peuvent avoir un «problème d'opposition, (...) de passivité, (...) de violence, (...) de santé mentale, (...) de déficit intellectuel» (Centre jeunesse de Québec a, non daté : 4).

Entre octobre 2002 et juin 2003, 150 usagers du Centre jeunesse de Québec se sont inscrits dans le Guichet unique du Programme de Préemployabilité.

Interventions développées

Un guichet unique à l'emploi situé au centre de réadaptation Le Gouvernail a été mis en place, «pour toute information, inscription aux programmes de préemployabilité ou orientation vers un programme communautaire ou privé» (Centre jeunesse de Québec b, non daté : 11). Ce guichet centralise toutes les demandes des acteurs du Centre jeunesse de Québec afin de déterminer la meilleure offre de services compte tenu des ressources internes et externes disponibles et des besoins du jeune. Les demandes de services sont ainsi évaluées par les intervenants du Programme de Préemployabilité et souvent de partenaires privilégiés tel Gestion jeunesse, un OSBL qui développe des services d'employabilité notamment pour les jeunes du Centre jeunesse de Québec (la fiche suivante porte sur Gestion jeunesse). À partir de cette évaluation de ses besoins, le jeune peut être référé soit à l'interne, dans des ressources qui développent la préemployabilité, soit directement dans un OSBL de la région pour l'employabilité ou un stage en emploi.

Dans cette optique, pour le milieu ouvert, plusieurs «médiums de travail» ont été développés. Ainsi, quelles soient développées par le centre jeunesse ou par les OSBL de la région, il est possible pour le jeune de participer à des activités, de «transformation de nourriture, de montage de bicyclettes, de recyclage de métal, de travail à la ferme, d'entretien de terrains, de travail de buanderie, d'entretien des parcs de la Ville de Québec» (Centre jeunesse de Québec b, non daté : 8). Pour le milieu sécuritaire, un atelier de menuiserie (contrat avec Réno Dépôt), des activités d'arts et des activités de recyclage de métal ont été développées, le plus souvent sur les sites du Centre jeunesse de Québec. Lors de ces activités, les jeunes bénéficient régulièrement d'un accompagnement personnalisé afin de permettre une meilleure intégration dans le milieu de production/travail.

Que ce soit à l'interne ou à l'externe, les activités de production sont développées à partir des besoins des entreprises de la région. Or, les contrats ou ententes avec ces acteurs ne comportent pas d'échéances de production fixes afin que la mission sociale et de réadaptation ne soit pas perdue au profit des exigences de production. De plus, conscients de l'expertise en terme d'employabilité développée depuis plusieurs années dans la région de Québec, les intervenants du Programme de Préemployabilité privilégient la collaboration et le partenariat avec des acteurs implantés plutôt que le développement à l'interne de services qui dédoublent ceux existants. Selon les

intervenants du Programme de Préemployabilité, cette orientation vers les services de la communauté contribue à favoriser la (re) création du lien social entre le jeune, le milieu du travail et la communauté.

Les principaux partenaires du Centre jeunesse de Québec dans ce programme sont les Œuvres Jean Lafrance, Gestion jeunesse, L'entreprise de formation Dimensions, Recyclage Métal, Assemblage Québec, Réno Dépôt, La Ville de Québec (arrondissement Beauport).

Source d'information

Centre jeunesse de Québec a(non daté), Programme de préemployabilité dépliant.

Centre jeunesse de Québec b(non daté), Programme de préemployabilité, Présentation Powerpoint, non paginé, 16 pages.

3.3. Gestion jeunesse, Région de la capitale nationale/Québec

Informateur clé : Linda Fournier, directrice générale de Gestion jeunesse
Tél. : (418) 648-2351
Courriel : lfournier@webnet.qc.ca

Contexte de l'intervention

Gestion jeunesse est un OSBL créé en 1985 par un employé du Centre jeunesse de Québec (Le Phare) afin d'offrir aux jeunes du centre jeunesse des services d'employabilité. Gestion jeunesse a donc développé au cours des années des liens étroits avec le centre jeunesse qui lui réfère des jeunes ayant des besoins en termes d'employabilité. Gestion jeunesse a également développé des liens avec d'autres organismes en employabilité. Linda Fournier est la directrice générale de Gestion jeunesse.

Gestion jeunesse reçoit des subventions d'Emploi Québec et de la DRHC. Par un protocole d'entente avec le Centre jeunesse de Québec, Gestion jeunesse est reconnu «comme l'organisme privilégié pour le développement de l'employabilité des jeunes en difficulté» (Fournier, 2002 : 4). Son personnel est composé de professionnels de différentes disciplines, counselling, service social, criminologie, psychoéducation.

Objectifs de l'intervention

«L'objet essentiel de l'organisme est de gérer, parrainer et administrer des projets éducatifs pour les jeunes et/ou les sans emploi, ou des projets de création d'emplois» (Fournier, 2002 : 1).

Clientèle-cible

Gestion jeunesse accueille des jeunes sous scolarisés en difficulté de 16 à 18 ans. En 2002-2003, Gestion jeunesse a reçu 213 clients. 44% de sa clientèle est référée par le biais du centre jeunesse et de 55 à 70% des jeunes à qui l'organisme offre des services reçoivent des services du centre jeunesse. Depuis près d'un an, le Centre jeunesse de Québec a développé un Guichet unique pour les services d'employabilité, de telle sorte que toutes les demandes des jeunes et de leur éducateur doivent être analysées par des intervenants du centre jeunesse qui décide de l'organisme vers lequel le jeune pourra recevoir des services d'employabilité (voir la fiche précédente sur le Programme de Préemployabilité du Centre jeunesse de Québec). Une des solutions privilégiée peut être la référence à Gestion jeunesse.

Interventions développées

Plusieurs interventions ou programmes ont été développés par Gestion jeunesse au gré des programmes de financement gouvernementaux.

Le programme que nous pouvons qualifier de base, le Module jeune travailleur, consiste à établir un plan individualisé au jeune à partir de ses acquis et de ses affinités. «Ce programme offre un service de counselling et d'évaluation adapté à la spécificité de la clientèle par le biais d'entrevues individuelles. Des sessions de groupe axées sur les thèmes de la recherche d'emploi, le développement de la confiance en soi, de la connaissance de soi et de l'autonomie sont également dispensées. Des stages

en milieu de travail permettent la réadaptation, l'Exploration et l'intégration en emploi. Les intervenants assurent l'encadrement et le support individuel à la clientèle» (Fournier, 2002 : 6).

Le programme Réadaptation par le travail est plus spécifique aux jeunes du centre jeunesse. Il consiste en un stage en milieu de travail pour les jeunes des centres jeunesse de 3 à 6 mois. Ainsi, après avoir établi les aspirations du jeune, une mise en réseau du jeune est réalisée. On contacte ainsi un employeur qui fait partie du bottin de l'organisme afin d'accueillir le jeune qui recevra de la part de l'organisme une compensation symbolique de 1\$ de l'heure. Inspiré de la tradition des Compagnons avertis en France, un parrainage est réalisé entre un jeune et un employé, ce dernier facilitant également l'intégration du jeune. Un suivi auprès du jeune et de l'employeur pour faciliter l'intégration du jeune dans son milieu de stage. Réadaptation par le travail offre donc à la fois une occasion pour développer chez le jeune des habiletés sociales en lien avec des difficultés d'adaptation. Il permet aussi d'acquérir des connaissances et des expériences sur le marché du travail, ces dernières constituant une exploration qui aboutira peut-être à un retour aux études.

Conjointement avec le Centre jeunesse de Québec, Gestion jeunesse a développé le programme Choix de carrière-été qui vise à offrir à des jeunes du centre jeunesse «potentiellement décrocheurs» une première expérience sur le marché du travail permettant d'une part une exploration d'un secteur d'emploi et d'autre part «d'être en action, d'identifier et d'actualiser ses forces et d'augmenter son estime de soi» (Fournier, 2002 : 26).

Gestion jeunesse a également obtenu de développer un projet pilote qui s'inscrit dans la foulée des projets satellites autour de Solidarité jeunesse³. Ainsi, Emploi Québec offre 30\$ par semaine à 25 jeunes âgés de 16 à 17 ans qui sont décrocheurs scolaires. Le but de l'intervention est de mettre en mouvement le jeune afin qu'il retourne aux études, qu'il cherche un emploi ou qu'il fasse des démarches soit pour sa santé physique ou mentale, soit pour régulariser une situation avec le système de justice des mineurs. En deux phases, cette intervention vise d'abord l'exploration par des activités de groupe, des visites et un suivi individualisé permettant de construire un plan d'action, un projet de vie. Ensuite, il est primordial de mettre en action le jeune afin qu'il concrétise son projet, tout en assurant un suivi de l'évolution de ses démarches. Les jeunes qui bénéficient de cette intervention peuvent provenir des centres jeunesse.

Enfin, plusieurs programmes viennent bonifier l'offre de services de l'organisme. Ainsi, Gestion jeunesse compte sur les programmes : Jeunes stagiaires et Service jeunesse Canada, Partenaires pour un emploi d'été.

Source d'information

Fournier, L., (2002), *Rapport annuel des activités 2001-2002. Gestion jeunesse inc.* 32 pages.

³ Voir Panet-Raymond, Bellot et Goyette (2003). Pour une évaluation de ce programme.

3.4. Projet Travail jeunesse (programme d'employabilité), Centre jeunesse de l'Estrie

Informateur clé : Luc Pelletier, Centre jeunesse de l'Estrie
Tél. : (819) 864-1112
Courriel : ptjlp@yahoo.ca

Contexte de l'intervention

Le Projet Travail jeunesse est un programme d'employabilité développé de 1990 à 1997 au Relais Saint-François fusionné depuis 1997 au Centre Val du Lac du Centre jeunesse de l'Estrie. Aujourd'hui il fait partie du programme scolaire en milieu sécuritaire de l'école de Val du Lac (même adresse).

Le projet «se donne comme mission d'établir et maintenir, seul ou en partenariat, des services d'employabilité qui favoriseront l'initiation ou l'intégration de jeunes sur le marché du travail (...) et ainsi faciliter l'insertion de jeunes dans la communauté en leur permettant de vivre des réussites par le biais du travail et ce en fonction de la situation de chacun.» (Pelletier, document de travail non daté, 1).

Le projet d'employabilité qui comptait sur un volet d'insertion en emploi et des partenariats avec les organismes communautaires de la région a été transformé en 2002 à la suite d'une réorganisation de la structure du Centre jeunesse de l'Estrie.

Le Projet Travail jeunesse concentre ses activités sur l'initiation au travail en atelier. Un intervenant du Centre jeunesse de l'Estrie et trois professeurs de l'École de Val du Lac participent à temps plein au programme. Le Projet Travail jeunesse a compté sur une contribution de la Fondation Québécoise des Jeunes Contrevenants qui couvre une partie des compensations monétaires des jeunes. Le Centre jeunesse de l'Estrie et la Commission scolaire de la Région de Sherbrooke fournissent les locaux et certains équipements, les ventes des produits permettent l'achat de matières premières et d'équipements supplémentaires.

Objectif de l'intervention

«Permettre à des jeunes qui veulent travailler tôt, d'acquérir dans un milieu de travail le plus réaliste possible, des connaissances de base qui leur permettront de poursuivre leur cheminement personnel et de travailleur "Réadaptation par les valeurs du travail".» (Pelletier, document travail non daté, 2).

Certains objectifs spécifiques sont identifiés :

- Acquisition d'attitudes et d'habitudes de travail;
- Acquisition de certaines habiletés;
- Questionnement travail / école;
- Développer des intérêts face à des emplois ou des genres d'emplois;
- Découvrir les habiletés des jeunes travailleurs mais aussi ses limites;
- Diriger le jeune dans un programme plus complet avec plus de défis (rapprocher de la réalité) (...)» (Pelletier, document travail non daté, 2).

Clientèle-cible

«Les jeunes de 16 ans et plus placés au [Centre jeunesse de l'Estrie] en garde fermée» (Pelletier, document travail non daté, 1).

Le programme vise spécifiquement les jeunes «qui n'ont plus d'intérêt (...) pour l'école mais qui veulent, par le biais d'une formation au travail, [peuvent] poursuivre [leur] cheminement personnel» (Pelletier, document travail non daté, 1).

Si les activités de production du Projet Travail jeunesse peuvent accueillir jusqu'à 20 jeunes à la fois, sur une base annuelle, le projet accueille environ 75 jeunes.

Interventions développées

Puisant dans des approches telles la thérapie de la réalité, et l'approche behavioriste, l'intervention demeure attachée aux grands fondements de l'approche psychoéducative (Pelletier, document travail non daté, 3). Le Projet Travail jeunesse veut aussi refléter la réalité du monde du travail et dans cette perspective la discipline et la productivité sont des composantes importantes des apprentissages du jeune tant au niveau des attitudes que des habitudes face au travail.

La réadaptation par le travail se réalise à travers trois ateliers de production, un atelier de travail en métallurgie, un atelier de production et de vente de leurres de pêche, et un atelier d'imprimerie («production et vente de matériel tel agenda, carnet de vin, carnet de fromage, photocopies, plastifications, reliure, etc.») (Pelletier, document travail non daté, 5). À l'intérieur de ces ateliers, des postes de travail variés ont été développés : «Travail de production générale tel que : feuilards, pliages, couper, percer du métal, press "drill", montage leurres de pêche, entretien, collage de feuilles, couper du papier, couverture de volume, manutention etc. Travail à métier plus spécifique : soudure, peinture, ferblanterie, sablage, photocopie, plastification, reliure, travail sur ordinateur, etc. Travail plus artistique : fer forgé, peinture, dessins, photos, mouches pour la pêche, etc.» (Pelletier, document travail non daté, 4).

Le processus d'admission au Projet Travail jeunesse vise d'abord à ce que le jeune inscrive à son plan d'intervention, l'utilisation du projet et ce après en avoir discuté avec son éducateur et ses intervenants. Ensuite, plusieurs tests et entrevues permettent à l'équipe d'intervention d'établir les besoins du jeune et de l'orienter vers l'activité de production appropriée.

Les jeunes travaillent seulement sur un plateau de travail lors de leur passage au Projet Travail jeunesse et leur évolution est évaluée quotidiennement à partir d'une grille qui compte «30 indicateurs (...). Chaque grille d'évaluation est accompagnée d'un graphique personnel qui est un portrait fidèle de l'évaluation pour la période donnée. Sous forme de graphique, une courbe (ligne) représente la cote quotidienne des 30 indicateurs et une autre la cote de production.» (Pelletier, non daté, 5; Pelletier, 2001).

Le résultat de ces évaluations quotidiennes détermine l'avancement du jeune dans le système d'émulation qui compte 5 classes.

Les cinq classes sont :

- «Apprentissage - connaissance : Le jeune s'adapte au milieu, aux règles et à l'encadrement. Il apprend à utiliser le matériel dans les différentes tâches. Il s'habitue à différents postes de travail. On établira, pendant cette période, ses aptitudes naturelles, etc. (...)
- Apprentissage - régularité : C'est le travailleur qui met en pratique ce qu'il a appris depuis le début. Il produit de façon plus régulière dans les différentes tâches qu'on lui assigne. Le travailleur continue aussi d'apprendre de nouvelles tâches. (...)
- Stabilité et fiabilité : Le travailleur rendu à cette classe est des plus fiables. Il a intégré le fonctionnement de l'atelier et il performe de plus en plus quand on lui demande. En classe 3, le travailleur peut être appelé à remplir des tâches particulières : montrer certaines tâches à d'autres employés, avoir certaines responsabilités à sa mesure. (...)
- Performance - responsabilité : Le travailleur rendu à cette classe est des plus fiables. Il a complètement intégré le fonctionnement de l'atelier et il performe et produit sous la pression, il conseille de façon fiable les autres travailleurs. En classe 4 l'employé peut travailler sur la conception de certains produits, représenter les autres employés à des réunions spéciales, aider un superviseur (professeur) remplaçant, on peut compter sur lui. (...)
- Responsabilité - marché du travail régulier : L'employé se rapproche du marché régulier du travail, il nous démontre les qualités nécessaires pour devenir travailleur dans une entreprise. Nous devrions à cette étape pouvoir le recommander.

Chacune des classes entraîne une compensation monétaire différente. Par exemple, le tarif horaire pour la classe 1 est de 1,25\$ et de 1,35\$ pour la classe 2 avec possibilité de bonus de production et d'être éligible à l'employé étoile. Le passage d'une classe à l'autre est déterminé par les points de pourcentage aux évaluations périodiques, par exemple, il faut 60% dans l'employabilité et 55% en production pour réussir la classe 2.

Source d'information

Auteur non disponible (non daté). *Indicateurs pour évaluation en atelier*. Document inédit.

Pelletier, Luc, (non daté). *Projet Travail jeunesse*. Centre jeunesse de l'Estrie. Document de travail.

Pelletier, Luc, (2001). *Grille d'évaluation du travail en atelier*. Document de travail.

Ce dernier document est en fait une grille d'évaluation (sur Excel) qui sert à évaluer quantitativement le rendement des jeunes sur les 30 indicateurs.

3.5. Le Programme intégration vers l'appartement, Centre jeunesse de l'Estrie

Informateur clé : Yollande Roy, Foyer de groupe l'Envol
Centre jeunesse de l'Estrie
Tél. : (819) 823-9955

Contexte de l'intervention

Le Programme intégration vers l'appartement est un projet développé par le Foyer de groupe l'Envol et ses intervenants depuis juin 2002. L'équipe de l'Envol est responsable de l'appartement supervisé qui est situé dans le même immeuble que le Foyer de groupe (dans le sous-sol avec entrée distincte). Deux intervenants, Yollande Roy et Simon Grenier consacrent ainsi 8 heures semaines en tout pour s'assurer du fonctionnement du projet.

Le projet tente d'amener une solution pour une partie «de la clientèle qui se dirige vers un projet de vie en appartement mais qui, dans une phase de transition, nécessite encore un suivi minimum, le temps de combler certaines lacunes au niveau des apprentissages à faire» (Boisclair, 2000 : 1).

Objectifs de l'intervention

«Permettre à des jeunes filles de développer une sécurité de base et de faire les apprentissages nécessaires afin de faciliter une intégration vers un milieu de vie autonome» (Boisclair, 2000 : 3).

On vise spécifiquement que ces jeunes :

- «S'impliquent dans leur plan d'intervention;
 - apprennent à gérer un budget;
 - apprennent à se débrouiller avec les ressources du milieu;
 - développent de l'autonomie face à leur alimentation, l'entretien de leur milieu, à la prévision de leurs besoins;
 - s'investissent dans leurs études, travail et organisation de loisirs;
 - participent au développement et à l'entretien de leur réseau social.»
- (Boisclair, 2000 : 3).

Clientèle-cible

Si pour l'instant la clientèle-cible demeure une jeune âgée de 16 ans et demi à 17 ans et demi, prise en charge par le centre jeunesse et dont le retour en milieu familial est impossible. On s'interroge sur la possibilité de restreindre l'accessibilité à des jeunes du foyer de groupe âgées de 17 ans et plus afin de faciliter le lien entre la jeune et l'équipe d'intervention du foyer de groupe chargé du suivi de l'appartement supervisé.

La jeune est volontaire à s'engager dans une démarche qui la mènera en appartement autonome à 18 ans. La jeune s'engage à respecter les conditions exigées par le foyer (Boisclair : 2000 : 2).

La jeune est suffisamment autonome. Celles aux prises avec des problèmes importants de santé mentale, de toxicomanie ou faisant partie d'un gang criminalisé ou d'un réseau de prostitution ne sont pas admissibles afin de protéger l'intégrité des autres jeunes du foyer de groupe.

L'appartement a accueilli 6 jeunes depuis son ouverture en 2002.

Interventions développées

L'appartement peut accueillir 2 jeunes à la fois.

La supervision, le «support et la surveillance» de ces jeunes sont assurés par des intervenants du Foyer de groupe. Cette intervention «se juxtapose» avec le suivi des intervenants sociaux qui demeurent toujours dans le dossier des jeunes et sont responsables du plan d'intervention. Un contrat est signé entre la jeune et les intervenants responsables du foyer et de la réadaptation. Ce dernier est versé au plan d'intervention.

Le projet repose sur l'autonomie de la jeune et veut favoriser la «guidance pour optimiser le sens de l'organisation, au sens large (budget, épicerie, connaître les ressources, développer un réseau, etc.)» (Boisclair, 2000 : 2). De plus, l'intervention veut «favoriser l'autonomie de la jeune et une prise de distance progressive [des] modes de support et de surveillance» du foyer de groupe (Boisclair, 2000 : 3).

Pour les besoins en terme d'employabilité par exemple, les intervenants privilégient la collaboration avec les organismes du milieu. Dans ce cadre, le carrefour jeunesse emploi local est une ressource importante pour le jeune, de même que le CLE.

Source d'information

Boisclair, J. (2000). *Programme intégration vers l'appartement*. Foyer de groupe L'Envol. Centre jeunesse de l'Estrie.

3.6. The Support Link program. Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

Informateur clé : Tony Maciocia
Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw
Tél. : (514) 932-7162
Linda, Kostiuik, Alan Cobb
Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

Context

The Support Link Program was developed in 1990, to bridge the gap between residential services and existing services in the community-at-large. It has been recognized that the residential care and social service system does often create a level of dependency within youth. Young people often leave the system very suddenly, and the “reality” of true autonomy/independence is quickly experienced. Support Link recognizes the need for youth to be better prepared for independence, and that specific interventions need to take place at an earlier age.

Support Link encourages experiential learning. We actively support youth to do their own decision-making, with necessary guidance.

“Every time we do FOR a youth, we deny them the opportunity to develop the skills that lead to self-reliance.”

Objective

To help youth to obtain the level of specific skill and emotional stability necessary to maintain themselves autonomously in the community.

Specifically, we help youth to :

- develop the skill necessary to acquire and maintain employment;
- develop an expertise in apartment searching and housing issues;
- acquire budgeting skills;
- learn about the network of available community resources;
- learn about Lifestyle and Health issues in the community.

Clients

Adolescents aged 16 or 17 who are in residential or foster care and -18 years old youth who wish to continue receiving support services (short term), on a voluntary basis.

Interventions

Resources/Services : - Support Link has 2.5 Educators, supervised by a Program Manager.

Individualized Interventions - each staff has a caseload of clients, who are followed according to an individual plan developed at intake.

Workshops - a variety of group sessions are held throughout the year, organized/animated by staff. Content focus is on specific skills and community information. 50 sessions per year, open to all Batshaw clients - 16-18 yrs.

LaSalle Apt. - short-term apartment utilised while client is still in care

- capacity : 1
- length of stay : 4 - 8 weeks
- non-direct supervision by Support Link staff
- financial support by residential program.

Girl's Apartment Project - for girls age 16.5 - 18

- capacity : 3
- length of stay : 6 months
- semi-supervised - girls are supported/guided by a live-in volunteer
- liaison/supervision by Support Link staff.

3.7. Le Service de réadaptation par le travail, Centre jeunesse de Montréal

Informateur clé : Serge Joncas, chef du Service réadaptation par le travail
Téléphone : (514) 356-4183
Courriel : serge.joncas@mtl.centresjeunesse.qc.ca

Contexte de l'intervention

Le Centre jeunesse de Montréal compte sur une expertise dans le développement de l'employabilité de plus de quinze ans⁴. Les prochaines lignes visent à témoigner du développement de plusieurs projets et organismes autour de la préoccupation de l'insertion en emploi des jeunes du Centre jeunesse de Montréal. Il s'agit donc de faire état de quelques collaborateurs du Service de réadaptation par le travail du Centre jeunesse de Montréal (anciennement Service de développement de l'employabilité et de l'animation de milieu (SDEAM) des CJM). C'est en 1996 que le Centre jeunesse de Montréal a fait le choix de soutenir le jeune dans sa démarche d'insertion en créant le SDEAM, prédécesseur du Service de réadaptation par le travail. Le Service de réadaptation par le travail des CJM compte une vingtaine d'employés.

Objectifs de l'intervention

Les activités du Service de réadaptation par le travail ont pour objectif de développer des habiletés personnelles, professionnelles et sociales des jeunes du centre jeunesse. Il s'agit notamment de recevoir les adolescents, les préparer, les accompagner et les orienter vers des organismes d'employabilité du milieu puis les suivre indirectement à l'intérieur de ces ressources.

Les intervenants conseils et supports assurent ainsi le lien entre les intervenants des organismes externes et les éducateurs des adolescents, lesquels ne connaissent pas forcément les différentes ressources existantes (Dallaire et al., 2003 : 76).

Clientèle-cible

Entre 1000 et 1500 jeunes bénéficient annuellement à divers niveaux des services du Service de réadaptation par le travail. Ce sont des jeunes qui reçoivent des services du Centre jeunesse de Montréal et qui sont généralement âgés entre 16 et 18 ans. Mais, l'âge et les critères d'admission aux activités évoluent quelque peu en fonction des différents projets ou interventions, notamment en regard des règles d'admissibilité de certains bailleurs de fonds.

Interventions développées

Dans ce cadre le Service de Réadaptation par le travail a développé certains projets visant l'acquisition d'une expérience avec le milieu du travail où des intervenants des CJM accompagnent des jeunes pour réaliser des activités d'employabilité.

⁴ En plus d'informations fournies par Serge Joncas, nous avons puisé dans les données d'une recherche portant sur un projet en collaboration (Dallaire, Goyette et Panet-Raymond, 2003 : 74-93).

Enfin, quelques intervenants des CJM sont impliqués dans les activités de l'Atelier du Sud-Ouest, en tant que partie prenante du réseau des partenaires. Depuis, 1998 un partenariat entre le Service de réadaptation par le travail des CJM, l'Atelier du Sud-Ouest de la Corporation des ateliers des Centres jeunesse de Montréal⁵, Opération placement jeunesse et PITREM vise à créer un continuum des services entre les activités des trois partenaires. À ces organismes, on doit ajouter les AFIT, pour Atelier de formation et d'initiation au travail qui sont des ateliers de «préemployabilité», les apprentissages d'habiletés sociales étant au cœur du processus d'intervention.

Ce partenariat repose sur une vision similaire du «processus continu d'apprentissage» qui est divisé en trois étapes : la préemployabilité, l'employabilité et l'intégration et le maintien en emploi. La figure 1 illustre les différentes collaborations entre les partenaires autour des besoins des jeunes des CJM.

⁵ Outre, les Ateliers du Sud Ouest, la Corporation des ateliers des Centre jeunesse de Montréal compte sur 5 autres ateliers (rembourrage, imprimerie, horticulture, alimentation, électro).

Figure 1 : Les liens de collaborations entre les partenaires du Programme de l'Atelier du Sud-Ouest

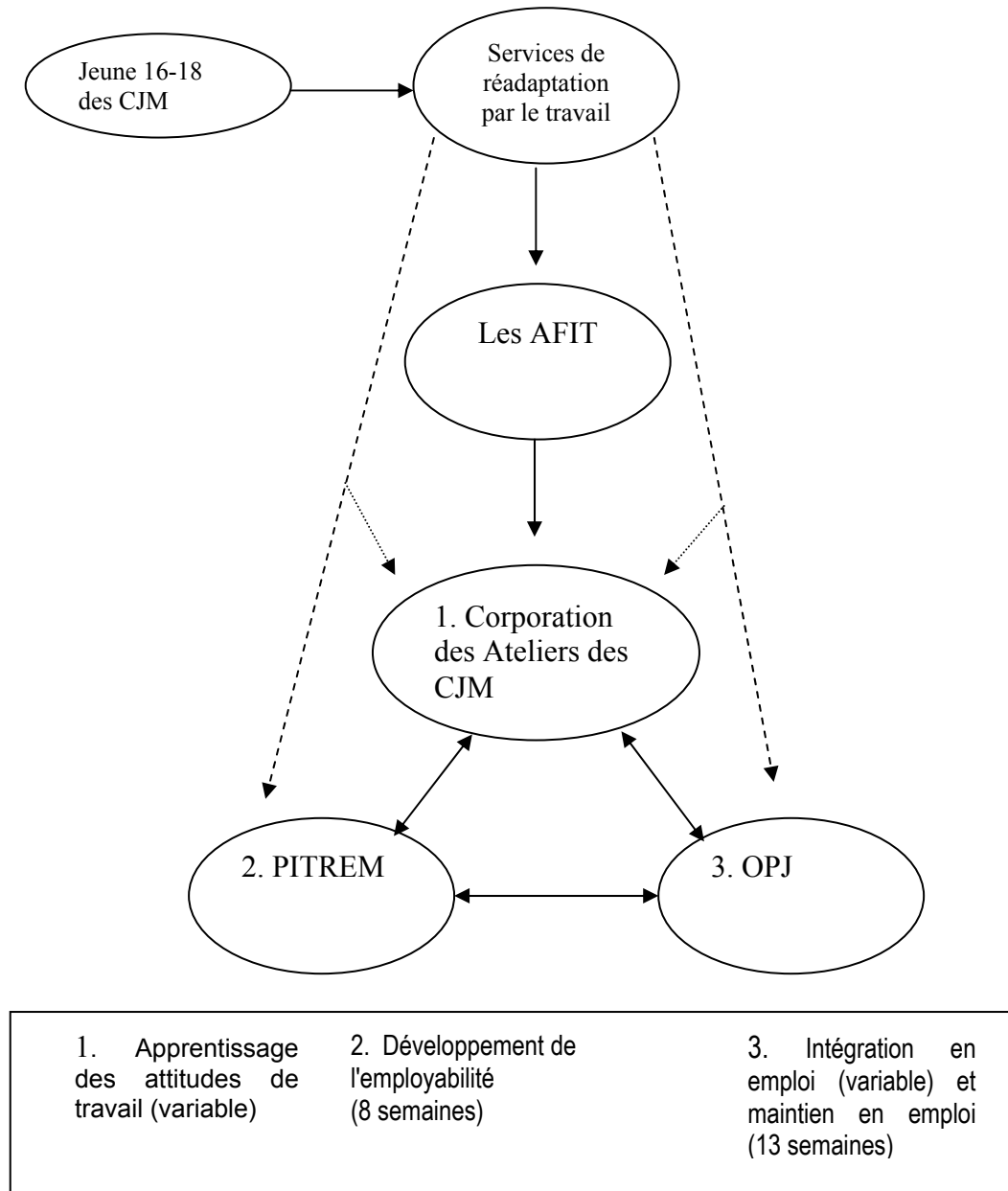


Figure inspirée de Dallaire, Goyette et Panet-Raymond (2003 : 83).

Les partenaires du Service de réadaptation par le travail dans ce projet sont des organismes qui ont été créés par des acteurs des centres jeunesse pour faciliter l'insertion des jeunes du centre jeunesse.

Premièrement, la Corporation des ateliers des centres jeunesse de Montréal met «en place des activités professionnelles, telles les ateliers de formation ou d'insertion socioprofessionnelle, pour des adolescents et des jeunes adultes en situation de réadaptation» (Dallaire et al., 2003 : 76). La corporation gère donc des ateliers et des

plateaux de travail dans un milieu plus protégé. Ces ateliers et plateaux visent à favoriser l'apprentissage d'attitudes et d'habiletés de travail associées à la préemployabilité.

Deuxièmement, inspiré du modèle de Compagnonnage en France, le PITREM (Programme d'initiation au travail de la région Est de Montréal) dont le mandat initial était l'employabilité des jeunes du centre jeunesse, a élargi sa clientèle aux jeunes adultes âgés de 16 à 35 ans dans la région est de Montréal. «Tout en poursuivant le projet des stages d'initiation au travail parrainés par l'entreprise auprès de la clientèle des centres de réadaptation, (...) [le PITREM] a développé en particulier un service de formation sur mesure, formation qui veut combler un besoin spécifique d'une entreprise et dont les jeunes adultes bénéficient». Il en ressort une formation adaptée et un suivi du jeune entre le PITREM et l'entreprise qui participent aux succès du parcours d'insertion en emploi.

Troisièmement, Opération placement jeunesse (OPJ) offre notamment des services d'aide à la recherche d'emploi.

Dans le cadre du projet de partenariat, la plupart du temps, les intervenants du Service de réadaptation par le travail reçoivent les demandes d'intervention des éducateurs des CJM. Une des options du Service de réadaptation par le travail, à partir de l'évaluation des acquis du jeune, est de le référer au AFIT ou à la Corporation des Ateliers des CJM s'il est à l'étape de la préemployabilité. Mais il peut aussi référer le jeune directement au PITREM ou à OPJ. De son côté PITREM peut référer directement le jeune à OPJ après qu'il ait bénéficié d'un stage parrainé en milieu de travail.

Au-delà du réseau des partenaires développé autour du processus d'employabilité dans le cadre des Ateliers du Sud-Ouest, il faut aussi ajouter certains bailleurs de fonds qui financent les activités des partenaires. Par exemple, « en avril 1999 à la recherche d'un bailleur de fonds, la Corporation des Ateliers des CJM et le PITREM se sont associés au CLE de Pointe Saint-Charles, cette association amenant ces deux organismes à desservir également une clientèle externe aux CJM dans le cadre de ce programme. » (Dallaire et al., 2003 : 81). Par ailleurs plusieurs organismes du milieu collaborent avec le Service de réadaptation par le travail ou le réseau des partenaires : des entreprises d'insertion et organismes communautaires nombreux à Montréal dont Inser'Jeunes (sur le site du siège social des CJM), Bureaux d'Antoine (anciennement sur le site du Mont Saint-Antoine), Production jeunesse, MIRE, Le Gite.

3.8. Le projet VISA, Centres jeunesse de Montréal (de juin 2000 à janvier 2001)

Informateur-clé : Francine Paquette, Centre jeunesse de Montréal
Courriel : fpaquette@mtl.centresjeunesse.qc.ca

Personne responsable du projet : Lorraine Sullivan

Contexte de l'intervention

Le projet VISA pour Vigilance, Intensive, Support, Accru a été offert à des jeunes hébergés dans des services de réadaptation des Centres jeunesse de Montréal qui nécessitent un soutien accru et intensif «sans quoi, la réinsertion ne pourrait être envisageable» (L'équipe Visa, 2000 : 1). Pendant son expérimentation, VISA a compté sur 7,8 postes équivalent temps complet.

Objectif de l'intervention

VISA vise à réduire les périodes de placement et vise à préparer un jeune à sa sortie par une intervention intensive.

Clientèle-cible

Les jeunes admissibles à cette intervention sont des adolescents de 15 ans et plus «pour lesquels une intervention intensive est nécessaire afin d'actualiser un processus de réconciliation entre l'individu et son milieu» (L'équipe Visa, 2000 : 2). VISA ne s'applique pas si le projet de vie du jeune peut s'actualiser avec les services courants d'un éducateur de milieu. Au cours de sa période d'expérimentation, VISA a évalué 125 jeunes et 57 ont participé à VISA.

Interventions développées

La référence au programme VISA se réalise lorsque le jeune à un projet d'intervention en émergence, mais avant que «le processus de réinsertion ait débuté et surtout avant qu'il soit de retour chez lui» (L'équipe VISA, 2000 : 2). La concertation entre le chef de service où le jeune est hébergé, la personne autorisée et l'éducateur est essentielle pour vérifier la motivation du jeune et de sa famille à participer au projet.

L'intervention est articulée autour d'un accompagnement et d'un soutien à la transition du jeune vers le milieu externe. À partir d'une «grille d'analyse des acquis minimaux», les besoins du jeune sont identifiés en collaboration avec l'éducateur ou l'intervenant social. «Les services offerts peuvent prendre la forme de :

- Rencontres individuelles et/ou familiales à raison de plusieurs fois par semaine;
- Recherche d'emploi active avec le jeune;
- Support soutenu au niveau scolaire;
- Activités d'apprentissage à la vie en appartement.

Accompagnement et orientation du jeune et de sa famille vers les ressources communautaires, vers les activités de réadaptation offertes par les centres jeunesse ou vers le CLSC» (L'Équipe Visa, 2000 : 1-2).

Un bilan du programme VISA (Sullivan, 2001) fait état de 10 motifs de refus à la suite d'une demande. En bref, ces motifs sont imputables aux jeunes (situation de compromission toujours présente, pas de mobilisation, usager dans l'agir), à son milieu naturel (non disponible), aux ressources du milieu, organismes communautaires et CLSC par exemple (non disponible).

Certains facteurs de succès identifiés par Sullivan (2001) sont le maintien de l'équipe d'intervention, un processus clinique élaboré et actualisé (plan d'intervention, processus administratif), l'usager motivé, l'arrimage précoce entre l'externe et l'interne, intensité de l'intervention, collaboration des chefs de service. Il est mentionné que sur 7 mois d'expérimentation, 3838 jours d'hébergement ont été évités par rapport à l'ordonnance d'hébergement.

À la suite des réorganisations structurelles du CJM en 2002, le projet VISA ne s'est pas poursuivi. Un comité est chargé de réfléchir à un cadre opérationnel concernant la réinsertion sociale des 15-17 ans recevant des services des CJM. De ce comité émergera une offre de services en cours de l'année 2003.

Source d'information

Équipe VISA. (2000). *Vigilane-Intensive, Support, Accru*. Les Centres jeunesse de Montréal. Coordination des services d'encadrement intensif.

Sullivan, Lorraine, (2001). *Programme VISA. Bilan du 13 juin 2000 au 21 janvier 2001*. Les Centres jeunesse de Montréal.

3.9. Vallée-jeunesse, Région Outaouais

Informateur clé : Jean Lalonde
Tél. : (819) 778-8550
Courriel : jeanlalonde@valleejeunesse.ca

Contexte de l'intervention

Vallée-jeunesse est un OSBL qui «investit temps et énergie afin de prévenir le décrochage scolaire et social en Outaouais. L'organisme offre aux jeunes présentant des difficultés scolaires et sociales, une période de recadrage dans le but de les réintégrer en milieu scolaire ou de les faire cheminer selon leurs propres besoins individuels actuels» (Lalonde, 2003a : 2).

Vallée-jeunesse a été mise sur pied par un directeur d'école secondaire ainsi qu'un intervenant des Centres jeunesse de l'Outaouais et plusieurs autres organismes et institutions de l'Outaouais dont le milieu scolaire et Emploi-Québec. L'organisme a développé une multitude de services sur l'ensemble du territoire de l'Outaouais. Trois volets retiennent davantage notre attention, la prévention du décrochage scolaire (depuis 1995 et graduellement implanté dans 5 points de service pour autant de commissions scolaires), le parcours vers l'adaptation (PVA) (depuis 1999) et l'hébergement transitoire (depuis septembre 2002). Ces deux derniers volets sont davantage spécifiques à la clientèle des Centres jeunesse de l'Outaouais. Vallée jeunesse compte 27 employés dont 20 pour le volet scolaire. Le projet Belvédère compte sur un directeur général et une coordonnatrice (à temps partiel), un intervenant responsable et des étudiants accompagnateurs de la faculté de l'administration, d'éducation, d'informatique et d'art desing de l'Université d'Ottawa.

Volet prévention du décrochage scolaire

Objectifs

Les objectifs du volet prévention du décrochage scolaire sont :

- «Les adolescents auront développé une plus grande motivation scolaire, une plus grande estime et perception de soi en milieu scolaire et de meilleures habiletés comportementales en classe;
- Les adolescents auront acquis certaines habiletés sociales auprès de leurs pairs et de l'autorité et auront diminué les comportements inadaptés nuisant à leur cheminement académique;
- Impliquer davantage les parents dans le cheminement scolaire de leurs enfants.

Vallée-jeunesse offre un cadre d'intervention propice au développement de l'élève en vue d'une réintégration à l'école régulière.» (Lalonde, 2003a : 13-17).

Clientèle-cible

Les critères de sélection de Vallée-jeunesse pour son volet scolaire cernent la clientèle ciblée.

- «L'élève admissible au programme de Vallée-jeunesse est âgé de 12 à 16 ans;
- L'élève est en obligation de fréquentation scolaire;

- L'élève démontre une certaine motivation à poursuivre son cheminement scolaire;
- L'élève a besoin de services complémentaires à l'école;
- L'élève a besoin d'un support académique;
- L'élève est en situation de décrochage scolaire ou social.
- L'élève a besoin d'un support supplémentaire au niveau psychosocial afin de travailler l'atteinte d'objectifs précis;
- L'élève et ses parents acceptent de recevoir les services de Vallée-jeunesse;
- L'élève démontre une réelle possibilité de réintégration suite à son séjour à Vallée-jeunesse.

Les points de services de Vallée-Jeunesse sont localisés dans chacun des territoires des commissions scolaires de l'Outaouais.» (Lalonde, 2003a : 9-10).

Annuellement, Vallée-jeunesse reçoit entre 200 et 250 jeunes pour son volet prévention du décrochage scolaire. Si la clientèle visée n'est pas constituée seulement de jeunes ayant des services des Centres jeunesse de l'Outaouais, plusieurs ont un profil semblable et certains reçoivent des services notamment en milieu ouvert.

Interventions développées

Les interventions développées dans le cadre du volet prévention du décrochage scolaire sont constituées d'activités scolaires, d'ateliers et d'un projet de fin d'année.

Dans le cadre des activités académiques, «Vallée-jeunesse priorise deux systèmes de travail soit le système classe et le système individuel. Le jeune peut se retrouver en isolement lorsqu'il est dérangement pour la classe. Par contre, le système classe favorise aussi une meilleure réinsertion à l'école» (Lalonde, 2003a : 18).

Le jeune doit poursuivre ses matières académiques «dans les matières de base essentielles». «Un enseignant est présent afin de superviser le cheminement académique de chaque étudiant. Il permet également de valoriser le jeune dans son travail » (Lalonde, 2003a : 18). «L'intervenant du jeune a aussi son rôle à jouer par rapport au cheminement académique. Il doit le valoriser, l'encourager et le motiver dans ses efforts. Le jeune, de cette façon, doit apprendre à vivre les échecs et les réussites » (Lalonde, 2003a : 18).

Les activités en ateliers sont composées d'ateliers théoriques et de mise en pratique. Les ateliers théoriques sont « (...) des activités quotidiennes qui sont organisées dans le but de renforcer les interventions pendant le séjour d'un élève. Les activités ont également pour mandat de créer et de renforcer les liens non seulement entre pairs, mais également entre les jeunes et les intervenants. Les ateliers touchent à plusieurs sujets tels la violence, l'estime de soi, la responsabilisation, les dilemmes moraux, le processus d'attribution causale, etc. Par contre, les principaux champs d'intervention des activités éducatives ont été choisis en lien avec les difficultés le plus fréquemment rencontrés» (Lalonde, 2003a : 18-19). Ces ateliers sont offerts soit par le personnel de Vallée jeunesse, soit par un partenaire spécialisé.

Les ateliers pratiques sont constitués de différents stages offerts à «des jeunes dont le cheminement académique traditionnel est temporairement impossible» (Lalonde, 2003a : 22). Ce stage est d'une durée variable et vise à donner une expérience de travail aux jeunes.

Les projets de fin d'année constituent une alternative «au programme régulier de Vallée-jeunesse à certains élèves fréquentant ou ayant fréquenté Vallée-jeunesse» en situation d'échec scolaire, en manque de motivation (Lalonde, 2003a : 21-22). Ces projets, de la conception à la réalisation sont d'une durée de 4 à 5 semaines et visent à offrir une expérience de groupe différente pour les jeunes (ex. : camping sauvage, œuvre collective, campagne de sensibilisation sur le taxage).

Le Parcours vers l'adaptation (PVA) et le projet d'hébergement le Belvédère

Contexte de l'intervention

Le «programme pilote nommé « Parcours Vers l'Adaptation » (PVA), (...) a été mis sur pied en juillet 2000 en collaboration avec une équipe de stagiaires universitaires. Un support est alors apporté aux adolescents âgés entre 16 et 18 ans qui sortent des centres de réadaptation ou des familles d'accueil dans la recherche de chambre et pension, dans des démarches d'emplois ainsi que dans l'organisation de leur vie en général» (Lalonde, 2003b : 2). Le PVA est un projet qui a été mis sur pied dans le but d'amener les jeunes à faire des démarches personnelles en vue d'arriver à une certaine autonomie (Lalonde, 2003b : 2).

«Constatant le principal besoin de chambre et pension et le difficile passage vers le monde des adultes vécu par les jeunes dans leur intégration en appartement ou chambre, des pourparlers entre Vallée-jeunesse, les Centres Jeunesse de l'Outaouais ainsi que la Société Municipale d'Habitation Asticou débuta afin de mettre en branle un projet d'hébergement qui saurait répondre aux besoins actuels» (Lalonde, 2003b : 2). De ce besoin des jeunes des Centres jeunesse de l'Outaouais recevant des services du PVA est né le projet d'hébergement Belvédère. Au-delà de la mesure d'hébergement, il s'agit d'un soutien à la vie autonome.

Considérant les liens historique et organique (la clientèle) entre le PVA et le projet Belvédère, nous traiterons simultanément des deux interventions.

Objectif

L'idée du PVA provient des besoins constatés chez les jeunes à s'outiller et à développer des aptitudes personnelles leur permettant de répondre à leurs besoins spécifiques et personnels. Le PVA se veut un support moral et physique à tous ces jeunes qui désirent atteindre leurs buts présents et futurs (Lalonde, 2003b : 2).

L'objectif général et les objectifs spécifiques du Belvédère sont les suivant.

Objectif général :

Offrir à des jeunes âgés de 16 à 18 ans un support au niveau de l'hébergement, leur permettant ainsi de concentrer leurs énergies vers des objectifs à long terme et favorisant une intégration à la vie autonome dans une perspective de projet de vie.

Objectifs spécifiques :

- Offrir des séjours transitoires de 3 à 12 mois à des jeunes.

- Superviser l'hébergement des jeunes par un encadrement réaliste d'un mode de vie autonome et adapté à leur vie à eux.
- Favoriser l'accès à des démarches de formation en matière d'employabilité, d'intégration scolaire et d'adaptation sociale.
- Favoriser la responsabilisation personnelle et collective» (Lalonde, 2003b : 7).

Clientèle-cible

La clientèle-cible du PVA est constituée de jeunes âgés entre 16 et 18 ans qui quittent les Centres jeunesse de l'Outaouais. «Depuis [2000], ce sont plus de 50 jeunes qui ont profité de cet accompagnement depuis la mise sur pied du projet» (Lalonde, 2003b : 2).

«Les conditions d'admissibilité au projet [Belvédère sont] :

- Être âgés de 16 à 18 ans;
- Fonctionner relativement bien et avoir un minimum d'autonomie;
- Être sans ressource naturelle et familiale en mesure de l'héberger;
- S'engager à respecter l'ensemble des dispositions et des règles liées à son intégration;
- Participer activement à des tâches préparatoires, identifiées par son intervenant, à son projet de vie;
- Démontrer une réelle volonté à s'engager dans un processus vers l'autonomie.» (Lalonde, 2003b : 4).

Interventions développées

«Le PVA est un service d'accompagnement par une équipe de bénévoles, coordonné par un intervenant de Vallée-jeunesse et supervisé cliniquement par un intervenant des Centres Jeunesse de l'Outaouais. Les jeunes qui participent au projet PVA ont souvent plusieurs objectifs à atteindre. Selon une évaluation du projet, l'ensemble des objectifs recherchés par les jeunes sont les suivants; 26 % chambre et pension, 20 % recherche d'un emploi, 6 % démarches scolaires, 2 % démarches sociales, 4 % ouverture d'un compte et 5 % support et encadrement» (Lalonde, 2003b : 2).

Pour le Belvédère, deux processus d'admission ont été développés. Nous traiterons ici que de celui concernant les Centres Jeunesse de l'Outaouais. Ainsi, «la demande de service se fait directement à l'intervenante ressource des [Centres Jeunesse de l'Outaouais]. Celle-ci est la personne-pivot pour toutes questions de la part des intervenants concernant le Belvédère. Une première analyse est effectuée par celui-ci avant de convoquer une table d'orientation. Par la suite, ce même intervenant entre en contact avec l'intervenant responsable du Belvédère afin de planifier une visite de l'organisme. (...)La deuxième étape pour le résident potentiel est la visite du Belvédère en compagnie de son intervenant. (...)Par la suite, l'intervenant des CJO doit procéder à une table d'orientation avec le chef du territoire. Lors de cette étude de cas, l'intervenant ressource est aussi présent. Il est également important de mentionner clairement la volonté de prendre des actions concrètes du jeune afin de favoriser son cheminement vers l'autonomie. (...) Dans le cas où un jeune est référé au Belvédère, des démarches préparatoires sont à entreprendre par le jeune» (Lalonde, 2003b : 5). Il s'agit de préciser clairement les objectifs du jeune après quoi «une demande de service doit être complétée par écrit» (Lalonde, 2003b : 5).

«Suite à la décision de la table d'orientation, une rencontre d'intégration est faite. Lors de cette réunion, l'intervenant accompagne également le futur résident. (...) À cette rencontre sont présents : le jeune résident; son intervenant; l'intervenant-responsable du Belvédère (Lalonde, 2003b : 5).» Un contrat d'engagement et un bail sont signés.

Du point de vue de l'intervention comme telle, «L'accompagnement au Belvédère s'inscrit dans le projet de vie d'un jeune dans une perspective de service continu, c'est-à-dire que le personnel du Belvédère compte sur le personnel des établissements ou organismes référant pour effectuer le suivi psychosocial » (Lalonde, 2003b : 5). Cet accompagnement se réalise de manière ponctuelle par les accompagnateurs-étudiants.

De plus, «l'adolescent devra participer activement aux démarches préparatoires à son intégration au Belvédère. L'adolescent devra signer un contrat d'engagement ainsi qu'un code de vie. L'adolescent aura un suivi individuel et continu avec son intervenant : élaboration d'un plan d'intervention, rencontres hebdomadaires, support disponible au besoin. L'adolescent s'impliquera dans une démarche vers l'autonomie : marché de l'emploi, intégration scolaire, adaptation sociale. L'adolescent participera au quotidien du Belvédère (tâches, responsabilités individuelles et de groupe, réunions d'étage et de maison). L'adolescent participera à un minimum de différents ateliers offerts (bail/conditions de logement, budget, ménage, épicerie, cuisine, ressources extérieures, etc.)» (Lalonde, 2003b : 9).

Du point de vue financier, afin de favoriser la responsabilisation du jeune, deux échelles de paiement progressif ont été instaurées. Si le premier mois est gratuit, plus le jeune demeure longtemps, plus son loyer augmente de 200\$ à 500\$ par mois pour un jeune en milieu de travail et de 50\$ à 250\$ par mois pour un étudiant. «Par ailleurs, (...) les résidents cheminant dans une démarche d'emploi qui ne peuvent payer leur paiement sont appelés à travailler pour l'entretien du Belvédère ou de tout autre local de Vallée-jeunesse» (Lalonde, 2003b : 11). «Un avantage majeur vient bonifier cette démarche de paiement de loyer». En effet, «la contribution financière des jeunes au paiement de leur loyer leur est remise au moment de leur départ du Belvédère» sous formes de bon d'achat ou de matériel afin d'éviter que l'argent soit utilisé «à des fins négatives» (Lalonde, 2003b : 11 et 16). Pour les jeunes âgés de plus de 18 ans, un loyer de 500\$ pour les jeunes sur le marché du travail et de 250\$ pour les étudiants est exigé sans possibilité de remise.

Plusieurs partenaires collaborent aux interventions en fonction des besoins individuels des jeunes. Au-delà des Centres jeunesse de l'Outaouais, on mentionne les organismes suivant comme partenaires : «CLSC de Hull; CLSC de Gatineau; Centre hospitalier Pierre-Janet; Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais, Pavillon de Gatineau et de Hull; Héberge-Ados; Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais; Bureau régional d'action SIDA; Alternative Jeunesse; Centre d'aide 24/7; Carrefour Jeunesse Emploi et le Service de police» (Lalonde, 2003b : 18).

Source d'information

Lalonde, J (2003a). *Rapport annuel 2002-2003. Vallée jeunesse*. 42 pages

Lalonde, J (2003b) *Rapport annuel 2002-2003. Le Belvédère*. 20 pages

3.10. Le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) de l'Outaouais

Informateur clé : Alain Breton
Tél. : (819) 770-0103, poste 11
Courriel : alain.breton@cferoutaouais.ca

Contexte de l'intervention

Le CFER de l'Outaouais fait partie d'un des 16 CFER québécois membres du Réseau des CF Centres de formation en entreprise et récupération (CFER). Ce réseau offre un soutien au démarrage et à l'implantation d'un CFER en plus de voir à l'application du programme de formation commun au CFER. Tous les CFER offre une opportunité à des jeunes ayant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation de poursuivre une formation qualifiante dans une école entreprise.

A l'exception du CFER de l'Outaouais, les CFER sont issus du milieu scolaire. Le CFER de l'Outaouais existe depuis 1992. Il est issu des efforts des Centres jeunesse de l'Outaouais en collaboration avec plusieurs acteurs socio-économiques de la région. En fait, le CFER de l'Outaouais a été développé à partir d'un atelier de travail (imprimerie) des Centres jeunesse de l'Outaouais. D'ailleurs, le centre jeunesse offre toujours un soutien important au CFER : deux éducateurs dont l'un est le directeur général du CFER et un demi poste d'agente administrative. De plus, les centres jeunesse offrent également du support matériel si nécessaire et sont clients au niveau de la récupération avec le CFER pour leurs différents points de service. Le CFER compte également sur une contribution non négligeable des Centres jeunesse de l'Outaouais quant à la location de l'édifice et à certains frais généraux. Enfin, le CFER compte sur un support technique des Centres jeunesse de l'Outaouais et les deux organisations collaborent parfois en s'empruntant certains équipements.

Le CFER de l'Outaouais développe actuellement un projet de construction d'une école-usine qui lui permettrait d'améliorer la qualité des services et d'accueillir plus de jeunes en difficulté.

Le personnel du CFER de l'Outaouais compte dix personnes dont 3 personnes des Centres jeunesse de l'Outaouais et une enseignante du milieu scolaire.

Objectifs de l'intervention

L'objectif des CFER est la formation de personnes autonomes, de travailleurs productifs et de citoyens engagés par l'entremise d'apprentissages concrets utiles à la vie socioprofessionnelle.

Le CFER veut offrir aux jeunes qui sont exclus de plusieurs systèmes, d'une part une formation académique et d'autre part une chance de vivre des expériences personnelles gratifiantes qui leur permettent de se découvrir des qualités plutôt que des défauts tout en apprenant à développer des valeurs (respect, autonomie, effort, rigueur, engagement).

Le CFER a également pour objectif de développer des attitudes et des habitudes de travail.

Clientèle-cible

La clientèle du CFER de l'Outaouais est constituée de jeunes en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage âgés de 15 à 18 ans.

Ces jeunes peuvent avoir d'importants problèmes de comportement, d'importants retards académiques, des problèmes personnels (famille, drogue, etc.), peu d'estime d'eux-mêmes, et voient peu d'espoir en l'avenir. Si ces jeunes ne sont pas nécessairement pris en charge par les centres jeunesse, l'intervention du CFER (dans une perspective préventive) veut parvenir à éviter une certaine dégradation de leur situation qui pourrait conduire à un signalement.

Le CFER de l'Outaouais a développé un programme spécifique «Moi je m'organise» qui accueille une cinquantaine de jeunes des Centres jeunesse de l'Outaouais.

Interventions développées

La programmation du CFER de l'Outaouais commune aux autres CFER est constituée d'un volet académique, d'un volet de formation à l'emploi autour d'une philosophie d'enseignement holistique⁶.

Le volet académique compte sur 5 outils de base : le journal pour que le jeune demeure informé sur l'évolution de la société, le cartable qui lui permet de donner une structure à son projet, le fichier orthographique afin d'augmenter son vocabulaire, le dossier de l'élève qui permet de colliger l'évolution du comportement et les Caravanes.

Les Caravanes sont des outils de promotion du développement durable du Réseau des CFER qui permettent au jeune de développer des connaissances sur le thème de la Caravane et de les présenter à un public de sa région. Participant à la construction citoyenne, les jeunes du CFER de l'Outaouais ont pu bénéficier de la Caravane de la récupération et de l'énergie et de l'eau qui ont été présentées à près de 10 000 élèves dans le cadre d'une cinquantaine de sorties dans les écoles surtout mais aussi en entreprises et lors d'événements à portée régionale (salon, colloque, etc.) (Breton, 2002).

Le volet scolaire est assuré par une enseignante. Le CFER de l'Outaouais compte également sur le soutien de plusieurs stagiaires universitaires. L'organisation de l'enseignement est souple, la tâche est décloisonnée et les horaires souples. En plus des apprentissages dans les matières de base usuelle, l'équipe d'intervenants passe en revue les «lois et règlements qui touchent de près les travailleurs et les adultes dans leur quotidien : les normes du travail, la Loi de l'Assurance-Emploi, la santé et sécurité au travail, le bail, etc.» (Bélanger et al., 2003 : 2).

L'organisation de la **formation à l'emploi** repose sur les principes de la protection de l'environnement, comme en témoignent les activités de production des CFER. Le CFER de l'Outaouais a développé ses activités dans le domaine de la récupération. Les jeunes participent aux opérations de production, il s'agit d'un travail en usine qui vise l'acquisition d'attitudes et d'habitudes de travail. Ils sont également encouragés à participer à la vie communautaire en favorisant une conscience critique dans l'esprit du développement durable.

⁶ Cette section a été rédigée à partir des informations contenues sur le site du Réseau des CFER.

Le programme «Moi je m'organise» est issu d'un besoin d'insertion des jeunes des Centres jeunesse de l'Outaouais et constitue en fait une passerelle avec le CFER pour que les jeunes des centres jeunesse puissent bénéficier des programmes de formation du CFER. Ainsi, ce programme du CFER permet à un jeune référé par les Centres jeunesse de l'Outaouais en milieu de trimestre de bénéficier d'un programme sur mesure en attendant de pouvoir s'inscrire à une activité régulière du CFER, notamment le volet formation (s'il a les compétences et l'intérêt). Ce programme est ainsi constitué de blocs de formation (marché du travail, connaissance de soi, etc.) qui permet au jeune de cheminer à son rythme avec le soutien d'un intervenant. Les jeunes référés par les Centres jeunesse de l'Outaouais converse leur suivi de la part de l'institution ce qui permet également un travail conjoint sur des aspects liés à la réadaptation.

Source d'information

Pour plus d'information, on peut consulter le site du Réseau des CFER (2003).
http://www.uqtr.ca/chaire_cfer/reseau/index.htm

Bélanger, S.; Courcy, É. et Mercille, D. (2003). *Les Centres de Formation en Entreprise et Récupération : Une approche novatrice pour les jeunes ayant des difficultés graves d'apprentissage*. Site de l'adaptation scolaire et sociale de langue française (SASSLF).
<http://www.adaptationscolaire.org/themes>

Breton, Alain, (2002). *Rapport annuel CFER Outaouais*.

3.11. Protocole d'intégration socioprofessionnelle clientèle J.D.A.

Informateur clé : René Forgues, Centre de réadaptation La Maison Rouyn-Noranda,
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue
Tél. : (819) 762-6592
Courriel : rene_forgues@ssss.gouv.qc.ca

Contexte de l'intervention

Pour plusieurs jeunes qui ont abandonné l'idée de poursuivre leur scolarisation et qui fréquentent le Centre de réadaptation La Maison de Rouyn-Noranda, un internat des Centres jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, une démarche visant l'insertion socioprofessionnelle permet une réadaptation et «l'acquisition de bonnes habitudes de vie par la responsabilisation. Le travail est perçu avec raison comme une bonne façon d'acquérir la citoyenneté» (Cliche, 2002 : 3).

Ce projet qui compte plusieurs étapes est «généralement» volontaire. Inscrite comme trame de fond de la philosophie de réadaptation du Centre de réadaptation La Maison Rouyn-Noranda, ce projet est en constante évolution afin de l'améliorer.

Objectifs de l'intervention

Les buts et objectifs du protocole sont de :

- «Permettre aux clients du Centre de réadaptation La Maison de profiter d'une démarche socioprofessionnelle efficace et encadrée.
- Développer l'autonomie des clients en regard de l'éthique au travail, c'est-à-dire des attitudes et habitudes adéquates de travail par le biais de nos stages internes et de transition dans les entreprises.
- Favoriser les opportunités de travail en mettant nos clients en lien avec le Carrefour jeunesse et les organismes du milieu qui supportent la démarche d'insertion sociale et socioprofessionnelle (Emploi-Québec).
- Améliorer nos relations avec les entreprises qui offrent des milieux de stage de travail en proposant un contrat d'engagement qui respecte leur réalité» (Cliche, 2002 : 3).

Clientèle-cible

La «démarche d'intégration socioprofessionnelle s'adresse aux clients du [Centre de réadaptation La Maison de Rouyn-Noranda] (...). Âgés entre 16 et 18 ans, ils ou elles ont délaissé l'école pour différents motifs : désintérêt, manque de motivation, incapacité de suivre le programme, etc. Leur besoin d'acquérir des expériences de travail est essentiel et constitue bien souvent leur unique voie d'enrichissement personnel.» (Cliche, 2002 : 3).

Ce projet accueille une quarantaine de jeunes par année, jusqu'à un maximum de 60.

Interventions développées

Plusieurs étapes et interventions constituent le projet.

Un «**stage d'initiation au travail en internat**» «obligatoire permet de mieux connaître nos clientèles et les besoins auxquels nous devons apporter soutien, aide et conseils. Il permet une sensibilisation aux exigences du travail et une façon efficace pour le client de reprendre contact avec sa réalité» (Cliche, 2002 : 4).

Le jeune est parrainé avec un employé de soutien du Centre de réadaptation La Maison de Rouyn-Noranda qui offre une «rétroaction juste et appropriée» (Cliche, 2002 : 4). «Le stage est supervisé par l'équipe d'éducateurs des unités d'appartenance et les exigences au travail sont précisées en présence du travailleur parrain et de l'éducateur lors de la présentation» (Cliche, 2002 : 4). Ce stage est d'une durée approximative de 30 jours.

Au terme de cette étape, le jeune doit faire une demande aux responsables de son unité pour entreprendre la seconde étape. « Cette demande sera discutée en réunion d'équipe pour approbation» (Cliche, 2003 : 4). Cette deuxième étape consiste en une «**préparation au stage de travail en entreprise**» et comporte principalement deux activités. D'une part le jeune est invité à un «stage de transition» qui a lieu dans une entreprise de récupération ou dans un milieu de travail «protégé» ciblé par le Centre de réadaptation La Maison de Rouyn-Noranda. Ces milieux de stages sont ainsi plus réceptifs aux besoins de développement d'aptitudes et d'attitudes de préemployabilité. Ce stage est d'une durée approximative de six semaines. «Un contrat d'engagement entre le CRLM et les milieux de transition sera proposé pour bien encadrer le processus» (Cliche, 2002 : 6).

D'autre part, le jeune participe aux programmes du Carrefour jeunesse emploi. D'une durée approximative de 6 semaines durant le stage de transition, l'intervention du Carrefour jeunesse vise la rédaction d'un curriculum vitae, la sensibilisation aux techniques (d'entrevue, d'appels téléphoniques, habillage, la sensibilisation des services offerts par la communauté), à «planifier avec le client une démarche structurée de recherche d'emploi ou de stage de travail dans le milieu (secteurs d'activités disponibles selon ses capacités)» (Cliche, 2002 : 6). De plus, Le Carrefour supporte, avec le Centre de réadaptation La Maison de Rouyn-Noranda, les démarches de recherche d'emploi. Au terme de la période de 6 semaines, l'intervention peut se poursuivre selon le besoin du jeune.

La troisième étape est un «**stage de travail en entreprise**» «dans un milieu axé sur la rentabilité» et la productivité (Cliche, 2002 : 7). A partir des affinités du jeune et de la liste de contacts dans les entreprises de la région qu'ont les employés du Centre de réadaptation La Maison de Rouyn-Noranda, un milieu de stage est offert au jeune si sa recherche est infructueuse.

«Le milieu de stage bénéficie d'une supervision hebdomadaire de l'unité d'appartenance du CRLM. Un contrat d'engagement liant les deux collaborateurs permet le respect mutuel des limites de l'entreprise et le respect des exigences du Centre de réadaptation La Maison» (Cliche, 2002 : 6).

La quatrième étape constitue en fait la **recherche d'emploi** lorsque le jeune est en phase de sortie du Centre de réadaptation La Maison de Rouyn-Noranda. Ayant connu

les ressources communautaires de la localité, notamment le Carrefour jeunesse emploi et le milieu du travail, il part en recherche d'emploi.

Source d'information

Cliche, M. (2002). *Protocole d'intégration socioprofessionnelle clientèle J.D.A. Document de travail*. Centre de Réadaptation La Maison Rouyn-Noranda.

3.12. Travail individuel, par le bénévolat et dans la communauté

Informateur clé : Dany Rogers
Tél. : (819) 825-0002, poste 2221
Courriel : danyroge@ssss.gouv.qc.ca

Contexte de l'intervention

L'Étape, un centre de réadaptation des Centres jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue a développé trois interventions qui s'inscrivent dans un continuum, de l'employabilité au stage en milieu de travail.

Les deux premières interventions «Projet de travail par le bénévolat» et «Projet d'un travail dans la communauté» vise à offrir des activités d'employabilité pendant la période estivale, tandis que le «Projet de travail individuel dans la société» dépend de la disponibilité des offres d'emploi.

Objectifs de l'intervention

En plus de viser la réadaptation par le travail, les interventions ont pour objectif de responsabiliser le jeune en développant son employabilité.

Clientèle-cible

La clientèle visée est celle du Centre de réadaptation L'Étape. Les jeunes ciblés sont généralement âgés de 16 à 18 ans.

Le «Projet de travail par le bénévolat» accueille de deux à huit jeunes à la fois. Le «Projet d'un travail dans la communauté» accueille lui entre 40 et 60 jeunes. Le «Projet de travail individuel dans la société» peut accueillir plusieurs jeunes en fonction du cheminement des jeunes et de l'offre de stage.

Interventions développées

Le «Projet de travail par le bénévolat» offre la possibilité aux jeunes du centre de réadaptation des Centres jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue de réaliser certaines tâches liées à l'entretien ménager du centre de réadaptation. Si ces tâches sont généralement accomplies de manière bénévole par les jeunes, à certaines tâches est associée une rétribution monétaire.

Ce projet permet aux jeunes (et aux intervenants du centre de réadaptation) de développer leur préemployabilité et leur employabilité et permet à certains jeunes de participer au «Projet d'un travail dans la communauté».

Le «Projet d'un travail dans la communauté» est une intervention de groupe au travers de laquelle certaines unités du centre de réadaptation sont affectées pendant la période estivale à certains contrats de travail que le responsable du projet négocie avec des employeurs de la région. Il peut s'agir pour un groupe de débroussaillage, de nettoyage de stationnement, de peinture, d'entretien paysager, etc. D'une durée variable, ces projets ont lieu sur une période d'une dizaine de semaines.

Le responsable de l'unité s'acquitte des tâches de supervision des jeunes et de la rétroaction hebdomadaire avec l'employeur et le responsable des contrats réalise à son tour des rencontres avec le(s) responsable(s) des unités qui participe(nt) au projet.

Les jeunes qui sont motivés, responsables et autonomes peuvent ensuite envisager une démarche d'insertion en emploi avec l'aide des intervenants des centres jeunesse mais aussi avec des organismes spécialisés de la région, le Centre local d'emploi et le Carrefour jeunesse emploi en tête. Dans cette optique, le plan d'intervention est révisé pour y inclure le «Projet de travail individuel dans la société».

3.13. Travail jeunesse, Région Chaudière-Appalaches

Informateur clé : Serge Labrie, Travail jeunesse
Téléphone (418) 835-9659, poste 621
Courriel : Serge_labrie@ssss.gouv.qc.ca

Contexte de l'intervention

est un OSBL créé en 1999 avec la participation des Centres jeunesse Chaudière-Appalaches. Ainsi, devant un nombre important de jeunes des centres jeunesse âgés de 16 à 18 ans qui n'ont plus la motivation de poursuivre la scolarisation offerte à l'interne ou à l'externe par l'établissement, un intervenant des Centres jeunesse Chaudière-Appalaches a participé à la création d'un organisme axé sur l'insertion au marché du travail.

Travail jeunesse a mis en place un atelier-usine qui effectue des travaux de sous-traitance et qui a pour objectif le développement de l'employabilité des jeunes référés (ponctualité, assiduité, productivité...). Durant son séjour à l'atelier, le jeune reçoit une rémunération comme s'il était en emploi. À la fin de son séjour, il est intégré en emploi dans une entreprise de la région, il bénéficie alors d'un suivi d'une durée de six mois.

En plus de la contribution des Centres jeunesse Chaudière-Appalaches, Travail jeunesse reçoit des subventions du Fonds jeunesse du Québec et d'Emploi-Québec dans le cadre d'un projet pilote.

Objectifs de l'intervention

Travail jeunesse vise à offrir des activités de préemployabilité et d'employabilité qui permettent de préparer le jeune aux exigences du marché du travail.

Clientèle-cible

Travail jeunesse reçoit une clientèle de 16 à 18 ans en difficulté d'adaptation. Ces jeunes ont décroché du système scolaire.

Travail jeunesse reçoit 95% de sa clientèle des Centres jeunesse Chaudière-Appalaches.

Interventions développées

Travail jeunesse a développé un plateau de travail favorisant la participation des jeunes à des expériences de travail de trois à quatre mois. L'objectif principal est de permettre à ces jeunes de faire l'acquisition de saines habitudes de travail. L'atelier exerce des activités de sous-traitance pour diverses entreprises de la région. Il s'agit de travaux non spécialisés dans le domaine du recyclage du carton, de pièces de bois et d'ensachage de vis... Le jeune est supervisé dans son travail par un éducateur et un contremaître. Ayant un statut de travailleur, le jeune reçoit un salaire ce qui l'oblige à devoir développer des habiletés liées à la gestion d'un budget.

Travail jeunesse gère aussi en période estivale un programme placement carrière-été du gouvernement fédéral qui permet à plus de 25 jeunes de bénéficier d'un emploi

d'été dans des domaines variés (aménagement et entretien de parcs, aide-bibliothécaires, aide-moniteurs en loisirs auprès de jeunes handicapés).

Si Travail jeunesse s'occupe de l'acquisition d'expériences de travail, le personnel des centres jeunesse poursuit son travail de suivi habituel lié aux difficultés de rééducation.

3.14. Le Programme Études / travail (PRET), Centre jeunesse de Laval

Informateur clé : Yvon Daigneault, Centre jeunesse de Laval
Tél. : (450) 975-3953

Contexte de l'intervention

«Le Programme Études/travail (PRET) du Centre jeunesse de Laval a été mis en place pour aider les jeunes qui ont des difficultés d'adaptation scolaire ou d'intégration au monde du travail.» (Centre jeunesse de Laval, non daté : 1).

«Une intervention multidisciplinaire d'intervenants (éducateur, technicien, enseignant) supporte les jeunes afin de leur permettre d'acquérir des connaissances pratiques de la vie en société ainsi que des habiletés de travail» (Centre jeunesse de Laval, non daté : 1).

Objectifs de l'intervention

«Le but premier du programme est de fournir à ces jeunes des outils afin de faciliter leur insertion dans le milieu de travail, ou encore, les aider à se réorienter vers l'école» (Centre jeunesse de Laval, non daté : 1).

Clientèle-cible

«Ce programme s'adresse à tous les jeunes de plus de 16 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage et de motivation sur le plan scolaire et qui ont un retard (deux ans) dans leur cheminement pédagogique. En plus de répondre aux critères cités précédemment, les jeunes devront démontrer un intérêt pour le programme ainsi qu'une bonne maîtrise de soi. Bien que la priorité soit donnée aux jeunes en internat, tous les jeunes qui reçoivent des services du Centre jeunesse de Laval ont accès au programme» (Centre jeunesse de Laval, non daté : 1).

Interventions développées

«La démarche d'inscription : la demande est adressée au conseiller du service des activités; l'enseignant affecté au programme rencontre le jeune; une fois le dossier complété (fiche d'inscription, plan d'intervention et autoévaluation des habiletés sociales), le conseiller aux activités rencontre le jeune, son éducateur-accompagnateur et les parents, s'il y a lieu, afin de préciser les objectifs du plan d'intervention en lien avec le programme, ainsi que l'échéancier d'intégration du jeune» (Centre jeunesse de Laval, non daté : 1).

Les admissions se font aux trimestres de septembre, janvier et mai. «Pendant un trimestre, il peut arriver qu'il y ait des admissions selon la liste d'attente» (Centre jeunesse de Laval, non daté : 2).

«D'une durée maximale de 3 à 4 mois, ce programme offre aux jeunes une opportunité de développer leur autonomie à travers différentes activités, mais surtout dans un contexte nouveau. Le programme est divisé en trois étapes :

- Développement des aptitudes et attitudes face au monde du travail (enseignement théorique et pratique, habiletés sociales de base);

- Prise de responsabilités et développement des compétences particulières (*Système de responsabilités et habiletés sociales avancées*);
- Recherche et démarche externe (*stages pratiques internes ou externes, visites de milieu, contact avec les ressources locales*)» (Centre jeunesse de Laval, non daté : 1).

Concrètement, «le programme de 30 heures/semaine est réparti comme suit :

- Enseignement théorique : 9 hres (français, mathématiques, FPS, anglais);
- Enseignement pratique : 4hres (atelier multi, bois et nutrition);
- Habiletés sociales : 3 hres;
- Stages pratiques : 14 hres» (Centre jeunesse de Laval, non daté : 2).

«Parmi les nombreuses particularités du programme, voici les plus importantes :

- Un encadrement « régulier»;
- Un programme (...) annualisé;
- Un groupe mixte formé de 12 jeunes;
- Un code de vie élaboré en fonction des objectifs du programme;
- Un horaire équilibré entre le travail, l'école et la recherche d'emploi;
- Une prime d'encouragement établie selon la participation et l'avancement (prise de responsabilité);
- Une autoévaluation et un bilan périodique avec le jeune et l'intervenant responsable;
- Un accompagnement personnalisé dans la transition vers les ressources externes;
- Des recommandations sur l'orientation poursuivie;
- Un relevé des apprentissages et le cas échéant, une lettre de recommandation» (Centre jeunesse de Laval, non daté : 1).

Les partenaires de ce projet sont «La Commission scolaire de Laval, le Carrefour jeunesse emploi, l'Opération placement jeunesse de Montréal, le Centre local d'emploi (LDR)» (Centre jeunesse de Laval, non daté : 1).

Source d'information

Centre jeunesse de Laval (non daté). *Programme Études / travail. PRÊT*. Service des activités. Dépliant promotionnel.

3.15. La ferme d'animation éducative de St-Paul de Joliette - un projet d'insertion sociale par l'activité économique pour les 16-25 ans

Informateur-clé : Michèle Themens - D-Trois-Pierres entreprise d'insertion
Coordonnatrice des ressources jeunesse
Tél. : (514)648-4073
André Labelle - Les Centres Jeunesse de Lanaudière
Tél : (450)759-0755
Courriel : andre.labelle.reg14@ssss.gouv.qc.ca

Contexte de l'intervention

À l'origine de ce projet, la Fondation Richelieu, un regroupement d'hommes d'affaires de la région de Joliette a approché l'entreprise d'insertion D-Trois-Pierres parce qu'elle a développé une expertise d'insertion en agro-tourisme dans l'ouest de la ville de Montréal. L'expérience de D-Trois-Pierres semblait bien correspondre au créneau de projet que voulait développer la Fondation dans sa région. Or, comme D-Trois-Pierres est déjà un partenaire avec Boscoville 2000 dans d'autres projets d'insertion, c'est ensemble qu'ils ont dessiné les grandes lignes de ce projet, validé par un comité aviseur dans une perspective de recherche et de développement. Par ailleurs, ce projet devient une opportunité pour certains jeunes de 16 et 17 ans du Centre jeunesse de Lanaudière de participer à un parcours d'insertion sur une période de 18 mois et ce, dans le but de faciliter leur passage à l'âge adulte et à la vie en société.

Objectif de l'intervention

Offrir un parcours d'insertion sociale par l'activité économique (production de produits biologiques) conjugué à une formation visant à développer ou enrichir les compétences personnelles, sociales, civiques et professionnelles nécessaires pour insérer le monde de l'emploi (ou de la formation) et vivre en société. Un parcours d'une durée de 18 mois, fondé sur une programmation spécifique et rigoureuse dans une perspective de recherche et de développement.

Clientèle-cible

Âgés entre 16 et 25 ans - sans revenu, prestataire de la sécurité du revenu - résidant de la MRC de Joliette - volontaires à s'engager dans un parcours d'insertion d'aide à l'employabilité coupé d'une formation personnelle et sociale, absence ou insuffisance de formation, problèmes d'intégration au travail. Douze participants peuvent participer à la fois au programme dont quatre en provenance des Centres jeunesse de Lanaudière.

Interventions développées

Programmation du parcours d'insertion :

Au plan théorique il s'agit d'une programmation inspirée de trois modèles théoriques : 1) celui de la motivation humaine de Maslow 2) du modèle développemental de Super en développement de carrière et 3) de la théorie de l'apprentissage social. L'équipe du Dr Gevenière Fournier directrice du CRIVEAT de l'Université Laval collabore étroitement avec Boscoville et D-Trois-Pierres à l'implantation d'activités rigoureuses

(ex : programme Interagir) ainsi qu'à l'analyse des pratiques qui ont cours dans le cadre de cette programmation.

Les grandes lignes du parcours de 18 mois

0-3mois	3-6mois	6-9mois	9-12mois	12-15mois	15-18mois
observation stabilisation	connaissance de soi	exploration provisoire	exploration transition	exploration essai I	exploration essai II
Accueil, admission et intégration	Formation personnelle et sociale, communication de groupe, leadership	Évaluation et identification des préférences et activités exploratoires liées aux préférences	Choix d'une préférence vocationnelle, implication communautaire, bénévolat, visites	Stages en entreprise temps partiel continuité des démarches professionnelles	Stages en entreprise temps plein, continuité des démarches professionnelles et intégration à l'emploi
Implication dans les travaux agricoles plus intensive durant les premiers mois du parcours réduction par la suite, et implication parallèle dans des activités à caractère personnel, vocationnel, communautaire et civique.					
Pré-requis à citoyenneté Besoins et bilan de santé Gestion du budget	Bilan des réalisations au travail Typologie de Holland Communication affirmation de soi Loisirs Visites	Conseillers à l'emploi et conseillers pédagogiques Sorties éducatives Animation de groupe Visites d'institutions de formation	MDRE Bénévolat Stage observation et participation Activités d'animation de groupe	Suivi avec l'employeur	Suivi et placement à l'emploi et ou la formation

Le parcours suit un processus, premier contact, évaluation, entrevue, intégration. C'est la personne elle-même qui contacte la ferme, comme dans une relation habituelle employeur-employé. Elle reçoit une allocation de formation et débute son parcours d'insertion le lendemain ou les jours qui suivent son entrevue. Elle est accompagnée tout au long de son parcours au plan de la formation technique et de la formation personnelle et sociale. Les participants vivent dans un contexte quotidien qui reflète très fidèlement les contingences d'un environnement de travail. En ce qui concerne les jeunes en provenance du centre jeunesse, un répondant désigné M. André Labelle, reçoit les demandes provenant de son milieu et fait circuler l'information à son partenaire de la ferme de St-Paul.

3.16. Les Entreprises jeunesse de la Montérégie

Informateur clé : Gilles Bacon, directeur général
Les Entreprises jeunesse de la Montérégie
Tél. : (450) 445-2262
Courriel : gilles.bacon@entreprisesjeunesse.com

Contexte de l'intervention

Les « Entreprises jeunesse de la Montérégie » est un OSBL créé en octobre 2000 suite aux discussions entre Daniel Michelin (adj. clinique à la réadaptation), André Cadieux (adj. à la direction générale) et Gilles Bacon (responsable des activités et de l'employabilité) aux Centres jeunesse de la Montérégie. On s'interroge à cette époque sur la manière de financer des services d'employabilité aux jeunes des Centres jeunesse qui complètent l'offre traditionnelle de services scolaires à l'interne. La création d'un OSBL permet ainsi d'offrir un service d'employabilité et un suivi aux jeunes des centres jeunesse au-delà de la majorité. Sa mission est «de développer, en partenariat avec les acteurs concernés du milieu, l'employabilité des jeunes en besoin de réadaptation et de réinsertion sociale» (Les Entreprises jeunesse de la Montérégie, non daté : 1).

Les « Entreprises jeunesse de la Montérégie » a établi son siège social dans le Parc industriel de Saint-Hubert au côté d'un de ses ateliers de production (ébénisterie). À Valleyfield, elles ont développé un atelier de transformation des aliments, ainsi qu'un atelier de pâtisserie. À Chambly, un atelier de céramique ainsi qu'un atelier de traiteur sont présentement en fonction. Comme nous le verrons, chacun de ces ateliers vise un objectif particulier dans le processus de réinsertion du jeune, «un cadre intégré de services donnant accès à des activités d'accueil/évaluation, de préemployabilité, d'employabilité, de recherche d'emploi et d'intégration sur le marché du travail»⁷ (Les Entreprises jeunesse de la Montérégie, non daté : 1). Les ateliers de production sont développés à proximité des campus des Centres jeunesse de la Montérégie, les plateaux de travail étant développés dans des créneaux en pénurie d'emploi dans la région.

En plus de générer un chiffre d'affaires grâce à ses activités de production, Les Entreprises jeunesse de la Montérégie bénéficient d'un soutien financier et logistique (support technique, prêt de matériel, prêt de personnel, etc.) des Centres jeunesse de la Montérégie et reçoit des contributions financières diverses d'Emploi-Québec et pour certaines activités de la Direction des Ressources Humaines du Canada.

Objectif de l'intervention

L'objectif des Entreprises jeunesse de la Montérégie est de «supporter les jeunes dans leurs choix afin de leur permettre de vivre des succès dans la planification d'un projet de vie réaliste» (Les Entreprises jeunesse de la Montérégie, non daté : 2).

À cet objectif général se greffe différents sous objectifs autour des activités développées par l'organisme que ce soit l'acquisition de compétences personnelles et

⁷ Nous verrons plus loin qu'il ne s'agit pas forcément d'un processus linéaire, les activités privilégiées étant fonction des besoins du jeune.

professionnelles facilitant le passage à la vie autonome. Or, «il sera toujours possible pour un jeune de poursuivre et de reprendre un programme scolaire régulier ou individualisé si tel est son choix, (...), étant clairement entendu que Les Entreprises jeunesse de la Montérégie considèrent les études comme étant la voie privilégiée pour l'insertion et la réadaptation» (Les Entreprises jeunesse de la Montérégie, non daté, 6).

Clientèle-cible

La clientèle visée par l'organisme est les jeunes rencontrant des difficultés graves d'adaptation et plus particulièrement :

- Les jeunes âgés de 16 à 18 ans;
- Vivant en centre de réadaptation des C.J.M. (milieux ouverts et fermés), (...);
- Référés par les différents organismes de support à l'emploi tels que : Emploi-Québec, le réseau des Carrefours jeunesse emploi, les Centres locaux d'emploi, les Commissions scolaires, Sécurité du revenu et autres;
- Connaissant un retard scolaire de 2 ans et plus dont le projet de vie exclut les études.

La clientèle-cible doit par ailleurs avoir un minimum d'habiletés de base pour fonctionner en groupe.

Si la cible d'âge des jeunes qui proviennent des Centres jeunesse de la Montérégie est de 16 à 18 ans, Les Entreprises jeunesse de la Montérégie offrent des services à des jeunes de 16 à 24 ans afin de ne pas rompre le processus d'intervention au cœur du passage vers l'autonomie.

De façon globale pour l'ensemble de ces ateliers d'apprentissage et de production, l'organisme accueille présentement entre 70 et 80 jeunes par année dont environ 50% qui proviennent de références directes des Centres jeunesse de la Montérégie.

Interventions développées

Les Entreprises jeunesse de la Montérégie ont développé une gamme de services aux jeunes qui s'inscrivent dans un «cadre intégré» dont le point culminant est l'apprentissage et la réadaptation dans l'action en travaillant dans un atelier de travail. L'activité d'emploi est donc un médium favorisant la réadaptation et le développement d'habiletés et d'attitudes de travail.

L'accueil/évaluation/plan d'action est la première étape du processus d'intervention. Elle vise à clarifier la demande du jeune afin de préciser les objectifs de travail visés dans Les Entreprises jeunesse de la Montérégie «et de l'orienter en fonction de ses caractéristiques propres vers les activités apparaissant les plus appropriées» (Les Entreprises jeunesse de la Montérégie : non daté : 1). Après la présentation d'une pochette sur l'organisme, un questionnaire visant à connaître les besoins du jeune est rempli. Le processus d'accueil prévoit une rencontre entre le jeune, les intervenants impliqués et sa famille lorsque la situation le demande.

Des activités de préemployabilité ont été développées au cœur du Campus Chambly pour ses jeunes à partir d'un médium : des plateaux de travail protégés en internat, un dans le domaine de la céramique, et l'autre spécialisé dans la confection de buffets. Dans les deux cas, une intervenante du centre jeunesse, prêtée aux

Entreprises jeunesse de la Montérégie, agit à titre de «gérante» d'atelier, s'occupant de toutes les étapes de la production et de la mise en marché des activités produites. La réadaptation dans ce contexte précis est toujours de la responsabilité du personnel des centres jeunesse.

Pour les ateliers de céramique, le jeune est responsable de toutes les étapes de la production d'un item, de la confection à partir de la matière première brute jusqu'à la finition.

S'agissant de préemployabilité, les activités visent à «développer des exigences de bases (ponctualité, assiduité, responsabilité, autonomie, honnêteté, etc.) ; écouter des consignes et des tâches à accomplir ; développer son estime de soi (...); sa capacité de travailler en équipe ; [etc.]» (Les Entreprises jeunesse de la Montérégie, non daté : 4).

Ces deux ateliers accueilleront cette année une vingtaine de jeunes de manière continue.

Ces activités de préemployabilité, peuvent conduire le jeune à poursuivre le processus d'acquisition d'habiletés d'employabilité dans un atelier en ébénisterie à Saint-Hubert. Pour d'autres jeunes des Centres jeunesse de la Montérégie, des activités dans un atelier de travail à Valleyfield ont été développées.

L'étape du développement de **l'employabilité** s'organise autour d'activités dans un atelier de travail exigeant une plus grande autonomie. Il s'agit en quelques sortes d'une intégration en milieu de travail sous forme de stage de plus ou moins 6 mois, mais où l'exigence de productivité cède le pas au mandat social de réadaptation de l'organisme. Situé à l'externe des internats des centres jeunesse, le transport est assumé par le jeune (transport en commun) pour ceux en suivi externe ou en foyer de groupe, tandis que pour les jeunes du site de Chambly, un transport en bus est organisé par l'institution.

À Saint-Hubert et Valleyfield, un conseiller en emploi s'occupe du suivi des jeunes et des aspects liés à l'adaptation et à la réadaptation du jeune, notamment de la concertation avec les organismes partenaires. Pour les deux ateliers, ces deux conseillers sont en fait éducateurs des Centres jeunesse de la Montérégie prêtés aux Entreprises jeunesse de la Montérégie. Une rencontre hebdomadaire avec le jeune et ensuite des rencontres au besoin permettent de réaliser ce suivi. De façon trimestrielle, le conseiller en emploi rédige un bilan de l'évolution du jeune. Une rencontre mensuelle vise à faire un bilan de l'atteinte des objectifs de l'atelier de travail.

Les jeunes de ces deux ateliers bénéficient d'activités de groupe sur des domaines liés au travail et à la gestion de la vie quotidienne. La plupart du temps, le Carrefour jeunesse emploi de la localité développe ainsi des activités tels la CSST et le marché du travail, la confection de curriculum vitae, les entrevues. Parfois, d'autres organismes peuvent être appelés à offrir des ateliers connexes comme la gestion de la violence, etc.

À Saint-Hubert, un atelier d'ébénisterie complètement équipé accueille deux cohortes d'une douzaine de jeunes par année. L'atelier est complètement équipé et aménagé dans des locaux adjacents au siège social. L'atelier est géré par un ébéniste qui s'occupe de la supervision du travail des jeunes. C'est également lui qui négocie une

partie des contrats de l'organisme avec, par exemple IKÉA, des particuliers ou d'autres ébéniste (travail en sous-traitance). Grâce à une subvention d'Emploi-Québec, l'emploi des jeunes est subventionné à la hauteur du salaire minimum.

À Valleyfield, une gérante pâtissière a développé des activités dans le domaine de la transformation d'aliments et la pâtisserie. Dans les locaux de Moisson-sud et grâce au don de légumes d'une ferme de la région, les 12 jeunes (dont 6 provenant des centres jeunesse) travaillent pendant la saison de production dans une cuisine industrielle à la confection de produits transformés (ketchup de légumes, muffins, confitures, etc.). Ces jeunes peuvent aussi avoir la possibilité de distribuer des aliments via un comptoir alimentaire et travailler à la ferme. La production est donnée pour distribution à Moisson-sud.

Les installations de Valleyfield permettent aussi d'accueillir de septembre à juin, une douzaine de jeunes référés par la commission scolaire dans le cadre d'une formation : Insertion sociale et professionnelle de la jeunesse (ISPJ).

Dans les deux ateliers de Valleyfield et de Saint-Hubert, les activités sont structurées en fonction des programmes de subvention gouvernementaux d'Emploi-Québec et de la Direction des ressources humaines du Canada.

Environ un mois avant la fin du stage en ateliers, le jeune et le conseiller en emploi envisagent **l'insertion en emploi**. Il s'agit pour le jeune d'entamer des démarches pour concrétiser un retour aux études ou en emploi. Dans ce cadre, le jeune est le responsable de sa démarche même si le conseiller peut l'accompagner concrètement dans ses démarches vers l'autonomie : (aller ouvrir un compte bancaire, chercher un logement, mettre en contact avec des organismes ou employeur).

Une fois le jeune en milieu de travail, un suivi de 12 à 24 semaines est offert aux jeunes sous la forme de rencontre au besoin. Pour sa part, l'employeur peut lui aussi contacter le conseiller en emploi pour offrir un soutien en cas de difficulté avec le jeune.

Source d'information

Les documents que nous avons consultés proviennent d'une pochette de présentation des activités de l'organisme qui est remis aux jeunes employés qui désirent se joindre aux Entreprises jeunesse de la Montérégie. La plupart d'entre eux, n'ont pas d'auteur identifié et ne sont pas datés. Cette pochette contient notamment, un questionnaire aux nouveaux participants rempli par le jeune lors de son entrée, un document décrivant les missions et les activités de l'organisme intitulé «Les Entreprises jeunesse de la Montérégie » et un document intitulé «Définitions des indicateurs» qui présente des indicateurs d'évaluation du cheminement du jeune vers l'autonomie.

3.17. Développement d'un programme d'apprentissage à l'autonomie - Les Centres jeunesse des Laurentides et Boscoville 2000

Informateur clé : Claude Lévesque / Centre jeunesse des Laurentides
Tél. : (514) 648-3693
Courriel : claudel.levésque.bosco@ssss.gouv.qc.ca

Daniel Corriveau / Boscoville 2000
Tél. : (514) 648-3476
Courriel : daniel.corriveau.bosco@ssss.gouv.qc.ca

Contexte de l'intervention

Dans le cadre du projet Boscoville 2000, volet réadaptation à l'interne, le Centre jeunesse des Laurentides a souhaité amorcer une démarche menant à une programmation rigoureuse et cohérente à l'égard des adolescents 16-17 ans et dont le défi est le développement à l'autonomie. Ce projet se développe en partenariat dans un contexte de recherche et développement.

Le Centre jeunesse des Laurentides dispose de deux unités sur quatre sur le site de Boscoville 2000 dont une unité qui offre à des garçons 16-17 ans un parcours orienté sur l'apprentissage à l'autonomie. L'apprentissage à l'autonomie devient une préoccupation plus présente qu'elle ne l'était par le passé. À une époque pas si lointaine où les parcours de réadaptation étaient orientés davantage vers la poursuite de la scolarisation de l'adolescent et son maintien ou son retour dans la famille, c'était un objectif dont on se souciait surtout en fin d'intervention. Le contexte a changé, et pour de nombreux adolescents, la fréquentation de l'école ou la vie sous le toit familial ne représente plus l'option privilégiée. Il importe maintenant, pour les adolescents que cela concerne, de faire de l'apprentissage à l'autonomie un objectif central de l'intervention, de s'y intéresser dès le tout début de la démarche de réadaptation et de trouver des activités ou des moyens qui permettront d'y travailler de manière plus intensive et plus efficace.

Clientèle-cible

La clientèle-cible de l'unité Le Gouvernail du Centre jeunesse des Laurentides est un jeune âgé de 16-17 ans et recevant des services en réadaptation en internat et qui présente les caractéristiques suivantes :

- un adolescent présentant des troubles du comportement importants;
- avec un retard scolaire de deux ans et plus et considéré non diplômable;
- sans formation professionnelle;
- sans retour possible dans sa famille;
- sans projet de vie défini;
- devant s'assumer totalement comme jeune adulte dans un court laps de temps.

Le développement du projet sur une perspective de cinq (5) ans

Ce projet est mené conjointement par des chercheurs et des intervenants et vise à expérimenter et implanter des approches cliniques et permet aussi de produire de nouvelles connaissances et de nouveaux outils d'intervention en plus d'assurer une formation rigoureuse aux intervenants qui y participent.

Pour réaliser le développement de ce programme, un comité de travail composé d'éducateurs, d'enseignants de l'école L'Intersection, d'intervenants de l'organisme D-Trois-Pierres, d'agents de développement de Boscoville 2000 et de consultants et de chercheurs est mis en place et a débuté ses travaux à l'automne 2003.

Préalablement, ce comité de travail s'appuie sur les orientations mises de l'avant par Boscoville 2000 et les Centres jeunesse des Laurentides et de Lanaudière impliqués dans le projet de réadaptation à l'internat. Les orientations mises de l'avant à l'égard de ce projet sont :

- le modèle psychoéducatif qui sert d'assise conceptuelle à l'approche clinique générale adoptée par Boscoville 2000 et ses partenaires;
- les approches cognitives comportementales et cognitives développementales qui utilisent les acquis du modèle psychoéducatif pour proposer des programmes destinés plus précisément aux adolescents des unités concernées;
- les concepts d'apprentissage à la citoyenneté et de développement de projet de vie qui amène un jeune à s'intéresser à son avenir, à la réalité qui l'entoure et à se l'approprier en s'y engageant.

Depuis l'automne 2002, tous les partenaires impliqués dans le projet qui nous occupe ont reçu l'équivalent d'un trois heures semaine de formation et de soutien à l'intégration des concepts à l'égard du modèle psychoéducatif et de l'approche cognitive comportementale. Le processus de formation et de soutien à l'intégration se poursuivra tout au long du développement du projet et son implantation.

Par ailleurs, le comité de travail a le mandat de prendre connaissance des différentes approches et programmes prometteurs en regard du développement de l'autonomie. Entre autres, le comité a retenu le Casey Family Program actuellement utilisé par le Projet de qualification des jeunes mené par l'Association des centres jeunesse. Le comité est à l'étape d'exploration de ce programme et développe une collaboration avec la coordonnatrice du Projet de qualification des jeunes des centres jeunesse.

Le programme Interagir développé par Geneviève Fournier, directrice du CRIEVAT et professeure agrégée de l'Université Laval nous apparaît pertinent au plan des pratiques socioprofessionnelles.

3.18. Projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec (PQJ)

Informateur clé : Amélie Morin, coordonnatrice provinciale du PQJ
Tél. : (450) 975-4177
Courriel : amelie.morin@ssss.gouv.qc.ca

Contexte de l'intervention

Le projet pilote « d'intervention intensive en vue de préparer à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec » est développé par l'Association des centres jeunesse du Québec dans la foulée des initiatives proposées autour du projet Solidarité jeunesse.

Le projet développe des stratégies d'intervention sur deux volets principaux : le passage à la vie adulte des jeunes issus des centres jeunesse au plan social et professionnel et la mise en place d'un dispositif d'intervention alliant les différentes ressources du milieu susceptibles de concourir à l'amélioration de la situation en vue d'une insertion socioprofessionnelle satisfaisante des jeunes à leur sortie des centres jeunesse.

Objectifs de l'intervention

Pour se faire, le projet vise l'atteinte de résultats sur trois axes principaux :

- 1) la préparation et l'encadrement pour le passage à la vie autonome;
- 2) l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi ou dans une formation qualifiante;
- 3) le développement de réseaux de soutien et de support autour des jeunes issus des centres jeunesse.

Il s'agit donc d'un projet d'intervention qui mise sur le développement personnel et social des jeunes et des changements dans leur milieu de vie en vue de favoriser une insertion socioprofessionnelle permettant le passage à une vie d'adulte autonome.

Clientèle cible

L'intervention touche 80 jeunes qui reçoivent des services des centres jeunesse dans 4 sites pilotes : Abitibi-Témiscamingue, Laval, Outaouais et Montréal (Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw). Le projet compte sur une coordonnatrice provinciale et dans chacun de ces centres jeunesse, deux éducateurs ont été libérés pour se consacrer totalement au projet. Ce sont eux qui travaillent directement avec les jeunes qui ont été ciblés.

«Les jeunes recrutés pour participer au projet seront âgés de 16 ans, ou le seront sous peu. Ils auront connu au cours de leur vie une histoire de placement importante. La

possibilité de pouvoir réintégrer le milieu familial ne leur sera pas offerte; ils n'auront pas formulé de projet précis par rapport à leur scolarisation ou par rapport à une quelconque formation professionnelle. (.). Bref, les perspectives quant à leur intégration sociale une fois atteinte la majorité seront sombres. Le recrutement de ces jeunes [a été réalisé] par les huit éducateurs embauchés par le projet, sur référence des équipes régulières du centre jeunesse. Très concrètement, le profil type du jeune recherché sera présenté aux équipes d'intervenants des centres jeunesse participant; il leur sera demandé d'identifier à l'intérieur de leur « caseload » tout jeune correspondant à ce profil, sans égard à son sexe. (Association des centres jeunesse du Québec, 2002 : 7).

Interventions développées

L'intervention se déploie autour des trois axes d'intervention et pour chacun des outils ont été mis en place pour favoriser l'implantation d'une action structurée. Par exemple, un important outil américain a été traduit en français, le Ansell-Casey Life Skills Assessments. Il permet à la fois l'évaluation de l'autonomie fonctionnelle du jeune dans des sphères de vie bien concrètes (logement, budget, etc.) et la mise en place d'activités ciblées pour pallier aux difficultés du jeune. Ces outils s'ajoutent aux bagages d'expérience des huit intervenants. Ainsi, si ce projet bénéficie d'une structure importante, les contextes d'implantation des milieux locaux exigent une adaptation de l'intervention et de la créativité. Par exemple, les partenaires « externes » sont nombreux d'un territoire à l'autre mais varient en fonction de l'existence ou non de ressources et des besoins des jeunes.

Les premiers jeunes sont entrés dans le projet en mars 2002, le projet vise à suivre les jeunes jusqu'à leur majorité et leur offre un suivi au-delà des 18 ans.

Une démarche de recherche a été associée au projet afin de mesurer son implantation et son efficacité.

Source d'information

Pour de plus amples informations, il est possible de consulter le site du projet qualification des jeunes à l'adresse suivante : <http://www.acjq.qc.ca/qualification/>

Il est possible d'y trouver également le Bilan de l'an 1.

Association des centres jeunesse du Québec (2002). *Projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec*. Document présenté au Conseil national de prévention du crime. Janvier.

3.19. Le Protocole d'entente entre le MESSF, MEQ et l'ACJQ

Informateur clé : Amélie Morin, coordonnatrice provinciale
Projet Qualification des jeunes, ACJQ
Tél. : (450) 975-4177
Courriel : amelie.morin@ssss.gouv.qc.ca

Contexte de l'intervention

Le passage à la vie adulte pour les jeunes des centres jeunesse est parfois difficile. À la majorité, ces jeunes doivent subvenir à leurs propres besoins. Leurs démarches auprès du Ministère de l'éducation du Québec (MEQ) (pour obtenir des prêts et bourses) ou auprès du Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) (pour obtenir de l'aide de dernier recours) sont difficiles. Ainsi, certains jeunes sont parfois laissés dans une zone grise à l'approche de leur sortie du centre jeunesse : Pour le MESSF, un étudiant à temps plein n'est pas éligible à l'assistance-emploi (Bien-être social). Il doit alors se tourner vers les prêts et bourses du MEQ.

C'est pour éviter que ces situations de zones grises n'aient un impact négatif sur la sortie du centre jeunesse du jeune que le protocole a été signé entre les trois parties. Il est en vigueur depuis juillet 2002.

Objectif de l'intervention

« Accélérer le traitement des demandes d'aide financière de façon à ne laisser aucun jeune adulte (18 ans et plus) en transition de sortie d'un centre jeunesse sans ressources durant le traitement de sa demande d'aide financière. » (Morin, 2003 : 1).

Clientèle-cible

Le protocole s'adresse à tous jeunes (ou à son intervenant) recevant des services d'un centre jeunesse qui éprouvent des difficultés administratives dans ses démarches auprès du MESSF ou du MEQ.

23 situations ont été référées à la responsable provinciale du protocole pour l'ACJQ de juillet 2002 à juin 2003.

Interventions développées

Les interventions développées visent l'information du personnel du centre jeunesse qui en fait la demande. Parfois la situation demande une consultation anonyme ou une concertation sur un cas particulier entre les personnes désignées au protocole du MESSF, du MEQ et de l'ACJQ.

Source d'information

Morin, Amélie. (2003). *Bilan annuel : Application du protocole d'entente intervenu entre le Ministère de la Solidarité sociale, le Ministère de l'Éducation et l'Association des centres jeunesse du Québec*. Juin, 2 pages.

4. L'analyse transversale des pratiques à l'étude

Au terme de la présentation de ces 19 différentes interventions visant la préparation à la vie autonome et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes des centres jeunesse du Québec (17 ont été développées au niveau local ou régional par les centres jeunesse, tandis que deux projets ont une couleur provinciale), il s'agit de réaliser un bilan en dégagant les éléments de convergence et de divergence qui ressortent d'une analyse descriptive du matériel contenu dans la section précédente. Plus précisément, nous nous intéresserons à chacune des «rubriques» que contenaient les fiches sur les pratiques (le contexte, les objectifs, la clientèle-cible, les interventions développées).

4.1. Le contexte de l'intervention des projets à l'étude

Pour chacun des projets à l'étude, nous avons fait état du contexte dans lequel les pratiques se déployaient. Ainsi, nous avons d'une part dégagé la problématique centrale ayant conduit à l'idéation des pratiques et d'autre part présenté les arrangements organisationnels des pratiques et leur statut par rapport au centre jeunesse. Enfin, lorsque ces informations étaient disponibles, nous avons fait état du contexte d'implantation des pratiques.

4.1.1. Les problématiques au cœur de l'émergence des pratiques à l'étude

Trois problématiques sont au cœur du développement des pratiques à l'étude : l'employabilité et/ou la qualification, les besoins en logement, et l'acquisition de l'autonomie des jeunes.

Pour la plupart des pratiques à l'étude, la problématique centrale est celle de l'insertion, précisément l'insertion en emploi et l'employabilité des jeunes des centres jeunesse. Ainsi, si les centres jeunesse ont développé une longue expertise et des partenariats avec les commissions scolaires pour favoriser la scolarisation des jeunes, le développement d'activités liées à l'employabilité est plus récent. Pour les informateurs clés, si la scolarisation et le retour aux études demeurent la «voie royale», notamment avec l'objectif de terminer un secondaire 5, il faut également développer d'autres activités pour les jeunes qui refusent la scolarisation, notamment pour la clientèle «sécuritaire». À ce chapitre, il faut mentionner l'importance des interventions de ce type pour une clientèle «sécuritaire» pour laquelle il est impossible de sortir de l'internat. Dans ce cas, le jeune qui rejette l'option de la scolarisation est placé bien souvent devant peu d'autres interventions visant sa qualification ou son autonomie. Dans ces pratiques, l'employabilité est alors considérée comme un médium qui favorise la réadaptation. Or, si on mise sur l'employabilité, plusieurs pratiques lors de leur émergence ont cependant une préoccupation pour la scolarisation puisqu'elles l'encouragent en confrontant le jeune aux exigences difficiles du marché du travail pour les personnes non scolarisées.

Pour une minorité de pratiques, la problématique centrale est d'assurer un logement sécuritaire, stable et à bon marché aux jeunes qui quittent un centre jeunesse ou sont sur le point de le quitter. Se juxtapose à cette problématique pour une pratique étudiée, la dimension de l'employabilité et pour une autre, la dimension de l'autonomie du jeune.

De plus, pour un nombre restreint de pratiques également, la problématique dominante est le déficit d'autonomie des jeunes à la veille de leur départ du centre

jeunesse. La problématique du passage du centre jeunesse à l'assistance-emploi est une figure centrale de l'idéation de ces pratiques dans la mesure où le manque d'autonomie des jeunes fait ressurgir le manque de suivi des jeunes qui quittent le centre jeunesse. Pour ces pratiques, il s'agit de développer des pratiques pour favoriser l'autonomie du jeune et ce à divers chapitres.

4.1.2. Les arrangements organisationnels des pratiques à l'étude

Pour l'ensemble des projets à l'étude, les contextes d'implantation sont fort différents mais il ressort trois arrangements administratifs. Si l'employabilité est la plupart du temps au cœur des préoccupations des pratiques, les manières d'articuler les interventions sont différentes d'une pratique à l'autre.

Premièrement, certains centres jeunesse ont développé des services d'employabilité en leur sein. Dans ces cas, la plupart du temps c'est la personne en charge du service d'employabilité qui assume ces fonctions de développement sur le site du centre jeunesse. Dans deux projets, la personne responsable réalise le projet à l'étude en plus de sa charge de travail d'intervenant.

Deuxièmement, plusieurs centres jeunesse ont opté pour la création d'un OSBL qui vient soutenir la mission de réadaptation du centre jeunesse et développe des services d'employabilité divers au travers d'un continuum qui varie dans chaque cas, mais qui englobe la préemployabilité, l'employabilité et le stage en emploi. Plusieurs informateurs clés parlent en terme de sous-traitance de la dimension employabilité du centre jeunesse à l'OSBL.

Pour ces OSBL, le poste de direction est assuré par un «ex-employé» du centre jeunesse libéré par le centre jeunesse et plusieurs postes sur le conseil d'administration sont réservés à des employés du centre jeunesse. Dans la majorité des cas, le centre jeunesse assure un soutien technique important à l'OSBL (soutien informatique, comptabilité, lettre d'appui pour recherche de financement, secrétariat, etc.). Dans certains cas, du personnel du centre jeunesse est prêté à l'OSBL, que ce soit des intervenants, du personnel de secrétariat. Dans tous les cas, des liens privilégiés sont maintenus avec le centre jeunesse et une proportion très importante de la clientèle des OSBL provient du centre jeunesse.

Or, au-delà des ressources du centre jeunesse, ces OSBL comptent sur un personnel diversifié et parfois sur des bénévoles qui les distinguent des programmes internes au centre jeunesse. Ainsi par exemple, en plus de la panoplie d'intervenants sociaux de diverses disciplines dont des conseillers en orientation, certains de ces OSBL comptent sur des ébénistes, des électriciens, qui agissent sur les plateaux de travail comme contremaître, superviseur ou «travailleur-parrain».

Dans chacun de ces cas, un bricolage financier complexe est à la base du fonctionnement des activités des OSBL. Ainsi, au-delà de la contribution financière du centre jeunesse qui assure en totalité ou en partie le financement du poste de direction, les programmes gouvernementaux du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille par l'entremise notamment d'Emploi-Québec (subventions salariales pour le salaire des jeunes, subvention des frais de fonctionnement dégressif, Fonds de lutte à la pauvreté, etc.) et de la Direction des Ressources Humaines Canada sont au cœur de ce bricolage. Il faut comprendre que chacun de ces bailleurs de fonds et de ces programmes a des exigences particulières et que la plupart ne sont pas

récurrents. D'une part, l'intervention est donc jusqu'à un certain point modelée par le bailleur de fonds. On privilégiera certains objectifs et certains types d'activités qui sont parfois bonifiés au travers d'une intervention plus globale. D'autre part, la direction de ces OSBL est constamment en recherche de financement et la plupart du temps en négociation avec le centre jeunesse afin qu'il continue d'investir directement des ressources dans le projet.

Troisièmement, certains centres jeunesse ayant une masse critique plus importante ont à la fois un service d'employabilité ou une personne en charge des interventions liées à la réadaptation par le travail et des partenariats très forts avec des OBSL qu'ils ont créés. À ce titre, deux manières de développer les services d'employabilité cohabitent à l'intérieur d'un même centre jeunesse. D'une part, pour certains informateurs clés concernés, la tradition de la réadaptation par le travail est associée dans plusieurs centres jeunesse à l'implantation d'ateliers de préemployabilité où les activités deviennent un médium visant l'acquisition d'habiletés sociales de base. Ces ateliers sont développés sur le site des internats avec les ressources des centres jeunesse pour accueillir notamment une clientèle «sécuritaire». D'autre part, les compressions qu'ont connues les centres jeunesse ces dernières années ont pour conséquence de favoriser le développement des activités visant l'employabilité en partenariat avec des organismes déjà existants ou de contribuer directement à la création d'OSBL qui accueillent principalement la clientèle des centres jeunesse. Le discours dominant est à l'effet que les centres jeunesse doivent recentrer leurs activités sur leur mission de protection et que la priorité demeure de réduire la liste d'attente. Dans cette optique, plusieurs informateurs clés mentionnent qu'un bénéfice important de leur pratique est de désengorger les services de réadaptation, soit en évitant le placement, soit lorsque le jeune est placé et qu'il n'est plus en situation de compromission, en libérant une place.

4.1.3. Le contexte d'implantation des pratiques à l'étude

Si le contexte interne de recentrage des interventions sur la mission de protection et de réadaptation contribue à la création d'OSBL indépendants et la multiplication des collaborations dites externes aux centres jeunesse, plusieurs informateurs clés nous ont aussi mentionné qu'il faut aussi prendre en considération depuis les cinq dernières années que les deux paliers de gouvernement, notamment le provincial, ont mis en place plusieurs fonds dédiés à l'insertion des populations en difficulté ou à la jeunesse sous l'impulsion notamment de Sommet sur l'économie et l'emploi et du Sommet de la jeunesse. Ces investissements s'inscrivent au travers de ce que plusieurs analystes désignent comme étant le paradigme partenarial. Dans ce double contexte de décentralisation de l'employabilité et de disponibilité de sources de financement externes aux centres jeunesse, les enjeux liés à recherche de financement et à l'orientation des bailleurs de fonds de la mission de l'organisme doivent être analysés au travers d'un paradoxe dans lequel plusieurs organismes se trouvent. Ainsi plusieurs organismes sont tiraillés entre, d'une part la «dépendance» de liens naturels de l'organisme à l'égard de la structure et de la mission du centre jeunesse et d'autre part, le nécessaire besoin d'autonomie des organismes pour atteindre l'objectif d'insertion des jeunes.

Si les contextes d'implantation des projets à l'étude sont différents les uns des autres, nous pouvons clairement constater que l'insertion en emploi est au cœur des préoccupations. Il s'agit maintenant d'analyser les objectifs de ces projets.

4.2 Les objectifs des projets à l'étude

Plusieurs projets à l'étude comptent plusieurs objectifs. De même, plusieurs OSBL ont dû développer des objectifs divers en fonction de leurs bailleurs de fonds. Même si ceux-ci ne concernaient pas spécifiquement les jeunes des centres jeunesse, nous avons tenté de les mettre en relief dans la section précédente puisque partie intégrante du cadre d'intervention qui accueille les jeunes des centres jeunesse. Il s'agit d'envisager les objectifs des pratiques développées à l'interne des centres jeunesse par rapport à ceux des OSBL.

Toutes les pratiques développées à l'interne des centres jeunesse ont pour objectif d'adapter le jeune au marché du travail et aux exigences de la société. Les objectifs des interventions concernent ainsi dans presque tous les cas la préemployabilité ou la réadaptation par le travail. Il s'agit d'acquérir des habiletés sociales de base (gestion de la colère par exemple). Dans la continuité, plusieurs interventions visent également l'employabilité du jeune, les attitudes et habitudes adéquates pour le marché du travail. La plupart de ces interventions comptent plusieurs de ces objectifs afin de viser l'insertion en emploi du jeune, de la préemployabilité au stage en emploi. Pour d'autres projets, il s'agissait d'offrir des expériences de stages en emploi pour le jeune. Pour quelques projets à l'interne du centre jeunesse, l'objectif était plutôt l'autonomie du jeune, sa responsabilisation et la connaissance des ressources communautaires.

Les objectifs des pratiques externes aux centres jeunesse et qui s'appuient sur un OSBL sont multiples. Si tous intègrent des objectifs visant l'adaptation du jeune au marché du travail et à la société tel que nous l'avons présenté plus haut, quelques pratiques visent d'autres objectifs. Dans ces cas, il ne s'agit pas seulement de développer une force de travail mais de construire une personne autonome dans une perspective de citoyenneté, objectif qui englobe plusieurs facettes d'une insertion complète et durable. Dans ces contextes, les objectifs se centrent moins sur la correction, la réadaptation du jeune dans sa mission curative que sur son développement dans sa mission participative.

4.3 La clientèle-cible des pratiques à l'étude

La clientèle-cible des projets ou interventions à l'étude est très homogène. On vise généralement les 16 à 18 ans décrocheurs scolaires, qui reçoivent des services d'un centre jeunesse. À cette clientèle s'ajoute parfois les jeunes de 15 ans qui ont obtenu une dérogation scolaire.

Quelques OSBL ont une clientèle plus large. Il s'agit parfois de 12 à 18 ans ou de 16 à 30 ans. Un organisme accueille les jeunes de 16 à 20 ans. Nous le verrons plus loin que cette définition de la clientèle plus large permet à certains OSBL d'assurer un suivi de la transition du jeune lorsqu'il quitte le centre jeunesse à 18 ans.

Enfin, en plus d'accueillir la clientèle des centres jeunesse, certains OSBL accueillent des jeunes qui ont été référés par leurs bailleurs de fonds ou leurs partenaires.

4.4. Les interventions développées dans le cadre des pratiques à l'étude

Les pratiques à l'étude ont développé une multitude d'activités pour concrétiser les objectifs qu'ils s'étaient donnés.

D'abord, il faut mentionner un tronc commun d'activités de préemployabilité souvent réalisé à l'interne du centre jeunesse à l'intérieur de plateaux de travail que certains qualifient de protégés. Un informateur clé mentionne d'ailleurs qu'il s'agit de préemployabilité (compter des vis et les mettre dans une boîte) lorsque l'activité ne requiert presque aucune autonomie et que le développement des habiletés sociales de base est le premier objectif, il s'agit de la réadaptation par le travail.

Pour des jeunes ayant une plus grande autonomie, plusieurs plateaux de travail avec du personnel spécialisé ont été implantés (récupération et recyclage de papier de bois etc., ébénisterie, céramique, transformation d'aliments etc.). Les formules sont nombreuses, de l'école-usine au plateau de travail en centre jeunesse. La participation des jeunes à ces plateaux ou ateliers de travail est presque toujours accompagnée d'une intervention visant à augmenter leurs connaissances et leurs habiletés des exigences du monde du travail. Il s'agit donc d'une panoplie d'activités, de la confection de curriculum vitae, à la simulation d'entrevue qui vise à planifier une démarche structurée de recherche d'emploi. Plusieurs centres jeunesse ou OSBL bénéficient de partenariat avec les Carrefour jeunesse emploi.

Un autre bloc d'interventions est constitué de stage en milieu de travail. Ces stages qui requièrent une plus grande autonomie et une capacité d'adaptation sont généralement offerts à partir d'une liste d'employeurs le plus souvent déjà sensibilisés aux besoins et à la situation de la clientèle des centres jeunesse. Accompagnés d'un soutien lors du stage, les jeunes qui en bénéficient acquièrent des habiletés importantes qui sont généralement transférables. Ainsi, s'il est important que le jeune bénéficie d'une formation et d'un stage qui soit spécialisé dans un domaine en demande au niveau local, il est aussi important que ses apprentissages soient transférables selon plusieurs informateurs clés. Si les employeurs qui accueillent des stagiaires peuvent compter sur une présélection de jeunes formés à la culture de l'organisation, les habiletés d'employabilité transférables sont également un atout pour un nouvel employeur. Ainsi, «la participation des employeurs permet aux jeunes d'acquérir des compétences professionnelles que les entreprises locales peuvent immédiatement utiliser et assure aux employeurs une source constante et fiable de main d'œuvre qualifiée» (Mills et Motuz, 2001 : 22).

Fait à remarquer puisque cela est identifié autant par les informateurs clés que par la littérature sur l'insertion en emploi comme un élément central, les stages lorsqu'ils sont offerts sont généralement accompagnés d'un suivi auprès de l'employeur et du jeune. Ces suivis prennent diverses formes, de non structuré à très structuré, mais l'élément essentiel consiste à offrir «un service après vente» qui permet à l'employeur d'avoir un soutien rapide s'il a une difficulté dans sa relation avec le jeune. De même, le jeune qui connaît des difficultés personnelles pourra se référer à son ancien intervenant qui constitue une figure stable et ce même avant la transition du centre jeunesse (Currie et al., 2001; Panet-Raymond et al., 2003). Or, à ce niveau, il faut souligner que peu d'intervention ont pu donner au jeune un suivi post 18 ans. Considérant son mandat, les interventions en centres jeunesse se terminent souvent abruptement à 18 ans. Certaines formules de suivi ont été mises en place dans quelques projets par des OSBL, qui rappelons le, ont tous été créés en collaboration avec un centre jeunesse. Il s'agit ici d'un important atout d'une intervention qui veut favoriser l'autonomie des jeunes considérant le portrait des jeunes et leurs nombreux besoins décrits dans notre recension des écrits. Ainsi, il a été clairement démontré

que les jeunes vivaient d'importants moments d'angoisse, juste avant la transition et pendant la transition, lorsqu'ils quittent le centre jeunesse, leur besoin du point de vue du logement étant central. S'il faut les préparer pendant qu'ils sont dans les centres jeunesse, il faut aussi les accompagner après.

Conclusion

Quel est le bilan que nous pouvons faire de l'éventail des activités développées ? Si plusieurs centres jeunesse ont développé plusieurs activités pour favoriser l'insertion du jeune, le volet employabilité et réadaptation par le travail est celui qui est de loin le plus fortement représenté. Parfois il s'accompagne d'activités plus larges de préparation à la vie autonome ou d'autres activités tels les stages en milieu de travail. Une composante qui est importante dans ce cadre pour plusieurs informateurs clés est le suivi du jeune pendant le stage conjointement avec un soutien offert aux entreprises.

L'intérêt de développer des pratiques de formation transférables peut s'entendre comme une formule d'intervention alliant stage de travail et retour aux études. Cette formule permet de raccrocher le jeune au milieu scolaire ce qui lui permettra à terme de recevoir une équivalence de secondaire. L'alternance permet également au jeune de développer des habiletés de travail et des premières expériences souvent importantes lors de la recherche d'emploi. Enfin, l'alternance, lorsqu'elle est accompagnée d'un suivi du point de vue de l'emploi et du point de vue des difficultés d'adaptation, permet de contrer les nouveaux décrochages rapides du jeune du monde scolaire (Goyette et al., soumis).

Par ailleurs, la formule du travailleur parrain est particulièrement intéressante à plusieurs égards, parce qu'elle personnalise l'entreprise pour le jeune et facilite son intégration dans le milieu de travail et parce qu'elle permet de cibler une personne répondante qui pourra être soutenue elle aussi par l'intervention (Goyette et al., soumis). De plus, ce qui est nommé dans la littérature comme du «mentorat» peut se retrouver à diverses étapes du processus d'insertion du jeune : pendant la formation ou le perfectionnement du jeune, à l'étape de se trouver un emploi et même après qu'il soit en emploi. Ce que plusieurs informateurs clés ont nommé « le parrainage » permet au jeune de s'identifier à un adulte qui est accessible. Or, certaines recherches mettent de l'avant que le mentorat ou le parrainage est efficace si on sélectionne de manière judicieuse les mentors, on établit des lignes directrices conçues pour aider les mentors à offrir un soutien concret plutôt que des conseils, on offre une formation aux mentors et un suivi régulier de la relation entre le mentor et l'élève (Currie et al., 2001; Mills et Motuz, 2001, Panet-Raymond et al., 2003).

Or, on le constate, peu importe la forme qu'elle prend, l'intervention visant l'insertion en emploi ne peut se passer du lien avec les employeurs. Leur participation est essentielle et en même temps parfois difficile à obtenir (Mills et Motuz, 2001; Panet-Raymond et al., 2003). Dans cette optique, plusieurs pratiques à l'étude ont pu compter sur des entreprises.

Déjà plusieurs OSBL sont en quelque sorte des entreprises, mais au-delà, il s'agit également d'avoir la collaboration des clients afin de négocier des échéanciers de production plus souples considérant le fait que les jeunes sont en formation. À ce titre, plusieurs pratiques sont confrontées aux tensions entre leur mission sociale de réadaptation et d'insertion et celle de production et de rentabilité (respect des échéances, travail de qualité, etc.). Les pratiques doivent donc se protéger afin de pouvoir accueillir des jeunes qui ne pourront générer une activité rentable du point de vue du capital économique. C'est pour cela que plusieurs informateurs clés militent en faveur du maintien de la contribution financière des centres jeunesse aux pratiques. De plus, ces contributions permettent de protéger les pratiques contre l'orientation par les bailleurs de fonds des interventions souvent axées vers l'employabilité (MESSF Québec et DRHC, Canada).

Si plusieurs activités visant l'insertion en emploi comportent plusieurs composantes intéressantes dont celles que nous venons de présenter, certaines visent seulement à donner des connaissances du marché du travail et sont à ce titre plus limitées.

Par ailleurs, si l'insertion en emploi est au cœur des interventions, peu d'activités ou d'interventions portent sur la question du logement, alors même que le passage à la vie adulte concerne aussi cette transition résidentielle. Les ressources d'appartements supervisés et les ressources communautaires d'hébergement pour jeunes sont peu nombreuses et ne semblent pas faire partie de l'objectif d'insertion sociale des jeunes issus des centres jeunesse. Pourtant, et plus qu'autrement, l'ancrage résidentiel constitue le socle d'un ancrage dans un milieu de vie et dans une communauté. Or, même lorsque certains centres jeunesse ont des appartements supervisés, la plupart des personnes qui portent les interventions en insertion n'en parlent pas comme si la question du logement ne faisait pas partie des projets d'insertion. D'ailleurs, plusieurs informateurs clés ont clairement mentionné que cette dimension devait être portée par les intervenants sociaux réguliers du jeune. On peut dès lors s'interroger sur le manque d'arrimage entre ces différentes ressources alors même qu'elles participent toutes à la préparation à la vie autonome (Bellot, 2003; Charbonneau et Molgat, 2003).

De plus, en permettant à un jeune de développer un lien avec une personne significative, certaines interventions de suivi pourraient faire en sorte de l'accompagner également dans sa transition résidentielle à sa majorité, dans la mesure où la première situation post majorité est celle du logement que les jeunes viennent de perdre en raison de la fin de la prise en charge par les centres jeunesse.

De surcroît, une intervention multidimensionnelle qui considère l'ensemble des sphères de la vie d'un jeune des centres jeunesse quittant un milieu substitut devrait être constituée, en plus de la réadaptation, d'une préparation à la vie autonome (budget, logement, loyer, etc.), d'une qualification soit par la formation, soit par l'employabilité et les expériences en milieu de travail, d'un milieu d'hébergement avec soutien et d'un suivi post centres jeunesse (après 18 ans).

Avec des configurations de services, certains centres jeunesse s'inscrivent dans cette voie, et la plupart sont conscients d'une part des besoins importants des jeunes qui quittent un milieu substitut à la majorité et d'autre part des efforts importants en terme d'intervention à déployer pour favoriser l'autonomie des jeunes dans les transitions qu'ils ont à vivre aux plans résidentiel, professionnel et familial. Dans ce contexte, il importe que l'ensemble des intervenants des centres jeunesse intègre dans leur plan d'intervention des objectifs liés à la sortie qui puissent se préoccuper et suivre les transitions des jeunes avec qui ils ont développé des liens significatifs.

Pour autant, tout ne peut pas être porté par les centres jeunesse, même si les pratiques étudiées ici témoignent d'intentions et d'interventions dont les objectifs de soutien de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes sont indéniables. D'une part, au niveau intersectoriel, des arrangements sont toujours à se concrétiser afin de faciliter la poursuite des études à temps plein au niveau secondaire des jeunes qui quittent à 18 ans une prise en charge. En effet, si une concertation accrue entre le ministère de la Solidarité Sociale de l'Emploi et de la Famille, le ministère de l'Éducation et l'Association des centres jeunesse du Québec permet de clarifier le processus administratif pour plusieurs jeunes en transition, les jeunes qui désirent poursuivre leurs études à temps plein au secondaire ne sont pas admissibles au programme de

prêts et bourses et ni au programme de l'assistance-emploi, à moins que, dans ce dernier cas, ils décident de poursuivre leur scolarisation à temps partiel.

D'autre part, il apparaît que pour assurer le développement de jeunes autonomes et citoyens, il importe de faciliter l'ancrage des jeunes dans les milieux de vie et la communauté notamment en développant des partenariats avec des organismes qui vont pouvoir apporter d'autres pratiques, d'autres visions, d'autres ressources pour faciliter l'insertion des jeunes. Dans ce cadre, le développement de partenariat et de collaboration vise non pas strictement à réaliser une forme de sous-traitance de l'insertion en emploi mais bien davantage la construction d'un réseau de services, de soutien et de personnes autour des jeunes qui quittent les centres jeunesse pour les accompagner dans les transitions qu'ils ont à vivre pour devenir des adultes autonomes. Il s'agit également de contribuer à un développement social indissociable d'une réelle insertion (Goyette et al., soumis). Certaines de ces modalités d'intervention sont déjà explorées dans certaines des pratiques étudiées. Il reste à les consolider, les renforcer mais aussi à les développer dans les territoires où elles demeurent absentes.

BIBLIOGRAPHIE EXTENSIVE

- Ansell, Dorothy. (2001). "Where We Are Going Tomorrow : Independent Living Research." pp. 35-44 dans : *Preparing Youth for Long-Term Success. Proceeding from the Casey Family Program National Independent Living Forum*, sous la direction de Kimberly A. Nollan, et A. Chris Downs, CWLA Press. Washington DC.
- Ansell, Dorothy, Joan Morse, et Kimberly A. Nollan. (2001). *Ansell-Casey Life Skills Assessment (ACSLA)*. Casey Family Programs.
- Assogba, Yao. (2000). *Insertion des jeunes, organisation communautaire et société. L'expérience fondatrice des Carrefours jeunesse-emploi au Québec*. PUQ. Sainte-Foy.
- ACJQ. Association des centres jeunesse du Québec. (2002). *Mémoire de l'Association des centres jeunesse du Québec à la Commission parlementaire des Affaires sociales sur le projet de loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Montréal.
- Baker, Amy J. L., David Olson, et Carolyn Mincer. (2001). *The Way to Work. An Independent Living/ Aftercare Program for High-Risk Youth. A 15-Year Longitudinal Study*. CWLA Press. Washington DC.
- Bellot, C. (2001). *Une ethnographie de la rue : Trajectoires de rue des jeunes et pratiques d'intervention au centre ville de Montréal*. Thèse de doctorat. École de criminologie. Université de Montréal. Montréal.
- Bellot, Céline. (2003). *Les besoins en logement des jeunes de la rue*. Ville de Montréal. Montréal.
- Benbenishty, Rami, et Daphna Oyserman. (1995). "Children in foster care : their present situation and plans for their future." *International Social Work*, 38, 117-131.
- Bertozzi, F. (2000). "Les expériences locales d'insertion." *Les politiques sociales*, 3/4, 55-61.
- Biehal, Nina, Jasmine Clayden, Mike Stein, et Jim Wade. (1994). "Leaving Care in England: A Research Perspective." *Children and Youth Services Review*, 16, (3/4), 231-254.
- Biehal, Nina, et Jim Wade. (1996). "Looking Back, Looking Forward: Care Leavers, Families and Change." *Children and Youth Services Review*, 18, (4/5), 425-445.
- Blondin, Sébastien, Georges Lemieux, et Lorraine Fournier. (2001). *Emploi atypique et précarité chez les jeunes*. Conseil permanent de la jeunesse. Québec.
- Boët, Sylvie, et Michel Born. (2001). "Les configurations de risques comme approche de la résilience dans une étude longitudinale." *Revue Québécoise de Psychologie*, 22, (1), 93-116.
- Bohémier, J. C., R. Gingras, et F. Paquette. (1993). *La réinsertion sociale, une aventure à risque...* Centre d'accueil La Cité des Prairies. Communication préparée pour le Colloque scientifique de la Fondation La Cité des Prairies. Montréal.
- Boivin, Marie-Denise. (2000). "Les enjeux de l'affiliation et de la désaffiliation au marché du travail: quelques réflexions sur l'insertion socioprofessionnelle de jeunes toxicomanes." pp. 37-56 dans: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, sous la direction de: Geneviève Fournier, et Marcel Monette, Les Presse de l'Université Laval. Saint-Nicolas.
- Bondu, D. (1998). "L'action de transformation sociale de l'environnement du jeune. Logiques institutionnelles, territoire et travail de réseau." pp. 149-168 dans: *Nouvelles Pratiques de Médiation Sociale. Jeunes en difficulté et travailleurs sociaux*, sous la direction de: D. Bondu, ESF. Paris.

- Bouchard, Caroline, et Richard Cloutier. (2002). "La situation des jeunes en difficulté: étude de facteurs de risque psychosociaux et description du réseau d'acteurs s'impliquant auprès d'eux." *Revue de psychoéducation et d'orientation*, 31, (1), 55-80.
- Bouchard, C, V. Labrie, et A. Noël. (1996). *Chacun sa part: rapport de trois membres du comité externe de réforme de la sécurité du revenu*. Ministère de la sécurité du revenu. Québec.
- Boulte, P. (1995). *Individus en friche. Essai sur l'exclusion*. Desclée de Brouwer. Paris.
- Bourassa, Bruno, et Marc Tardif. (1996). "Employability Problems for At-Risk Youth: The Need for a Partnership Between School and Industry." pp. 220-226 dans: *Youth in Transition: Perspective on Research and Policy*, sous la direction de: Burt Galaway, et Joe Hudson, Thompson Educational Publishing, Inc. Toronto.
- Bowen, François, Nadia Desbiens, Catherine Martin, et Marthe Hamel. (2002). "La compétence sociale." pp. 51-99 dans: *6-12-17 Nous serons bien mieux! Les déterminants de la santé et du bien-être des enfants d'âge scolaire*, sous la direction de: Marthe Hamel, Luc Blanchet, et Catherine Martin, Les publications du Québec. Québec.
- Brunet, L. (1989). *La réinsertion sociale des jeunes aux lendemains du centre d'accueil*. Les Publications du Québec. Québec.
- Bussey, Marian, Laura Feagans, Lynda Arnold, Fred Wulczyn, Kristen Brunner, Robin Nixon, Paul Dilorenzo, Peter Pecora, J., Susan Weiss, A., et Amy Winterfeld. (2000). *Transition from Foster Care: A State-by-State Data Base Overview*. Casey Family Programs. Seattle.
- Canada, et DRHC. (1998). "Investir dans nos enfants: idées à retenir."
- Canada, et DRHC. (2002). *À la croisée des chemins. Premiers résultats pour la cohorte des 18 à 20 ans de l'enquête auprès des jeunes en transition. Les points saillants*. Centre de publications de DRHC. Canada. Hull.
- Carbino, R. (1990). "Participation of Biological Families in Preparation of Adolescents for Interdependent Living." pp. 107-125 dans: *Preparing Adolescents for Life after Foster Care. The Central Role of Foster Parents.*, sous la direction de: A. N. Maluccio, R. Krieger, et B. A. Pine, Child Welfare League of America, Inc. Washington, DC.
- Castel, Robert. (1994). "La dynamique des processus de marginalisation: de la vulnérabilité à la désaffiliation." *Cahiers de recherche sociologique*, 22, 11-28.
- Castel, Robert. (1995). *La métamorphose de la question sociale: une chronique du salariat*. Fayard. Paris.
- Charbonneau, Johanne, et Marc Molgat. (2003). *Le Réseau des Petites Avenues. Rapport d'évaluation*, Observatoire Jeunes et Société. Montréal.
- Coles, Bob. (1996). "Youth Transitions in the United Kingdom: A Review of Recent Research." pp. 23-31 dans: *Youth in Transition: Perspective on Research and Policy*, sous la direction de: Burt Galaway, et Joe Hudson, Thompson Educational Publishing, Inc. Toronto.
- Comité aviseur de solidarité jeunesse. (2002). *Rapport du comité aviseur de Solidarité Jeunesse. Bilan de l'an 1 du projet*. Gouvernement du Québec. Québec.
- Conter, B. (2000). "La formation professionnelle, une politique active?" *Les politiques sociales*, 3/4, 99-105.
- Cook, Ronna. (1988). "Trends and Needs in Programming for Independent Living." *Child Welfare*, LXVII, (6), 497-513.
- Cook, Ronna J. (1994). "Are We Helping Foster Care Youth Prepare for Their Future." *Children and Youth Services Review*, 16, (3/4), 213-229.
- Courtney, Mark E., Irving Piliavin, Andrew Grogan-Taylor, et Ande Nesmith. (2001). "Foster Youth Transitions to Adulthood: A Longitudinal View of Youth Leaving Care." *Child Welfare*, LXXX, (6), 685-716.

- Currie, Sheila, Kelly Foley, Saul Schwartz, et Musu Taylor-Lewis. (2001). *BladeRunners et Café Picasso: Évaluation par étude de cas de deux programmes de formation des jeunes défavorisés en milieu de travail*. Société de recherche sociale appliquée. Ottawa.
- Dale, Nan. (2000). "What Works in Employment Programs for Youth in Out-of-Home Care." dans: *What Works in Child Welfare*, sous la direction de: Miriam P. Kluger, Gina Alexander, et Patrick A. Curtis, CWLA Press. Washington, D.C.
- Dallaire, Nicole. (1998). *Enjeux et voies d'avenir de la promotion/prévention: une réflexion dans le champ enfance-jeunesse-famille*. Université de Montréal. Thèse de doctorat en sciences humaines appliquées. Montréal.
- Dallaire, Nicole, Martin Goyette, et Jean Panet-Raymond. (2003). *Le partenariat dans un centre jeunesse à l'aune des approches-milieu*. IRDS. Montréal. Rapport de recherche.
- D'Amours, Martine, Frédéric Lesemann, Marc-André Deniger, et Eric Shragge. (1999). "Les chômeurs de longue durée de plus de 45 ans: entre exclusion et réflexivité." *Lien social et politiques*, 42, (82), 121-134.
- de Gaulejac, V., et I. Taboada-Léonetti. (1994). *La lutte des places*. Desclée de Brouwer. Paris.
- Desmarais, D., F. Beauregard, D. Guérette, et coll. (2000). *Insertion socioprofessionnelle et détresse psychologique des jeunes adultes - Un portrait complexe, une responsabilité collective*. Les Publications du Québec. Sainte-Foy.
- Desrosiers, H., N. Kishchuk, F. Ouellet, N. Desjardins, C. Bourgault, et N. Perreault. (1998). *Cadre pratique pour l'évaluation de programmes: applications en promotion de la santé et en toxicomanie*. MSSS. Québec.
- Divay, Sophie. (2000). "L'aide à la recherche d'emploi: une activité en voie de professionnalisation." *Travail et Emploi*, 81, 67-80.
- Dubar, C. (1991). *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Armand Collin. Paris.
- Ducharme, Nikolas, et Frederico Fonseca. (2002). "La recherche-action Solidarité Jeunesse: l'amorce d'un modèle d'insertion sociale et professionnelle québécois." pp. 95-116 dans: *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail*, sous la direction de: Diane-Gabrielle Tremblay, et Lucie France Dagenais, Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy.
- Eetish, Paul, et Shunit Reiter. (1999). "Adults With Disabilities. International Perspectives in the Community." sous la direction de, Lawrence Erlbaum Associates. United States of America.
- English, D.J., S. Kouidou-Giles, et M. Plocke. (1994). "Readiness of independence: A study of youth in foster care." *Children and Youth Services Review*, 16, (3-4), 147-158.
- Erickson, Patricia G. (1996). "Youthful Involvement in Illicit Street Drug Markets: Avenue for Prosperity or Roads of Crime?" pp. 319-327 dans: *Youth in Transition: Perspective on Research and Policy*, sous la direction de: Burt Galaway, et Joe Hudson, Thompson Educational Publishing, Inc. Toronto.
- Festinger, Trudy. (1996). "Going Home and Returning to Foster Care." *Children and Youth Services Review*, 18, (4/5), 383-403.
- Fortin, Bernard. (1998). *Dépendance à l'égard de l'aide sociale et réforme de la sécurité du revenu*. CIRANO. Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. Montréal.
- Fortin, B., G. Lacroix, et J.-Y. Duclos. (1999). "L'univers de l'aide sociale: Les plus démunis peuvent-ils s'en sortir?" *Recherche Sociale*, 6, (1), 4-5.

- Fournier, Geneviève, Kamel Béji, et Line Croteau. (2002). "Évolution de la situation d'insertion socioprofessionnelle de jeunes diplômés au cours des cinq premières années sur le marché du travail." pp. 47-70 dans: *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail*, sous la direction de: Diane-Gabrielle Tremblay, et Lucie France Dagenais, Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy.
- Fournier, Geneviève, Marie-Denise Boivin, et Denis Viel. (1998). "L'individu au coeur des pratiques éducatives d'aide à l'insertion socioprofessionnelle." *CRÉ. Cahiers de la recherche en éducation*, 5, (1), 19-44.
- Fournier, Geneviève, et Bruno Bourassa. (2001). *Disparition ou transformation des formes de l'emploi?* Les Presses de l'Université Laval. Québec.
- Fournier, Geneviève, et Marcel Monette. (2000). "Les diplômés et l'insertion socioprofessionnelle: résignation déguisée ou adaptation saine à un marché du travail insensé." pp. 1-36 dans: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, sous la direction de: Geneviève Fournier, et Marcel Monette, PUL. Saint-Nicolas.
- Furlong, Andy, et Fred Cartmel. (2001). "Penser autrement l'accès à l'emploi des jeunes Britanniques." pp. 101-110 dans: *Les jeunes et l'emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord*, sous la direction de: Laurence Roulleau-Berger, et Madeleine Gauthier, Éditions de l'aube. Paris.
- Garber, Howard, L., Maurice McInerney, et David Osher. (1999). "A Preventive Education Model for School Restructuring: Creating Parent-Student-Teacher Partnership to Prevent Postschool Maladjustment." pp. 33-57 dans: *Adults With Disabilities. International Perspectives in the Community*, sous la direction de: Paul Retish, et Reiter Shunit, Lawrence Erlbaum Associates. United States of America.
- Gardner, Helen. (1998). "The Concept of Family: Perceptions of Adults Who Were in Long-Term Out-of-Home Care as Children." *Child Welfare*, 127, (6), 681-700.
- Gauthier, M. (1996). "Précaires, un jour...? ou quelques questions à propos de l'avenir des jeunes contemporains." *Sociologie et Sociétés*, XXVIII, (1), 135-146.
- Gauthier, Madeleine. (2000). "L'insertion professionnelle des jeunes au coeur d'une nouvelle définition du centre et de la marge." pp. 59-82 dans: *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme*, sous la direction de: Geneviève Fournier, et Bruno Bourassa, Les Presses de L'Université Laval. Québec.
- Gauthier, M. (2000). "L'âge des jeunes: un fait social instable." *Lien social et politiques- RIAC*, 43, 23-33.
- Gauthier, Madeleine. (2001). "Jeunes et migration: une dimension non négligeable du processus d'insertion sociale et professionnelle au Québec." pp. 215-228 dans: *Les jeunes et l'emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord*, sous la direction de: Laurence Roulleau-Berger, et Madeleine Gauthier, Éditions de l'aube. Paris.
- Godbout, J.T., et J. Charbonneau. (1996). *La circulation du don dans la parenté: Une roue qui tourne*. Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbanisation). Montréal.
- Goyette, Martin. (1999). *L'analyse de pratiques partenariales dans le domaine de la santé mentale: Réflexions autour de l'équipe-itinérance-outreach du CLSC des Faubourgs*. Analyse de pratique pour l'obtention d'une maîtrise, École de service social, Université de Montréal, Montréal.

- Goyette, Martin, Céline Bellot et Jean Panet-Raymond (soumis). "L'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté au Québec: vers de nouvelles interventions?" dans : *L'intégration sociale et professionnelle des personnes judiciairisées et marginalisées*, sous la direction de : Jean Poupart, PUQ.
- Goyette, Martin, Benoît Bouffard, et Claude Larivière. (2000). "La concertation et le partenariat aux Centres jeunesse de Montréal: des pratiques à soutenir." *Défi Jeunesse*, VI, (2), 29-35.
- Goyette, Martin, Nicole Dallaire, et Jean Panet-Raymond. (2002). *Le partenariat dans le domaine de la jeunesse: vers une valeur ajoutée à l'intervention?* Montréal. Communication au cinquième congrès mondial de l'OSDE.
- Guyennot, C. (1998). *L'insertion. Un problème social*. Logiques sociales. Paris.
- Hahn, Andrew. (1994). "The Use of Assessment Procedures in Foster Care to Evaluate Readiness for Independent Living." *Children and Youth Services Review*, 16, (3/4), 171-179.
- Hamel, Marthe. (2002). "La relation parents-enfants et les pratiques éducatives des parents." pp. 9-49 dans: *6-12-17 Nous serons bien mieux! Les déterminants de la santé et du bien-être des enfants d'âge scolaire*, sous la direction de: Marthe Hamel, Luc Blanchet, et Catherine Martin, Les publications du Québec. Québec.
- Hamel, Marthe. (2002). "Le soutien social." pp. 101-132 dans: *6-12-17 Nous serons bien mieux! Les déterminants de la santé et du bien-être des enfants d'âge scolaire*, sous la direction de: Marthe Hamel, Luc Blanchet, et Catherine Martin, Les publications du Québec. Québec.
- Hamel, Marthe, Luc Blanchet, et Catherine Martin. (2002). *6-12-17 Nous serons bien mieux! Les déterminants de la santé et du bien-être des enfants d'âge scolaire*. Les publications du Québec. Québec.
- Hastings, Ross. (1998). "La prévention du crime par le développement social: une stratégie à la recherche d'une synthèse." *Criminologie*, XXXI, (1), 109-123.
- Haurin, Jean-R., Donald-R. Haurin, Patric-H. Hendershott, et Stevn-C Bourassa. (1997). "Home or Alone: The Costs of Independant Living for Youth." *Social Science Research*, 26, (2), 135-152.
- Hertzman, Clyde. (2002). "Leave No Child Behind! Social Exclusion and Child Development." *Laidlaw Foundation Paper Series, Perspectives on Social Inclusion*,
- Hiebert, Bryan, et Barbara Thomlison. (1996). "Facilitating Transitions to Adulthood: Research and Policy Implications." pp. 54-60 dans: *Youth in Transition: Perspective on Research and Policy*, sous la direction de: Burt Galaway, et Joe Hudson, Thompson Educational Publishing, Inc. Toronto.
- Hitchings, W.E., Barbara Natelle, et Robert Ristow. (1999). "Parents, Professionals, and the Transition Process." pp. 77-102 dans: *Adults With Disabilities. International Perspectives in the Community*, sous la direction de: Paul Retish, et Reiter Shunit, Lawrence Erlbaum Associates. United States of America.
- Huberman, A.M., et M.B. Miles. (1991). *Analyse des données qualitatives, Recueil de nouvelles méthodes*. De Boeck Université. Bruxelles.
- Iglehart, Alfreda P. (1995). "Readiness For Independence: Comparison of Foster Care, Hinship Care, and Non-Foster Care Adolescents." *Children and Youth Services Review*, 17, (3), 417-432.
- Jackson, Andrew, et Katherine Scott. (2002). "Does Work Include Children? The effects of the Labour Market on Family Income, Time and Stress." *Laidlaw Foundation's Working Paper Series, Perspective on Social Inclusion*.

- Jacob, F., et F. Rivest. (1999). "Projet Bachelor." *Défi Jeunesse*, 6, (1), 21-25.
- Jourdan-Ionescu, Colette, Ercilia Palacio-Quintin, Renèle Desaulniers, et Germain Couture. (1998). *Étude de l'interaction des facteurs de risque et de protection chez de jeunes enfants fréquentant un service d'intervention précoce*. Université du Québec à Trois-Rivières. Département de psychologie. Groupe de Recherche en Développement de l'Enfant et de la Famille. Trois-Rivières.
- Julien-Gauthier, Francine, Marc Daigle, Line Bellemare, et Josée Beaulieu. (2001). "Mobiliser sa communauté autour du défi de prévention de la criminalité chez les enfants de 10 et 11 ans." *Canadian Journal of Community Mental Health / Revue Canadienne de Santé Mentale Communautaire*, 20, (2), 77-87.
- Kluger, Miriam P., Gina Alexander, et Patrick A. Curtis. (2000). *What Works in Child Welfare*. CWLA Press. Washington DC.
- Kokoreff, Michel. (1996). "Jeunes et espaces urbains. Bilan des recherches en France, 1977-1994." *Sociologie et Sociétés*, XXVIII, (1), 159-176.
- Koob, D, et K Tillmann. (2000). "Innovations et mise en réseau au plan local." *Les politiques sociales*, 3/4, 26-37.
- Kufeldt, K. (2000). *Follow Up Evaluation of Those Who Experienced Guardianship Care in New Brunswick*. Government of New Brunswick. Fredericton.
- Lacroix, Guy. (2001). *La mesure de l'efficacité des programmes de réinsertion en emploi*. Université Laval, Département d'économie. Québec.
- Le Bossé, Yann. (2000). "Intégration socioprofessionnelle des adultes et pouvoir d'agir: devenir des compagnons de projets." pp. 143-184 dans: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, sous la direction de: Geneviève Fournier, et Marcel Monette, Les Presses de l'Université Laval. Saint-Nicolas.
- Lemieux, Nicole, et Pierre Lanctôt. (1995). "Commencer sa vie adulte à l'aide sociale". Ministère de la Sécurité du revenu. Québec.
- Lesemann, Frédéric. (2000). "De l'État-providence à l'État partenaire." pp. 223-240 dans: *L'État, la société civile et l'économie*, sous la direction de: Guy Giroux, Les Presses de l'Université Laval. Sainte-Foy.
- Looker, E. Dianne. (1996). "The Transition of Adult Roles: Youth Views and Policy Implications." pp. 152-161 dans: *Youth in Transition: Perspective on Research and Policy*, sous la direction de: Burt Galaway, et Joe Hudson, Thompson Educational Publishing, Inc. Toronto.
- Lyman, S. B., et G. W. Bord. (1996). "A Closer Look at Self-Image in Male Foster Care Adolescents." *Social Work. Journal of the National Association of Social Workers*, 41, (1), 86-96.
- Mallon, Gerald P. (1998). "After Care, then Where? Outcomes of an Independent living Program." *Child Welfare*, LXXVII, (1), 61-78.
- Maluccio, A. N., R. Krieger, et B. A Pine. (1990). *Preparing Adolescents for Life after Foster Care. The Central Role of Foster Parents*. Child Welfare League of America, Inc. Include bibliographical references. Washington, DC.
- Maluccio, A. N., R. Krieger, et B. A. Pine. (1990). "Adolescents and Their Preparation for Life After Family Care: An Overview." pp. 5-17 dans: *Preparing Adolescents for Life after Foster Care. The Central Role of Foster Parents.*, sous la direction de: A. N. Maluccio, R. Krieger, et B. A Pine, Child Welfare League of America, Inc. Include bibliographical references. Washington, DC.
- Mann-Feder, V., et T. White. (1999). "Investing in Termination: Intervening with youth in the transition to independent living." *Journal of Child and Youth Care*, 13, (1), 87-93.
- Marshall, T.H. (1977). *Class, Citizenship and Social Development*. Chicago University Press. Chicago.

- Martin, Fay E. (1996). "Tales of Transition: Leaving Public Care." pp. 99-106 dans: *Youth in Transition: Perspective on Research and Policy*, sous la direction de: Burt Galaway, et Joe Hudson, Thompson Educational Publishing, Inc. Toronto.
- Martin, Fay E., et Teresa Palmer. (1997). *Transitions To Adulthood: A Youth Perspective*. Child Welfare League of Canada. Ottawa.
- McCarthy, Bill, et John Hagan. (1996). "Making It: Work and Alternative School in the Transition from Homeless." pp. 227-237 dans: *Youth in Transition: Perspective on Research and Policy*, sous la direction de: Burt Galaway, et Joe Hudson, Thompson Educational Publishing, Inc. Toronto.
- Mech, Edmud V. (1988). "Preparing Foster Adolescents for Self-Support: A New Challenge for Child Welfare Services." *Child Welfare*, LXVII, (6), 487-495.
- Mech, E.V. (1994). "Preparing Foster Youth for Adulthood: A Knowledge-Building Perspective." *Children and Youth Services Review*, 16, (3/4), 141-145.
- Mech, Edmund V. (1994). "Foster Youths in Transition: Research Perspectives on Preparation for Independent Living." *Child Welfare*, LXXIII, (5), 603-623.
- Mech, Edmund V. (2000). "What Works in Aftercare." dans: *What Works in Child Welfare*, sous la direction de: Miriam P. Kluger, Gina Alexander, et Patrick A. Curtis, CWLA Press. Washington, D.C.
- Mech, Edmund V. (2001). "Where Are We Going Tomorrow: Independent Living Research." pp. 27-34 dans: *Preparing Youth for Long-Term Success. Proceeding from the Casey Family Program National Independent Living Forum*, sous la direction de: Kimberly A. Nollan, et A. Chris Downs, CWLA Press. Washington DC.
- Mech, Edmund V., et Joan R. Rycraft. (1995). *Preparing Foster Youths for Adult Living: Proceedings of an Invitational Research Conference*. Child Welfare League of America. Washington, DC.
- Mech, Edmund-V., et Carrie Che-Man-Fung. (1999). "Placement Restrictiveness and Educational Achievement among Emancipated Foster Youth." *Research on social work practice*, 9, (2), 213-228.
- Meyer, Jean-Louis. (2000). "L'insertion dans l'emploi: questions épistémologiques et méthodologiques." *L'orientation scolaire et professionnelle*, 29, (4), 599-614.
- Mills, David, et Carol Motuz. (2001). *Efficacité des programmes d'emploi pour les jeunes. Études bilan*. Document de travail. DRHC.
- Milne, Cheryl. (2002). "Youth Transition to Independence." dans: *Permanency Planning in the Child Welfare System*, sous la direction de: Children in Limbo Task Force. The Sparrow Lake Alliance, Sparrow Lake Alliance. Ottawa.
- Molgat, Marc. (1999). "De l'intégration à l'insertion...Quelle direction pour la sociologie de la jeunesse au Québec?" pp. 77-94 dans: *Définir la jeunesse? D'un bout à l'autre du monde*, sous la direction de: Madeleine Gauthier, et Jean-François Guillaume, Les Éditions de l'IQRC. Sainte-Foy.
- Moreau, Jacques, Claire Chamberland, Jacqueline Oxman-Martinez, Catherine Roy, Sophie Léveillé, Lise Laporte, et Nayiri Tabakian. (2001). *Transmission intergénérationnelle de la maltraitance: étude des liens entre les facteurs de protection et les facteurs de risque auprès d'une population de mères en difficulté*. Les Centres jeunesse de Montréal. Institut de recherche pour le développement social des jeunes. 2001.
- Morizot, Julien, et Marc Le Blanc. (2000). "Les rôle des pairs dans l'émergence et le développement de la conduite délinquante: une recension critique des écrits." *Revue Canadienne de Psycho-Éducation*, 29, (1), 87-117.
- Nadeau, France. (2000). *Le passage à la vie autonome chez les jeunes ayant un vécu un placement en milieu substitut*. Mémoire de maîtrise. École de service social. Université Laval. Sainte-Foy.

- Nicole-Drancourt, C., et L. Roulleau-Berger. (1995). *L'insertion des jeunes en France*. PUF. Paris.
- Ninacs, W. (1996). *Le service social et la pauvreté: de la redistribution des ressources à leur contrôle? Essais et synthèses*. Laboratoire de recherche. École de service social. Faculté des sciences sociales. Université Laval.
- Nollan, Kimberly A. (2000). "What Works in Independent Living Preparation for Youth in Out-of-Home Care." dans: *What Works in Child Welfare*, sous la direction de: Miriam P. Kluger, Gina Alexander, et Patrick A. Curtis, CWLA Press. Washington, D.C.
- Nollan, Kimberly A., et A. Chris Downs. (2001). *Preparing Youth for Long-Term Success. Proceeding from the Casey Family Program National Independent Living Forum*. CWLA Press. Washington DC.
- Nollan, Kimberly A., Merrily Wolf, Dorothy Ansell, Judith Burns, Leigh Barr, Wanda Copeland, et Glen Paddock. (2000). "Ready or not: assessing youths' preparedness for independent living." *Child Welfare*, LXXIX, (2), 159-178.
- Noreau, Pierre, Suzanne Dugré, Martin Baron, Daniel Langlois, et Diane Guillemette. (1999). *L'insertion sociale et l'intégration professionnelle des jeunes en Abitibi-Témiscamingue*. CRDAT. Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue. Abitibi-Témiscamingue.
- Ouellette, Françoise-Romaine, Johanne Charbonneau, Ercilia Palacio-Quintin, et Colette Jourdan-Ionescu. (2001). *Le placement en famille d'accueil: liens familiaux et dynamiques de réseaux*. Institut national de la recherche scientifique. Montréal.
- Owen, Lloyd, Tony Lunken, Cathy Davis, Brian Cooper, Margarita Frederico, et Tom Keating. (2000). *Pathways to interdependence and independence: the living care initiative. A study and good practice development project prepared for child protection and juvenile justice, the department of human services Victoria*. La Trobe University. Victoria.
- Panet-Raymond, Jean, Céline Bellot, et Goyette Martin. (2003). *Le développement de pratiques partenariales favorisant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes: l'évaluation du Projet Solidarité Jeunesse*. Rapport présenté au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. Montréal.
- Paugam, Serge. (1991). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Les Presses Universitaires de France. Paris.
- Paugam, Serge. (1996). *L'exclusion, l'état des savoirs*. La découverte. Paris.
- Paugam, Serge. (1999). *L'Europe face à la pauvreté, les expériences nationales de revenu minimum*. Documentation française. Paris.
- Peirson, Leslea, Marie-Claude Laurendeau, et Claire Chamberland. (2001). "Context, Contributing Factors, and Consequences." pp. 41-123 dans: *Promoting Family Wellness and Preventing Child Maltreatment. Fundamentals for Thinking and Action*, sous la direction de: Isaac Prilleltensky, Geoffrey Nelson, et Leslea Peirson, University of Toronto Press. Toronto.
- Pfister, Barbara, Marie sous la direction de: Bouchard, Winnie, et Richard Morin. (2001). "Stratégies intégrées d'insertion en emploi de personnes vivant en logement social: Analyse d'expériences nord-américaines et françaises." *Les cahiers de l'ARUC-és*,
- Pine, B. A., et R. Krieger. (1990). "Assessing Skills for Interdependent Living." pp. 205-225 dans: *Preparing Adolescents for Life after Foster Care. The Central Role of Foster Parents.*, sous la direction de: A. N. Maluccio, R. Krieger, et B. A. Pine, Child Welfare League of America, Inc. Include bibliographical references. Washington, DC.

- Pine, B. A., R. Krieger, et A. N. Maluccio. (1990). "Preparing Adolescents to Leave Foster Family Care: Guidelines for Policy and Program." pp. 77-89 dans: *Preparing Adolescents for Life after Foster Care. The Central Role of Foster Parents.*, sous la direction de: A. N. Maluccio, R. Krieger, et B. A. Pine, Child Welfare League of America, Inc. Include bibliographical references. Washington, DC.
- Prilleltensky, Isaac, Geoffrey Nelson, et Leslea Peirson. (2001). *Promoting Family Wellness and Preventing Child Maltreatment. Fundamentals for Thinkink and Action.* University of Toronro Press. Toronto.
- Provost, M. (1989). "L'employabilité et la gestion de l'exclusion du travail." *Nouvelles pratiques sociales*, 2, (2), 71-82.
- Québec, et Conseil de la santé et du bien-être. (2001). *Quel temps pour les jeunes? La participation sociale des jeunes.* Conseil de la santé et du bien-être. Québec.
- Québec, et Comité aviseur de solidarité jeunesse. (2002). *Rapport du comité aviseur de Solidarité Jeunesse. Bilan de l'an 1 du projet.* Gouvernement du Québec. Québec.
- Québec, et Comité de coordination des chantiers jeunesse. (2001). *Faire front commun contre la détresse et les difficultés graves des jeunes.* Comité de coordination des chantiers jeunesse. Montréal.
- Québec, Institut de la statistique du. (1999). *Statistiques régionales rassemblées pour le Sommet du Québec et de la Jeunesse.* Québec.
- René, J.F., M. Goyette, C. Bellot, N. Dallaire, et J. Panet-Raymond. (2001). "L'insertion socioprofessionnelle des jeunes: le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité." *Lien social et Politiques-RIAC*, (46), 125-140.
- René, Jean-François, Christine Lefebvre, et Arlène Cotton. (1999). "Développement de l'employabilité et *empowerment* dans une entreprise d'insertion: l'exemple d'Insère-Jeunes." *Apprentissage et socialisation*, 19, (1), 53-70.
- René, J.-F., Jean Panet-Raymond, Monique Provost, et Christine Lefebvre. (2000). *L'intégration des personnes assistées sociales et le rôle de l'État.* Rapport de recherche, Conseil québécois de développement social. Montréal.
- Retish, Paul, et Reiter Shunit. (1999). "Adults With Disabilities. International Perspectives in the Community." pp. 1-32 sous la direction de, Lawrence Erlbaum Associates. United States of America.
- Rose, José. (2000). "Les jeunes et l'emploi: questions conceptuelles et méthodologiques." pp. 83-116 dans: *L'insertion socioprofessionnelle. Un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?*, sous la direction de: Geneviève Fournier, et Marcel Monette, Les Presses de l'Université Laval. CRIEVAT. Saint-Nicolas.
- Rouleau-Berger, Laurence. (1998). "Professionnels de l'insertion au contact des jeunes en situation précaire : de la coproduction et de la discrimination des compétences." *Lien social et Politiques-RIAC*, 40, 39-45.
- Rouleau-Berger, Laurence, et Madeleine Gauthier. (2001). *Les jeunes et l'emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord.* Éditions de l'aube. Paris.
- Rutter, Michael. (2000). "Children in Substitute Care: Some Conceptual Considerations and Research Implications." *Children and Youth Services Review*, 22, (9/10), 685-703.
- Ryan, Patricia, Emily Jean McFadden, Dale Rice, et Bruce L. Warren. (1988). "The Role of Foster Parents in Helping Young People Develop Emancipation Skills." *Child Welfare*, LXVII, (6), 563-572.
- Saint-Pierre, C. (1997). *L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager.* Conseil supérieur de l'éducation. Québec.
- Shaw, Margaret. (2001). *Investir dans les jeunes: approches internationales de prévention du crime et de la victimisation.* Centre international pour la prévention de la criminalité. Ottawa.

- Spain, Armelle, Lucille Bédard, et Lucie Paiement. (2000). "Le travail au féminin: normalité ou marginalité." pp. 139-158 dans: *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme*, sous la direction de: Geneviève Fournier, Bruno Bourassa, et collaboration spéciale Antoine Baby et Yvon Pépin, Les Presses de L'Université Laval. CRIEVAT. Saint-Nicolas.
- Stoner, M.R. (1999). "Life after fostercare: Services and policies for former." *Journal of sociology and social welfare*, 26, (4), 159-175.
- Tatara, Toshio, Patricia R. Casey, Kathleen L. Nazar, Frederick K. Richmond, Robert Diethorn, et Thomas Chapmond. (1988). "Evaluation of Independent-Living Programs." *Child Welfare*, LXVII, (6), 609-623.
- Tessier, Christiane. (2000). "Jeunes et jeunes femmes: reconnaître la marge, dénoncer la norme." pp. 201-216 dans: *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme*, sous la direction de: Geneviève Fournier, Bruno Bourassa, et collaboration spéciale Antoine Baby et Yvon Pépin, Les Presses de L'Université Laval. CRIEVAT. Saint-Nicolas.
- Thomas, H. (1997). *La production des exclus*. PUF. Paris.
- Tourigny, Marc, Micheline Mayer, John Wright, Chantal Lavergne, Nico Trocmé, Sonia Hélie, Camil Bouchard, Claire Chamberland, Richard Cloutier, Marie Jacob, Joane Boucher, et Marie-Claude Larrivé. (2002). *Étude sur les incidences et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec*. Le Centre Jeunesse de Montréal. Montréal.
- Trocmé, Nico, Bruce MacLaurin, Barbara Fallon, Joanne Daciuk, Diane Billingsley, Marc Tourigny, Micheline Mayer, John Wright, Ken Barter, Gale Burford, Joe Hornick, Richard Sullivan, et Brad McKenzie. (2001). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants. Rapport final*. Santé Canada. Ottawa.
- Trottier, C. (2000). "Questionnement sur l'insertion professionnelle des jeunes." *Lien social et politiques - RIAC*, (43), 93-102.
- Unmarri, Child Welfare League of America - Committee on Standards for Services to. (1971). *Child Welfare League of America. Standards for independent-living services*. Child Welfare League of America. New-York.
- Venne, Rosemary A. (1996). "Demographic and Career Issues Relating to Youth in Transition to Adulthood." pp. 46-53 dans: *Youth in Transition: Perspective on Research and Policy*, sous la direction de: Burt Galaway, et Joe Hudson, Thompson Educational Publishing, Inc. Toronto.
- Waldinger, Gloria, et Walter M. Furman. (1994). "Two Models of Preparing Foster Youth for Emancipation." *Children and Youth Services Review*, 16, (3/4), 201-212.
- Wedeven, T., et H. A. Mauzerall. (1990). "Independent-Living Programs: Avenue to Competence." pp. 91-106 dans: *Preparing Adolescents for Life after Foster Care. The Central Role of Foster Parents.*, sous la direction de: A. N. Maluccio, R. Krieger, et B. A Pine, Child Welfare League of America, Inc. Include bibliographical references. Washington, DC.
- Wehman, Paul, et Patricia Noonan-Walsh. (1999). "Transition From School to Adulthood: A Look at the United States and Europe." pp. 1-32 dans: *Adults With Disabilities. International Perspectives in the Community*, sous la direction de: Paul Retish, et Reiter Shunit, Lawrence Erlbaum Associates. United States of America.

- White, Deena, et Maurice Lévesque. (2001). "Les paradoxes du développement de l'employabilité des personnes assistées sociales." pp. 209-236 dans: *Problèmes sociaux. Tome 2. Études de cas et interventions sociales*, sous la direction de: Henri Dorvil, et Robert Mayer, Les Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy.
- Williams, Carol W. (2001). "The Independent Living Program: today's Challenge." pp. 1-14 dans: *Preparing Youth for Long-Term Success. Proceeding from the Casey Family Program National Independent Living Forum*, sous la direction de: Kimberly A. Nollan, et A. Chris Downs, CWLA Press. Washington DC.
- Wilson, Linda, Mary Annese, Glen Paddock, Elaine Rutledge, Peter Pecora, Angela Van Valkenburg, et Sarah Catlow. (2001). "The Practice Replication Project: A Journey of Casey Family Programs." pp. 107-112 dans: *Preparing Youth for Long-Term Success. Proceeding from the Casey Family Program National Independent Living Forum*, sous la direction de: Kimberly A. Nollan, et A. Chris Downs, CWLA Press. Washington DC.

ANNEXE 1

Le questionnaire

Portrait des interventions visant l'insertion socioprofessionnelle et la préparation à la vie autonome dans les centres jeunesse du Québec

La présente démarche de recherche, dirigé par Martin Goyette et Céline Bellot, vise à décrire les interventions ayant cours dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle et de la préparation à la vie autonome dans les centres jeunesse du Québec. Soutenue par l'Association des centres jeunesse du Québec, la revue des interventions novatrices sera diffusée à l'ensemble des centres jeunesse du Québec et permettra la mise en circulation des informations et questionnements suscités. La démarche contribuera ainsi à l'identification et à la promotion de nouvelles avenues d'intervention adaptées aux besoins des jeunes des centres jeunesse.

La question de l'insertion socioprofessionnelle paraît constituer la clé qui distingue une jeunesse qui réussit d'une jeunesse qui échoue en se retrouvant dans la catégorie des «sans emploi». Si, ces dernières années, le marché de l'emploi permet plus aux jeunes de s'insérer dans des formes d'emploi précaires et atypiques, l'insertion relationnelle, professionnelle, identitaire et politique des jeunes quittant un placement substitut à leur majorité paraît encore plus difficile en raison de leurs difficultés psychosociales, de leur manque de préparation à la vie autonome et des exigences du marché de l'emploi. Bien que ces jeunes conservent une marge de manoeuvre, des compétences et des ressources, dans cette transition difficile, l'absence de revenu les mène parfois à l'assistance-emploi.

Différentes interventions de nature et d'ampleur diverses ont été développées ces dernières années dans les centres jeunesse du Québec afin de faciliter la transition vers la vie adulte autonome. Tantôt ces interventions ont pour objectif de favoriser l'acquisition des habiletés de vie (*life skills*). Ces habiletés représentent les compétences requises pour jouer son rôle social. Celles-ci sont de deux ordres, les habiletés tangibles (*hard skills*) réfèrent à des aspects de la gestion de la vie quotidienne (faire l'épicerie, chercher et se maintenir en emploi, etc.) et les habiletés intangibles (*soft skills*) réfèrent à des habiletés communicationnelles et émotionnelles (gestion de la colère, estime de soi, prise de décision, etc.). Tantôt ces interventions visent à soutenir la reconstruction du lien sociale entre le jeune en transition, son milieu naturel et le réseau de services local.

De façon plus concrète, ces interventions peuvent avoir pour objectif, la préemployabilité et l'employabilité, le soutien et le «counseling» du jeune en transition (et de sa famille), l'hébergement temporaire dans des appartements supervisés avec soutien communautaire, les stages en emploi parrainés etc., le suivi et le soutien du jeune après ses 18 ans. Ces interventions peuvent être élaborées et dispensées par les ressources des centres jeunesse exclusivement ou en collaboration avec des organismes du milieu.

Portrait des interventions visant l'insertion socioprofessionnelle et la préparation à la vie autonome dans les centres jeunesse du Québec

Notre recherche vise la description des interventions visant l'insertion socioprofessionnelle et/ou la préparation à la vie autonome dans les centres jeunesse du Québec. Les différentes dimensions à documenter sont:

- Le contexte d'implantation des interventions ;
- Les acteurs ayant participé à l'élaboration des interventions et leur rôle ;
- Les acteurs participant à l'intervention auprès du jeune, de sa famille, du milieu, etc. ;
- Les ressources utilisées pour la mise en oeuvre de l'intervention (humaines, matérielles, etc.) ;
- Les objectifs de l'intervention ;
- La nature de l'intervention et son fonctionnement ;
- Les résultats attendus et ceux obtenus ;
- Les liens de collaboration (s'il y a lieu) avec des partenaires extérieurs ;
- L'évolution de l'intervention ;
- Les difficultés rencontrées.

Dans ce cadre, les intervenants et gestionnaires participant à l'élaboration de ces interventions et à leur réalisation sont invités à faire parvenir tout document permettant de décrire ces interventions (bilan, rapport d'évaluation, protocole d'intervention, procès-verbal, etc.) à l'attention de Martin Goyette **avant le 15 novembre 2002**. De plus, il est essentiel d'identifier une personne de référence que l'équipe de recherche pourra contacter pour avoir des précisions supplémentaires sur l'intervention décrite et son contexte. La diffusion des résultats est planifiée à l'hiver 2003.

Je demeure disponible pour répondre à vos interrogations,

Martin Goyette
École de service social, Université de Montréal
C. P. 6128, Succ. Centre-ville
Montréal, Québec H3C 3J7
Tél. (514) 343-6111, poste 3449
Télécopieur : (514) 343-2493
Courriel : martin.goyette@umontreal.ca

Fiche réponse à retourner avec les documents disponibles
avant le 15 novembre 2002 à :

Martin Goyette

École de service social, Université de Montréal

C. P. 6128, Succ. Centre-ville

Montréal, Québec H3C 3J7

Tél. (514) 343-6111, poste 3449

Télécopieur : (514) 343-2493

Courriel : martin.goyette@umontreal.ca

- Nom de la personne de référence : _____
- Coordonnées de la personne de référence : _____

- Titre du projet d'intervention : _____

- Date de création de l'intervention : _____
- Nombre d'intervenants impliqués : _____
- Rôle des intervenants : _____
- Nombre de jeunes rejoints : _____
- Type d'intervention : _____
- Durée de l'intervention : _____
- Partenaires impliqués (s'il y a lieu) : _____

- Rôles des partenaires : _____